

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 14 mars 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 mars 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents :** M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Lévy, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guilland, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés :** M. Durand, M. Fenech, Mme Servien, M. Braillard, Mme Hobert, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs :** M. Rudigoz, M. Guilland, Mme Condemine, M. Bernard, Mme Frih, M. Remy ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Durand, M. Fenech, Mme Servien, M. Braillard, Mme Hobert, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées :** M. Sécheresse, M. David, M. Hamelin, Mme de Lavernée, M. Graber, M. Havard, Mme Picot, Mme Roux de Bézieux, Mme Aït-Maten, Mme Rolland-Vannini, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Graber, Mme Berra, M. Blache, M. Bérat, Mme Frih, Mme Nachury, M. Philip, Mme Balas, M. Sécheresse, M. Touraine, Mme Bauguil.

**M. LE MAIRE :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté.)

---

### Hommage à Mme Sylvie Pendarias, Conseillère du 3<sup>e</sup> arrondissement, décédée

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, en ce début de séance, je souhaite que nous puissions rendre hommage à la mémoire de Mme Sylvie Pendarias, Conseillère de Lyon 3<sup>e</sup>, qui est décédée le 9 mars, il y a quelques jours, alors qu'elle participait à une cérémonie officielle. Je donnerai d'abord la parole à M. Thierry Philip.

**M. PHILIP Thierry,** Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élu(e)s, chers Collègues, les drapeaux de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement sont en berne et les élu(e)s endeuillé(e)s. En effet, mardi, lors de l'inauguration de la place du Château à Montchat, Mme Sylvie Pendarias, Conseillère d'arrondissement, est décédée brutalement.

Beaucoup d'élu(e)s et de personnalités Montchatoises étaient présentes à cette manifestation. Cette disparition, alors même qu'elle exerçait sa fonction d'élue, nous a tous beaucoup affectés. Je veux d'ailleurs dire à sa famille et à ses proches qu'à ce moment, elle était entourée et cela me semble important.

Militante au sein des Républicains, Sylvie Pendarias avait rejoint notre Conseil d'arrondissement au cours du précédent mandat à la suite de la démission de Mme Pascale Décieux en septembre 2011. Assidue et bienveillante, c'était une femme d'écoute. Au sein de notre assemblée, son opposition fut toujours courtoise et c'est, je crois, dans un véritable respect mutuel que nous nous sommes côtoyés ces cinq dernières années. Mme Pendarias était une élue de terrain, une élue toujours présente lors des manifestations organisées par la Mairie du 3<sup>e</sup>, en particulier à Montchat, son quartier de « cœur ».

Très engagée également au sein de la vie associative, au sein du Conseil de quartier, elle participait activement à plusieurs commissions sur des sujets aussi divers que le développement de la nature en ville, l'urbanisme, la solidarité, le handicap et le sujet âgé.

Cet intérêt et cet engagement pour la chose publique, Sylvie Pendarias les avait sans doute développés tout au long de sa vie. D'abord au cours de sa formation à l'École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie, puis en tant qu'ingénieure au Conseil général de la Charente, puis à Lyon où elle travaillait et où elle a participé beaucoup à développer le quartier de la Confluence.

Aujourd'hui, je garde en mémoire, le souvenir d'une femme douce, mais aussi ferme dans ses convictions. Une femme droite qui croyait à l'engagement politique et citoyen pour changer les choses. Une femme dont l'engagement était constant, sincère et tourné vers le bien-être collectif.

M. Bérat a dit ce matin qu'elle savait surtout faire beaucoup plus que faire savoir, je crois que ça décrit bien cette femme honorable, engagée dans la vie de la cité. Nous étions nombreux à Montchat, pour témoigner notre soutien à sa famille et à ses proches. Aujourd'hui, toutes nos pensées, tous celles des élus du 3<sup>e</sup> arrondissement, vont à sa mère, Gilberte, son mari, Daniel et ses trois enfants, auxquelles j'associe l'ensemble des élu(e)s qui ont été très émus de cette disparition brutale.

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous sommes sous le choc de la disparition soudaine de Sylvie Pendarias, élue du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon lors de l'inauguration de la place du Château la semaine dernière. Merci pour elle, pour sa famille et pour nous tous, de permettre qu'un hommage lui soit rendu aujourd'hui au Conseil municipal.

Au nom de tous les élus du Groupe et je pense de tous les élus, je veux tout d'abord adresser à sa famille, sa maman, son mari Daniel et leurs trois enfants, Lucille, Laurent et Adrien, toutes nos condoléances et les assurer de notre soutien dans ce moment difficile.

Ce matin, nous avons été nombreux à nous retrouver autour d'eux en l'Eglise Notre Dame du Bon Secours à Montchat, élus de tous les bancs de l'hémicycle. Merci à tous. La famille de Sylvie a été très sensible à la présence de toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyée dans son engagement politique.

Née en Auvergne, où elle sera inhumée cet après-midi, Sylvie était une élue de terrain qui se passionnait pour son arrondissement. Comme l'a rappelé Pierre Berat ce matin, Sylvie était discrète mais efficace. Elle avait des qualités humaines indéniables : loyale, engagée, travailleuse, tolérante, attachée à son quartier, à sa famille. Les qualificatifs pourraient être nombreux, ce que l'on peut dire, c'est que c'était une femme sur laquelle on pouvait compter.

Elle était engagée dans la vie associative et menait aussi de front une vie professionnelle comme ingénieure dans le bâtiment comme cela a été rappelé à l'instant. Nous parlions d'ailleurs ensemble régulièrement de construction durable et son expérience de terrain était toujours utile au président de l'Association HQE que je suis.

Que cet hommage que nous lui rendons aujourd'hui soit aussi l'occasion, à travers elle, de rappeler le travail de terrain quotidien que font les élus d'arrondissement. Sylvie était l'une de ces élues, elle était heureuse de son engagement au service des Lyonnaises et de Lyonnais. Nous sommes aujourd'hui profondément tristes. Merci.

**Mme NACHURY Dominique :** Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, figure la délibération portant renouvellement de l'adhésion de la ville à la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ». « Je pense que nous pourrions dédier ces débats à la mémoire de notre Collègue Sylvie Pendarias, Conseillère du 3<sup>e</sup> arrondissement, qui a conjugué à tous les temps et concilié avec bonheur vie familiale, vie professionnelle et vie politique, singulièrement au service des habitants de Montchat. Je vous remercie

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, je vous propose en mémoire de Sylvie Pendarias d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)

Merci beaucoup.

---

### **Adoption des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2015 et 18 janvier 2016**

**M. LE MAIRE :** Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2015 et 18 janvier 2016, parus aux Bulletins municipaux officiels des 15 février et 7 mars 2016.

Si personne n'a d'observations à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés.)

---

### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015**

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

### **Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2014.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2015-886 du 10 décembre 2015 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application de l'article D 22-24-3 du Code Général des Collectivités territoriales, ce dossier donne lieu à débat. Je donne la parole à M. Corazzol pour en assurer la présentation.

**M. CORAZZOL Guy,** Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, une présentation rapide de ce rapport que vous avez tous lu.

Tout d'abord, sur le système d'assainissement : nous avons 3 250 kilomètres de réseau, 12 stations de traitement des eaux usées et 41 stations de relèvement.

Sur les indicateurs de performance qui me semblent le plus important, et concernant la Ville de Lyon en particulier, c'est sur la valorisation des boues, on a un indicateur de 100 %, ce qui est excellent concernant l'incinération et le compostage.

Il faut aussi vous dire que notre réseau a une conformité à 100 % de son système de collecte.

D'autre part, sur les bilans de travaux de mise en conformité, au plan environnemental, nous avons une baisse des rejets de 80 % sur la pollution azotée, ce qui est remarquable dans notre secteur.

Sur le compte de résultat de l'exploitation de l'assainissement, un élément à noter qui me semble intéressant, c'est l'excédent brut affecté à l'investissement qui est de 38 millions d'euros, ce qui prouve que nous sommes en capacité d'autofinancement important.

Sur l'eau potable, 90 % des ressources mobilisées proviennent, comme vous le savez tous, de Crépieux-Charmy.

Les indicateurs de performance en eau potable, la qualité de l'eau qui est mesurée à l'aulne de 61 900 paramètres a une conformité bactériologique de 99,86 % et une conformité physico-chimique de 99,95 %, ce qui montre que l'eau du Grand Lyon est d'une très très grande qualité.

Sur le rendement moyen, qui est de 77,4 %, je voulais souligner qu'il sera de 85 % d'ici la fin de la délégation de service public. De la même manière le taux de renouvellement du réseau qui est actuellement de 0,55 % sera de 0,75 % à la fin de la DSP.

Notez aussi que nous avons installé depuis le début de la DSP 5 500 points de détection de fuite sur l'ensemble du réseau qui n'existait pas dans l'ancienne DSP et qui permettra effectivement d'améliorer la recherche et le traitement des fuites.

Les indicateurs financiers des DSP : un élément seulement concernant Véolia. Puisque sur 2014, on est cheval entre la fin de la précédente DSP et la nouvelle DSP, on avait un effet important de la quinquennale sur les produits et une baisse des charges due au renouvellement pour équilibrer le compte de gros entretiens et de renouvellement de cette année-là.

Un dernier point, parce que je crois qu'il est important à souligner, c'est le prix de l'eau à Lyon. Il faut rappeler que la nouvelle grille tarifaire en place depuis février 2015 a conduit à une baisse du prix de l'eau de 19,6 %. Donc, sur la facture type de 120 mètres cube, consommation et abonnement, nous sommes passés d'environ 216 euros TTC à 173 euros TTC en 2016.

La part abonnement est celle qui a bénéficié du plus fort allègement, puisque nous sommes passés de 65 euros TTC annuel à 43 euros environ.

Le prix de l'eau à Lyon est passé, en 2015, de la 12<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place, sur les 79 villes de plus de 60 000 habitants, et elle est devenue l'eau la moins chère que le Syndicat des eaux de villes de France, par exemple, qui est la plus grosse DSP de France en nombre d'utilisateurs, que celle de Bordeaux, de Lille, de Marseille ou de Nantes.

Enfin, nous rappelons que sur l'assainissement, Lyon fait partie des collectivités les moins chères.

Voilà rapidement ce que je pouvais vous dire sur ce rapport, Monsieur le Maire.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, à la lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, nous avons plusieurs remarques à formuler.

- En premier lieu sur l'assainissement.

Nous notons que nous avons toujours de bons résultats de notre service en régie de l'assainissement, à l'exception -une fois encore- de la station de Saint Germain au Mont d'Or dont les travaux de rénovation ne sont toujours pas achevés -on avait déjà dit cela l'année dernière- cela fait maintenant depuis plus de 3 ans !

A noter une augmentation des volumes déversés en milieu naturel sans traitement par les déversoirs d'orage du système de collecte, 8 % du volume collecté en 2014 (4 % en 2013). Cela a un impact négatif sur la qualité de certains cours d'eau. Cette augmentation est liée à des événements pluvieux exceptionnels. Mais nous savons tous que le dérèglement climatique va multiplier ces phénomènes. Aussi, le programme d'études engagé pour identifier une réduction significative de ces volumes rejetés et les décisions de travaux à venir, sont d'une grande importance.

Enfin ce serait bien de traiter autrement les boues issues des stations d'épuration qui, aujourd'hui, partent à l'incinération et de les valoriser pour produire de l'énergie via du biogaz.

- En second lieu sur le service de l'eau potable.

Nous notons, outre la bonne qualité de l'eau, une baisse significative de la consommation de près de 5 %. Cette diminution s'explique principalement par la réduction du volume d'eau utilisé pour le nettoyage des rues du Grand Lyon, ce qui va dans le sens de réduction des gaspillages.

Deux points de vigilance :

- Le rendement du réseau

Celui-ci est bas, il a même diminué en 2014 et est à 77,4 % alors que l'objectif du nouveau contrat de délégation est affiché à 85 %. Les fuites sur le réseau représentent une part non négligeable des pertes, et on voit l'importance des travaux pour l'entretien et le renouvellement du réseau. L'augmentation des investissements (32 M€, soit +6 % par rapport à 2013) va dans ce sens.

- La protection des ressources en eau

Le travail avec les exploitants agricoles pour réduire l'utilisation des nitrates et des pesticides est à poursuivre et renforcer, comme avec les industriels pour diminuer les pollutions. La limitation de la pression urbaine à proximité des champs captant aussi. On voit aussi l'importance des politiques de lutte contre le réchauffement climatique qui va entraîner une réduction du débit du Rhône et donc de l'alimentation des nappes alluviales.

Nous attendons de la délégation avec VEOLIA des efforts sur ces points, une réelle information détaillée pour un suivi efficace de l'autorité organisatrice de l'eau qui est maintenant la Métropole.

Je vous remercie.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire, chers Collègues, anticiper, adapter, innover sont les trois pivots de l'action métropolitaine en matière de préservation de nos ressources en eau qui répondent à un enjeu de « viabilité » pour le territoire et ses habitants.

- Anticiper la pression sur les milieux aquatiques résultant du modèle urbain densifié du futur PLU-H.

- Adapter les systèmes d'assainissement et innover

Ces actions au regard de la présentation de ce rapport, s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue.

A cet égard, l'objectif de réduction des micropolluants, objet d'une « auto surveillance réglementaire » a été pris en compte dans sa juste mesure. En effet, le travail d'appréciation de long terme à mener dans ce domaine inclut des actions expertes auprès des entreprises de la filière industrielle. Cette prise en compte de l'origine de la pollution permet d'agir à la source pour préserver la santé des habitants et les milieux aquatiques.

Dans une juste mesure également, par la prise en compte du besoin de suivi et d'amélioration des connaissances sur les micropolluants, tels que les pesticides et les médicaments, et du besoin d'évaluation de leurs risques.

A ce titre, le travail de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine est à saluer car la recherche sur ces résidus s'inscrit dans la problématique générale des conséquences éventuelles de l'effet cocktail, résultant des mélanges de substances, et de l'effet des « petites doses » sur le long terme.

Les grands plans nationaux, tel que « Eco Phyto » qui n'empêche cependant pas la progression de l'usage des pesticides, ont l'intérêt indéniable de fixer un cadre réglementaire pour la préservation de l'environnement et la protection de la santé de la population.

Mais l'avenir de cet enjeu se joue « à la source », c'est-à-dire à l'échelle des collectivités où vivent les habitants et où s'implantent les entreprises. Dans sa gestion du risque de la pollution de l'eau, notre agglomération fait preuve de proactivité, eu égard à son rôle d'expert auprès de nos industriels et de nos communes.

La pollution de l'eau représente un risque important. Mais il existe un risque bien supérieur, le risque nucléaire, comme l'accident de Fukushima nous l'a encore rappelé, pour lequel notre collectivité ne peut agir « à la source. »

J'invite nos collectivités à prendre la mesure de ce risque majeur.

- Parce que Lyon est situé à 35 km de la centrale du Bugey.

- Parce que cette centrale fêtera ses 40 ans en 2018.

- Parce que le Président de l'Agence de sûreté nucléaire avait indiqué en janvier, je le cite, que « le contexte en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection est préoccupant » .

- Parce qu'aujourd'hui EDF connaît des difficultés pour investir.

Pour certains, le caractère évidemment « sûr » des centrales nucléaires ne fait aucun doute, comme l'a affirmé dernièrement, dans *Le Dauphiné*, Bernard Accoyer en exposant de plus que « l'on ne peut pas dire n'importe quoi » sur le nucléaire et « que le parc nucléaire français permet d'éviter chaque année le rejet de 400 millions de tonnes de dioxyde de carbone » .

Nous avons quelques doutes sur le caractère évidemment sûr des centrales, et nous ne saurions nous arrêter à un argument d'autorité et de foi ne prenant en compte ni la sécurité des habitants, ni les énergies

renouvelables de remplacement. Les énergies renouvelables peuvent assurer une même efficacité énergétique que le nucléaire, sans créer de nouveaux déchets à traiter et garantir en plus, de l'emploi local.

Dans une logique proactive pour notre sécurité, notre Groupe, par la voix d'Alain Giordano, a écrit au Président de la Région pour l'inviter, au nom du bouclier de sécurité qu'il a promis aux habitants, de prendre ses responsabilités et à engager sans attendre la transition énergétique.

Pour la sécurité des 4,4 millions d'habitants vivant dans un rayon de 80 km de la centrale du Bugey.

Pour notre avenir à tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier ,le débat est clos. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

(Acte est donné.)

---

### **Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

**M. LE MAIRE :** Je porte maintenant à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2015-0885 du 10 décembre 2015 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application des articles L 5211-39 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ce dossier donne lieu à débats.

Je donne la parole à M. Thierry Philip pour en assurer la présentation.

**M. PHILIP Thierry,** Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous avez tous reçu le rapport, et si vous le voulez bien, je vais simplement souligner ce qu'il faut retenir :

- sur l'objectif réduction des déchets à la source,
- sur l'objectif collecte des déchets,
- sur l'objectif traitement des déchets,
- sur l'objectif gestion du personnel, amélioration de sa santé,
- sur l'aspect financier.

Le premier objectif concerne donc la réduction des déchets. Nous travaillons beaucoup sur cette question, avec Emeline Baume. Nous avons trois axes au Grand Lyon : l'axe Grand Lyon exemplaire, l'axe Grand Lyon acteur auprès de la population et l'axe Grand Lyon incitateur sur son territoire.

Sur l'axe Grand Lyon exemplaire, des campagnes ont été menées sous le nom de « faisons bonne impression », des cafés-prévention animés par 17 agents volontaires qui ont touché plus de 600 agents de la communauté.

Sur l'axe 2, on a beaucoup promu cette année le compostage individuel et collectif dans des réseaux de proximité et sur l'axe 3 on a recensé toutes les actions réalisées sur le territoire de la Métropole.

Deuxième objectif : la collecte des déchets. 532 970 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés. Cela représente +2 %, mais la population de la Métropole augmente, la collecte sélective augmente, les apports en déchetterie augmentent et le tri du verre augmente également, ce qui est satisfaisant.

Les déchetteries ont, cette année, collecté 133 000 tonnes, ce qui fait 4,7 % de plus que l'année précédente. Il y a pratiquement deux millions de personnes qui ont fréquenté les déchetteries au cours de l'année 2014 et ces déchetteries ont accueilli des recycleries à trois endroits : Champagne, Villeurbanne et Francheville.

L'objectif traitement des déchets : en 2014, 53 % du gisement d'emballage ont été recyclés. La valorisation organique a augmenté de 6,6 % et on a noté, malheureusement, une baisse des performances de tri qui stagnent autour de 25 %, après avoir fait des progrès très très importants dans les années précédentes. Nous avons donc lancé des actions pour essayer d'augmenter ces performances de tri dans la Métropole.

La valorisation énergétique a concerné 374 446 tonnes, ce qui a permis à nos deux usines de valorisation énergétique d'avoir un taux de TVA réduit.

Enfin, on a enfoui 39 532 tonnes, ce qui correspond à l'objectif qui est d'enfouir moins de 5 % des poubelles collectées, nous sommes donc dans l'objectif.

Au total, la valorisation énergétique représente 59 % de ce qui est collecté dans les poubelles, le recyclage 28 %, la valorisation matière 6 % et on stocke le reste, comme je viens de vous le dire.

A la gestion des déchets, point également très important, nous avons fait une étude ergonomique, amélioré la communication entre les agents et leur hiérarchie, poursuivi l'adaptation des équipements, formé les agents, contrôlé les équipements et tout cela a pour objectif d'essayer d'améliorer la santé des salariés.

Je termine sur le dernier objectif que vous pourrez retrouver dans le rapport en détail qui est l'aspect financier qui fait l'objet d'un grand débat que je vais essayer de simplifier un petit peu.

La première question, c'est la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : est-elle supérieure au coût du traitement des déchets ? La réponse est non. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est 122,6 M€ en 2014 et les dépenses, c'est 146,5 M€.

Deuxièmement : pourquoi y-a-t-il un débat dans ces conditions ? Parce que nous faisons des recettes (hors TEOM). Nous faisons 35,1 M€ de recettes et si on ajoute ces recettes, à ce moment-là, il y a un écart pour 2014 de 10 M€ entre l'ensemble des recettes TEOM + recettes de ce qu'on collecte et ce qu'on vend versus les dépenses.

Troisième question : est-ce que la TEOM peut comporter d'autres dépenses que le ramassage des poubelles ? La réponse est oui. D'ailleurs, l'ADEME est en train de travailler activement sur cette question et nous disons nous aussi oui. L'ébouage dont a parlé tout à l'heure Françoise Chevallier qui va à l'incinération, ce n'est pas compté. Le ramassage des corbeilles de propreté dans toute la Métropole, ce n'est pas compté. L'égouttage, ce n'est pas compté. La propreté des marchés qui rapporte à toutes les villes mais pas à la Métropole, ce n'est pas compté. Et cet ensemble fait exactement, en 2014, 9,9 M€. Si vous ajoutez les 9,9 M€, il reste un écart de 0,1 M€.

Donc vous voyez que le débat est beaucoup plus complexe que celui qui consiste à mélanger les chiffres des 5 dernières années, etc. Il existe certainement un débat et ce débat peut avoir lieu. Mais il existe aussi et je voudrais terminer là-dessus, une instruction fiscale qui date du 24 juin 2015 et que je voudrais citer : « *Seule est admise une disproportion limitée lorsque l'excès de produit de la TEOM sur le coût net du service n'est pas flagrant et en tout état de cause sensiblement inférieur à 15 %* ». Je rappelle que nous sommes à moins de 15 % en 2014 et si on applique les recommandations de l'ADEME, nous sommes à 11 %. Il n'y a donc strictement rien d'autre à dire sur ce point, si ce n'est de rappeler que la collecte n'est pas un budget annexe et que jusqu'à preuve du contraire, si ce n'est pas un budget annexe, l'équilibre strict n'est pas requis.

Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la gestion de nos poubelles est un enjeu de taille pour notre territoire, aussi bien en termes d'emplois, de coûts (Thierry Philip vient d'en parler) pour chacun et pour la collectivité, que de préservation de nos ressources naturelles.

La gestion globale de nos déchets, de leur production ou suppression (ce qu'on met derrière les mots réduction – prévention), en passant par la collecte, jusqu'aux différents traitements et éventuelles valorisations, mobilise bon nombre d'habitants qui en appellent régulièrement au bon sens, à savoir accompagner chacun et chacune dans une démarche écoresponsable et mettre en adéquation les choix de notre collectivité, en l'occurrence plutôt la Métropole de Lyon.

Ce bon sens est régulièrement présenté en 4 points et il se trouve qu'une personne avait été l'invitée de la Métropole de Lyon à la super halle d'Oullins qui est Berra Johnson qui a écrit un livre qui s'appelle « Zéro déchet », non pas « zéro déchet, zéro croissance » mais « zéro déchet, des actions pour agir au quotidien » :

- Refuser : s'interroger quant à l'urgence et la nécessité à consommer tel ou tel bien neuf, sur-emballé, fabriqué à l'autre bout du monde, parfois et dans des conditions sociales et environnementales pas toujours acceptables et de fait, refuser d'entretenir l'hyper consommation et l'hyper production dévastatrices pour notre planète et pour notre survie tant sociale que biologique.

- Réduire : mettre en œuvre et accompagner des dynamiques de prévention et réduction du contenu de nos poubelles. Par exemple, par l'écoconception.

- Réutiliser et/ou Réparer : évitant ainsi de mobiliser bien trop de nos ressources contenues dans nos sous-sols qui jusqu'à preuve du contraire sont toujours en quantité finies.

- Composter.

Pour mémoire, en 2012, donc ça n'était pas ici à la Ville de Lyon, mais à la Métropole de Lyon, nous nous sommes fixés des objectifs à horizon 2030 :

- diminuer de 20 % d'incinération ;
- diminuer de 61 % l'enfouissement ;
- diminuer de 15 % le contenu de nos poubelles par rapport au contenu de 2009 ;
- augmenter de 25 % la valorisation matière par rapport à 2009 ;
- garder « une volonté de transparence financière ».

Les élus écologistes redisent aujourd'hui ce qu'ils ont déjà dit à la Métropole, à savoir :

-Nous regrettons que contrairement à l'agglomération marseillaise, la Métropole de Lyon ne fasse pas le choix de plus de transparence financière. Certes, nous venons d'avoir la démonstration de Thierry Philip mais autant le mettre par écrit. Nous n'avons pas de redevance, donc nous ne pouvons pas avoir de budget annexe, mais l'agglomération marseillaise a fait le choix, il y a pas mal d'années, d'un budget annexe sans redevance.

L'essentiel pour nous est bien d'être clairs vis-à-vis des habitants et d'affecter les recettes que nous avons, hors TEOM, donc les aides de nos partenaires écoemballages et ADEME à plus et mieux d'accompagnement des fortes demandes locales. Je pense, par exemple, au compostage sur l'espace public et aux petites réparations de pieds d'immeubles.

Nous remercions les équipes de la Direction de la Propreté et les élus, y compris d'arrondissements, qui agissent pour ne plus traiter nos déchets comme de simples ordures.

Nous invitons, aujourd'hui, les Conseillers municipaux et élus d'arrondissements à faire part à la Métropole de Lyon, désormais labellisée depuis la fin d'année civile « Territoire zéro-déchet-zéro-gaspi », des multiples initiatives concrètes travaillées et prises par les entrepreneurs, les artisans, les locataires, les enseignants pour créer des emplois ici en ne pillant pas ailleurs.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme RIVOIRE Françoise**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues » ,le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas .« Ce n'est pas un slogan à revendiquer mais une orientation à prendre et cela, notre agglomération l'a entendu :

- gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- planification de la prévention et de la gestion des déchets non dangereux et du BTP.

L'exercice de cette double compétence (unique en France pour une seule collectivité) est un moyen de taille dont nous disposons pour la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique.

En portant un regard « de proximité » sur les actions de tri, réemploi et d'élimination des déchets, il y en a deux que je souhaite particulièrement saluer :

- pour leur capacité à mettre en synergie les compétences portées par les associations et nos collectivités ;
- pour leur caractère d'implication citoyenne, capable de faire évoluer notre perception sur nos déchets et nous engager sur la voie d'un « consommer différemment ».

La première, c'est le compostage :

Avec l'Association « Les Compostiers » qui, depuis 2009, a mis en place 68 sites de compostage collectif, impliquant 2 000 personnes et recyclé ainsi 100 tonnes de matières organiques ! Je salue son travail d'accompagnement de projets de compostage collectif et de formation auprès ,notamment, des 46 agents de l'agglomération chargés de renseigner les habitants sur les techniques de compostage.

Avec la création de squares et particulièrement de jardins partagés, dans lesquels les composteurs publics sont installés : depuis 2001, c'est déjà 40 de ces jardins qui ont éclos ! Cette dynamique permet à cinq générations de Lyonnais de bénéficier d'un véritable lieu de vie où l'on se sensibilise aux questions d'alimentation saine, tout comme au tri des déchets organiques qui, rappelons-le, représentent 30 % de nos poubelles grises.

C'est aussi dans nos écoles, avec le soutien de la Métropole et dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire que le compostage se promeut, à l'instar du lombricomposteur installé dans l'école Aimé Césaire, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Le deuxième point, c'est le développement des « donneries »"

Donner ses objets pouvant encore servir, plutôt que de les déposer à la déchetterie, leur offre un second usage. Ils sont triés et réparés par les associations de l'économie sociale et solidaire, avant d'être vendus ou mis à disposition de personnes aux conditions de ressources modestes.

Les 9 « donneries » créées sur le territoire métropolitain concourent ainsi au réemploi des objets, réduisant le gaspillage et la production de déchets.

Enfin, je souhaiterais terminer par une attente : sur l'atteinte de l'objectif de 70 % de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Les actions en la matière seront déterminantes :

- quant à l'augmentation de la quantité de matières faisant l'objet de réutilisation ;
- quant à la création d'un vivier d'emploi non délocalisable;
- quant à la limitation de l'inflation du coût global de la gestion des déchets. »

Pour que rien ne se perde et tout se transforme ,nous portons une appréciation favorable à ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier, le débat est clos. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

---

### **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Association la Villa Gillet, pour les exercices 2008 à 2013**

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Chambre régionale des comptes a examiné la gestion de l'Association la Villa Gillet sur la période 2008-2013. Un premier rapport dit définitif, destiné aux financeurs et à l'association, a été adressé à la fin du mois de décembre pour donner lieu aux réponses de ladite association. Pour des raisons diverses, il y a eu des fuites importantes sur ce pré-rapport, qui ont donné lieu à un débat important dans la presse et bien au-delà, et nous avons indiqué à ce moment que la ville, en accord avec le règlement de la Chambre régionale des comptes, ne communiquerait pleinement que lorsque le rapport définitif officiel serait appelé à être rendu public lors d'une des assemblées délibérantes des partenaires publics, ce qui est le cas aujourd'hui pour notre assemblée.

Je voudrais rappeler tout d'abord que la Villa Gillet a été créée à l'initiative de la Région en 1987 afin d'être un lieu d'accueil et de traduction de toutes les formes d'innovation dans les domaines intellectuels, culturels et artistiques, pour être très bref. Elle a bénéficié ensuite du soutien de l'Etat puis plus tard de la Ville. La Ville a toujours été le troisième financeur de la Villa et aujourd'hui à hauteur de 220.000 €, soit 10 % du budget, ce qui nous met loin derrière la Région qui, en 2015, versait 800.000 € et l'Etat 650.000 €. L'aide de la Ville d'ailleurs n'a pas évolué depuis 2007, date à laquelle elle était passée de 170.000 à 220.000 € à l'occasion justement de la création des assises internationales du Rhône.

L'institution a su développer de nombreux projets ces dernières années, que ce soit bien entendu les Assises internationales du Roman que je viens d'évoquer dès 2007, mais surtout à partir de 2011 une manifestation à New York qui s'appelait Walls and Bridges en lien avec le programme voulu par le conseil de la création artistique sous l'autorité de Marin Karmitz. Ensuite, à partir de 2012, ce festival s'étant interrompu, le festival Mode d'Emploi a pris le relais et se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

La Villa Gillet, au cours de ces dernières années, a permis d'accueillir de très nombreux écrivains, chercheurs, prix Nobel -je pourrai en citer quelques-uns mais je ne rallongerai pas- des auteurs reconnus internationalement et de nombreux autres, permettant ainsi à Lyon de devenir un vrai carrefour du monde littéraire et des idées, ce que d'ailleurs la Chambre reconnaît largement.

Les points du rapport. La Ville prend acte aujourd'hui du rapport d'observations définitives dans son intégralité, avec les réponses de l'association et celles d'ailleurs des différents financeurs. Ce rapport souligne à la fois des carences concernant la gouvernance de l'association et sa comptabilité, ainsi que l'insuffisance du contrôle opéré par les différents financeurs publics. Le rapport indique que la Villa Gillet n'a pas été assez attentive aux impératifs juridiques liés au mode de gestion associatif.

Je voudrais rappeler d'abord que la Ville, comme l'Etat d'ailleurs et la Région, ne participe pas au Conseil administratif de la structure. La Villa Gillet est une structure juridique privée et ainsi, par exemple, les augmentations de salaires quand elles ont lieu sont décidées uniquement par l'employeur, en l'espèce le Président

de l'association et son Conseil d'administration. La Ville de Lyon au demeurant n'a pas été considérée par la Chambre comme un gestionnaire majeur, pour preuve c'est que nous avons reçu à la fois au mois d'août 2015 au lieu de recevoir le pré-rapport, simplement deux feuillets demandant au maire de la ville des précisions sur les modes de mise à disposition de la structure physique de la Villa Gillet. Deux pages simplement, considérant que la Ville n'était pas mandatée, n'était pas concernée directement par la gestion. Pour autant, bien entendu, cette association à partir du moment où il y a une subvention de la ville, est soumise à un certain nombre de contrôles comme toutes les associations subventionnées.

De même, la Ville n'a pas été interrogée au moment de l'élaboration des questions et des réponses concernant la gestion de cette association. Mais nous le savons, la Ville ne manque pas à ses devoirs de surveillance, je le redis, que ce soit les budgets prévisionnels, que ce soit les demandes de projets de l'année, et surtout les soldes des subventions ne sont versés que sur présentation des comptes de résultats certifiés et du rapport bien entendu d'activités, et du rapport du Commissaire au compte. Ce sont bien sûr des pièces qui ont été strictement adressées à la Ville, ce qui a permis pour nous d'adresser les 220.000 €.

Alors les réponses, finalement, de la Villa Gillet qui ont été formulées au mois de janvier dernier, celles qui sont aujourd'hui adossées au rapport que vous avez en mains et la Villa Gillet a bien sûr apporté les éléments de réponse qui sont importants et détaillés quant aux différents problèmes soulignés et par la volonté d'ailleurs de prendre des mesures. Je voudrais d'ailleurs, à ce stade, faire part un peu de notre étonnement que de nombreux éléments de réponse apportés par la Villa Gillet n'aient pas pu être pris en compte par la Chambre. Certes, si la Chambre a un devoir de surveillance de la gestion, son rôle est aussi de mettre les instances en dialogue et nous avons pu nous étonner que ce dialogue d'échanges de questions-réponses, comme cela existe dans d'autres associations que la Chambre a contrôlé, n'ait pas pu être lisible à ce stade.

Pour autant, la Villa Gillet a fait part de ses réponses claires sur plusieurs des sujets traités, le fonctionnement en particulier associatif, sujet sur lequel l'association a effectivement confirmé qu'elle devait revoir ses procédures, en particulier sur la vie associative, sur les comptes rendus du Conseil d'administration qui doivent être plus précis et l'avis du bureau. Les frais de déplacement des équipes jugées importantes par la Chambre durant ces trois dernières années mais qui, en fait, nous le savons très clairement, relevaient du travail de préparation pour les deux séquences de festival à New York est somme toute, quand on a « épluché tous ses comptes », à des tarifs d'hôtellerie et de déplacement tout à fait normaux, sinon très modestes selon encore une fois un schéma d'organisation raisonnable.

Le salaire du directeur, l'augmentation réalisée à l'occasion du projet Walls and Bridges, + 1.500 € par mois, a été validé, dans une convention signée entre l'association et le ministère de la Culture, document faisant foi bien entendu. L'association a également indiqué qu'elle prendrait des mesures sur les décisions concernant le fonctionnement, un engagement clair à réformer ses statuts, à préciser les délégations de pouvoir dont bénéficie le directeur Guy Balter et puis pour les achats et prestations, la Villa Gillet mettra en place des procédures plus formalisées.

Ce que doit faire et ce que va faire la Ville, suite à la diffusion de ce rapport, la Ville a souhaité prendre différentes mesures qui seront mises en place les prochaines semaines. Nous présenterons au prochain Conseil municipal d'avril une délibération et une nouvelle convention d'objectifs comprenant différents indicateurs, cette nouvelle convention cadre sera signée pour un an dans l'attente d'une convention pluripartite précisant la position des autres financeurs.

Nous mobiliserons bien sûr tous nos services, en particulier de manière plus affinée, le contrôle de gestion dans un travail probablement nécessaire et plus régulier aujourd'hui sur les balances comptables. Un comité de suivi avec l'ensemble des tutelles publiques sera créé et se réunira au minimum une fois par an. Enfin, les modalités d'occupation du bâtiment de la Villa Gillet seront modifiées et les trois occupants actuels s'acquitteront désormais d'un loyer à la Ville, c'est l'un des points que soulignait la Chambre.

Nous devons maintenant travailler à l'avenir de cette institution importante à Lyon et sur le plan national afin qu'elle puisse poursuivre ses activités. Oui, nous soutenons la place et le rôle de ce type de structures à Lyon car nous savons combien nous avons besoin de cette vie intellectuelle, de cette vie des idées dans notre ville, dans notre métropole, mais aussi au niveau national. C'est ce qui a pu amener déjà, à travers le projet proposé par Marin Karmitz, de faire une place importante à la littérature et à l'écriture dans notre Ville et ce qui était en projet pour transformer la Villa Gillet en une cité internationale des écritures. Ce projet nous paraît important. La Ville de Lyon maintiendra sa subvention annuelle en 2016 inscrite comme une subvention annuelle de fonctionnement de 221.000 € votés par notre Conseil le 17 décembre dernier.

Cette aide est majoritairement fléchée sur les assises du roman qui se tiendront en mai prochain et le cycle de l'activité annuelle de la Villa Gillet sera poursuivi sous réserve, bien entendu, que les autres partenaires publics avec lesquels nous sommes en relation, participent à cette édition 2016.

2016 sera donc une année de transition qui, au vu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous amène à prendre en compte bien entendu, le resserrement de notre suivi, je parle de l'ensemble des financeurs et en premier lieu des principaux, de manière à ce que toute suspicion et toute dérive ne soient pas amenée à perturber le travail intellectuel de cette association.

Cette année de transition doit nous permettre d'élaborer un nouveau projet et maintenir ainsi la place des écritures dans notre cité.

**Mme LEVY Fabienne :** Merci Monsieur Képénékian pour ce tableau. On se demande d'ailleurs, à vous entendre, pourquoi nous en parlons.

Voilà enfin l'objet tant attendu. Nous avons le rapport enfin en totalité sous les yeux et j'avoue qu'il ne laisse personne indifférent. C'est un rapport à charge, très à charge, mais qui n'est pas très étonnant pour tous ceux et toutes celles qui ont siégé depuis plus d'un mandat.

L'histoire de la Villa est une belle histoire autour d'un bel immeuble dans un parc plein de cerisiers. Cette Villa abritait des bureaux, une salle de spectacle avec pour vocation l'art contemporain et les initiatives en matière artistique. C'est un bel objet, créé sous Michel Noir, vous l'avez d'ailleurs rappelé.

Bien vite, ce lieu emblématique d'une culture où toutes les cultures se retrouvaient voulut faire évoluer ses objectifs et son directeur, séduisant intellectuel de haute volée, proposa aux élus de la Ville de Lyon d'entrer dans les conventions entre l'Etat et la Région. Nous étions dans les années 2002.

La Ville, à la recherche de tout ce qui pouvait, à l'époque, la mettre en avant, n'hésita pas à se ranger derrière cet homme aux idées novatrices. En plus, les Subsistances subsistaient bien doucement, et chacun s'accorda pour proposer à Guy Walter une double direction.

J'avertissais gentiment en ces temps éloigné, 2004, d'ailleurs avec mon Collègue Emmanuel Hamelin, le danger du mélange des genres et des budgets très peu conventionnels. Mais, déjà la Villa voguait vers son avenir, laissant la bride très lâche, comme d'ailleurs les autres partenaires, à Guy Walter, la diva de la culture lyonnaise, homme au carnet d'adresses mieux achalandé qu'un ministre de la culture et au fond pourquoi pas ? C'est pour cette raison aussi, que je n'entrerai pas dans la cabale car au fond, Guy Walter a eu une facilité incroyable à monter des événements qui ont une sacrée gueule disent certains, et d'organiser des débats de très haute volée.

Mais voilà, je ne suis pas une critique littéraire, pas plus qu'une observatrice détachée. Je suis élue et, à ce titre, j'ai la responsabilité de constater les énormes dérives, les erreurs de gestion. J'ai aussi la responsabilité au nom de mon Groupe, à vous poser des questions et à faire des propositions.

Même si cette Association, et vous venez de nous le dire, est sous statut privé, elle est financée à 95 % par des collectivités et même si nous ne la finançons pas entièrement nous avons une responsabilité.

Le rapport est accablant. On pointe en vrac :

- la gouvernance où les membres sont peu nombreux (un Conseil d'administration, une Assemblée générale fantomatique),

- une direction salariée prédominante, décisionnaire et une absence de contrat de travail à jour depuis 20 ans et qui plus est, des augmentations salariales importantes non décidées par les organes de l'association –où étions-nous ?-,

- et, très drôle, un directeur qui n'a pas de délégations formalisées comme la signature. En revanche il l'a. Il n'est donc pas responsable. Mais il est sûrement coupable de quelque chose,

- un financement public dispersé et peu coordonné,

- des comptes pas fiables,

- des charges et des frais professionnels trop importants,

- pas de comptes rendus financiers qui sont pourtant obligatoires, je suppose que ma Collègues Laurence Balas spécialiste des finances reviendra sans doute beaucoup plus en détail sur ces points.

Il serait facile de ne se pencher que sur cette phrase si incroyable « la gouvernance s'est avérée défaillante et les actes de gestions les plus importants sont réalisés par la direction salarié de l'association ». Au passage, on dirait un copié collée des subsistances !

Mais l'objectif de notre groupe aujourd'hui est autre. Au regard des réponses du Président de l'Association et des vôtres, Monsieur Gérard Collomb, je ne suis pas sûre que chacun ait pris conscience de la gravité de cette histoire qui entre dans une réalité qui n'a plus rien de romanesque.

Bien sur les activités de la Villa Gillet ont évolué depuis 2007, avec la création des Assises du Roman, le festival Mode d'Emploi et ce fameux Wallis and Bridges, qui a fait exploser le budget. L'exception culturelle ne peut justifier ces dérives. A Lyon, nos décisions sur la Villa Gillet et les Subsistances sont regardées par tout le monde culturel lyonnais. Si en l'espèce, nous ne prenons que des décisions superficielles et légères, quel signe donnons-nous aux autres institutions culturelles ?

Oui, Monsieur Collomb, votre réponse qui tient sur une petite page du rapport est assez incroyable. Vous attaquez la Chambre sur l'idée qu'elle se mêle finalement sur ce qui ne la regarde pas concernant les subventions culturelles métropolitaines, et peut-être avez-vous raison. Vous précisez d'ailleurs que pour la Ville de Lyon, on mettra en place un suivi plus affiné. Et j'entends, Monsieur Képénékian ce que vous venez de dire concernant une convention cadre et peut-être une mobilisation des services avec un comité de suivi. Pourquoi pas ?

Mais peut-être pouvez-vous aussi accepter quelques suggestions de notre Groupe ? Je sais bien que passer d'un statut d'association à celui d'un EPCC fait beaucoup sourire le monde politique. Mais il permet de vrais objectifs et de vrais contrôles financiers.

Si vous voulez continuer sur le statut d'association comme ça a l'air d'être le cas, alors prévoyez des arrêts sur action. Dans un souci de transparence, merci pour le Comité de suivi, nous demandons qu'un élu représentant de chaque Groupe puisse participer au Conseil d'administration, au Bureau ou au Comité de suivi, comme vous voulez, car il faut bien le dire, le fonctionnement quotidien de l'association a cruellement manqué de professionnalisme avec des procès-verbaux très insuffisants et des lacunes dans la formalisation des délégations de pouvoirs et une dérive des salaires et du budget.

Le problème central, c'est cette gouvernance. Le budget a plus que doublé en quelques années avec deux festivals formidables, nous le concevons tous, « Mode d'Emploi » 1,03 million, « Les Assises de Roman » 578 000 euros.

Le statut d'association fermée n'est donc plus adapté. On a vraiment le sentiment que c'est une association qui fonctionne entre amis dans laquelle le processus de décision est simple, rapide mais flou. Il faut que les règles de gouvernance figurent dans « le marbre » et y soient gravées.

J'ajoute que l'association devrait se doter d'un règlement intérieur, en complément des statuts et faire cesser la bi-direction par exemple.

Concernant le fonctionnement, je suis sûre que la nouvelle Région nous laissera seul sur ce point important revenant, si j'ai osé dire, à ses fondamentaux à savoir, sur des subventions sur projet.

Alors nous, Ville de Lyon, comment valoriser notre contribution Monsieur Képénékian ? J'ai entendu que, oui, vous alliez demander et exiger un loyer. La convention de bail arrive à terme le 2 avril prochain. Et bien nous sommes tout à fait d'accord sur cette petite idée.

D'après le rapport d'ailleurs, et vous n'en parlez pas, les deux autres associations hébergées dans l'immeuble ne disposent d'aucunes autorisations expresse. Que comptez-vous faire là-dessus ?

Enfin, Monsieur Képénékian et Madame Picot qui êtes aux manettes de la politique culturelle commune entre Lyon et la Métropole, allez-vous profiter de cette situation exceptionnelle pour nous dire enfin de quoi va être faite votre politique culturelle, même si les financements en l'espèce de la Villa Gillet, nous l'avons compris, ne sont pas ceux de la Région, voire de l'Etat ? Allez-vous définir enfin la mission culturelle de la Villa et des Subsistances ? Pourquoi continuer à accepter sans vergogne une politique culturelle exclusivement tamponnée Guy Walter, par exemple ?

Même si la Villa Gillet et les Subsistances sont un élément moteur de notre espace culturel, nous ne sommes pas dans la contestation politique, provincialiste et fallacieuse, voire réactionnaire. N'ayez crainte, ce ne sont pas mes mots, mais les mots prononcés par un directeur à mon encontre en 2008 ! Cela m'avait beaucoup amusée, mais surtout navrée. Nous sommes juste-là pour une meilleure justice dans une rigueur nécessaire parce que nous aimons notre ville et sa résonance en dehors de ses murs.

Alors nous demandons très clairement d'avoir des réponses à nos questions et très humblement, que vous puissiez prendre en compte nos demandes.

Je vous remercie.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voilà donc à reparler de la Villa Gillet car enfin, le rapport définitif est paru et avec lui, les réponses apportées par la Ville de Lyon à la Chambre.

Ce rapport, dont les médias ont abondamment parlé avant même sa parution et dont nous avons parlé ici-même également, donc je ne re-rentre pas dans les détails des nombreuses remarques qui sont faites, nous inspire trois réflexions :

- Sur la gouvernance : il pose, encore une fois, la question de votre mauvaise gouvernance. Ce sujet, nous l'évoquons souvent ici. Vous n'avez pas joué dans les années écoulées votre rôle de suivi des financements versés aux associations et structures satellites de la ville. Souvenons-nous de la SACVL, de la ludothèque de Confluence ou de Cap Canal, pour ne citer qu'eux.

Indépendamment du choix politique qui est fait ici (sujet déjà évoqué pour les Subsistances et j'y reviendrai en conclusion), il s'agit bien sûr ici de contrôle mais aussi d'accompagnement de ces structures. Votre rôle, celui de la collectivité, n'est pas d'être un distributeur d'argent public mais bien de mettre en place des méthodes permettant aux associations de remplir leurs objectifs dans le cadre fixé. De même que les entreprises qui se créent ont plus de chance de survivre avec un accompagnement humain personnalisé qu'avec un simple financement, de même les associations qui rendent une mission de service à nos concitoyens doivent être aidées à grandir et se développer dans le respect des cadres définis. La complexité du système réglementaire et comptable l'impose pour ne pas se retrouver pour les entreprises en faillite et pour les associations, brutalement à cours de financement.

La Villa Gillet comme les Subsistances auraient dû bénéficier depuis des années d'un tel comité de suivi de la Ville pour les guider, les conseiller et si besoin, les réorienter. Il n'en n'a rien été. C'est aussi cela le rôle d'une collectivité engagée. Il y va de l'intérêt commun et financier de tous.

Il ne faut pas se mentir. Pendant des années, les recettes de la Ville augmentaient chaque année régulièrement, quoiqu'il arrive, alors le contrôle des dépenses (a fortiori des subventions) n'était pas une priorité. On ne pouvait pas non plus attendre des associations qu'elles fassent des efforts de gestion si personne ne le leur demandait ! La compétence financière n'est pas forcément celle qu'on retrouve le plus dans le « pedigree » des présidents ou des directeurs d'associations.

- Sur la Villa Gillet plus précisément, je ne reviendrai pas sur les détails du rapport, ni même sur le désormais célèbre festival Walls and Bridges qui n'est qu'un aspect de ce rapport, certes médiatiquement plus vendeur mais pas essentiel au regard des finances de notre collectivité puisqu'il était essentiellement financé par l'Etat.

Les points faibles soulignés dans le rapport concernent la gouvernance évoquée plus haut : celle de la Ville sur l'Association, la Ville qui verse, vous l'avez rappelé, 220 000 euros annuels de financement plus une mise à disposition de locaux pour un équivalent d'environ 135 000 euros par an et celle du Conseil d'Administration sur la Direction. La Chambre précise : « *aucun contrôle interne et externe n'a été véritablement exercé sur la structure* ». « Les financeurs publics (94 % du budget) n'ont pas joué leur rôle. On le voit, par exemple, dans la gestion même du bâtiment où seule une convention avec la Villa Gillet existe alors que d'autres structures sont hébergées.

Dans ses réponses, le Président de la Villa Gillet s'engage à mettre en œuvre un certain nombre de mesures. La Ville, de son côté, a promis d'être plus vigilante à l'avenir mais nous n'avons pas encore vu grand-chose pour l'instant et cela nous inquiète un peu. Vous dites dans votre réponse à la Chambre que « *la Ville de Lyon a entrepris sur ce mandat municipal une remise à jour de ses procédures de suivi des structures culturelles subventionnées* ». C'est bien l'aveu de la situation que je décrivais à l'instant ! Ce sont des mots, il faut maintenant qu'ils se traduisent en actes.

La Région, principal financeur (sous sa précédente majorité) avec 800 000 euros annuels a été également irresponsable : manque de suivi, de directives, de contrôles pendant des années. On a laissé faire. J'ai bien entendu que vous essayez de vous défaire sur elle mais les remarques qui sont faites dans ce rapport valent aussi pour le rapport sur la gestion des Subsistances par exemple et là, la Ville est le principal financeur. Donc là, ça ne marche pas !

- Sur l'avenir : au-delà de tous ces points mis en évidence dans le rapport, aujourd'hui –et nous sommes tous d'accord là-dessus- c'est l'avenir qui doit nous intéresser.

La Villa Gillet, à travers le festival Modes d'emploi et les Assises du Roman, est aujourd'hui un espace reconnu de rencontres et d'échanges de toutes les formes de cultures. Elle a aussi un rôle important de

médiation culturelle. Mais son audience reste cependant assez limitée : je ne comparerai pas 34 000 personnes par an par rapport à l'affluence des 170 000 personnes à la Maison de la Danse ou 230 000 à l'Opéra, même si les données financières ne sont pas les mêmes, nous sommes d'accord.

La question aujourd'hui est donc, à moins de décider de sa disparition pure et simple, ce que personne ne souhaite je pense, de construire avec elle un nouveau projet culturel avec un modèle économique plus pertinent. Il est par exemple indispensable que cette association trouve des ressources propres, même si elles resteront minoritaires. Le mécénat doit se développer pour contribuer au financement des programmes proposés. Et je pense même que cela aurait dû être fait depuis longtemps. Vous auriez même pu l'inciter comme, Monsieur le Maire, vous avez subitement décidé de le faire pour le Musée des Tissus la semaine dernière. Cela ne se fera pas en un jour malheureusement. Peut-être faudra-t-il temporairement réduire les propositions d'animation pour coller à un budget en diminution. Il faut, en tout cas, définir rapidement une trajectoire financière précise pour les mois qui viennent. Ce travail doit se faire en lien étroit avec la direction de la structure.

La nouvelle équipe de la Région qui elle, met en place les processus d'accompagnement et de contrôle qui ont fait défaut à l'ancienne équipe, va sans nul doute vous montrer la voie, comme elle l'a fait pour le Musée des Tissus, en incitant à un travail partenarial entre tous les financeurs.

Vous avez évoqué un certain nombre de mesures que vous mettez en place, dont ce comité de suivi qu'on attend depuis si longtemps donc maintenant on attend vraiment de voir ce qui va se passer concrètement.

En conclusion, je voudrais revenir encore une fois sur votre politique culturelle. Sur les plus de 1 100 associations financées, dont la liste fait penser à un inventaire à la Prévert puisque plus de 230 le sont dans le domaine culturel avec des subventions allant de 100 € à 6,7 M€ pour l'Opéra, il faut vraiment que dans ce domaine vous arriviez à avoir une politique claire et à faire des choix.

La question de l'avenir des Subsistances est par exemple posée ou se reposera. Avec plus de 3 M€ de financement annuel de la part de la Ville (je le rappelle, l'équivalent de l'augmentation d'un point des recettes fiscales de la Ville), vous ne pouvez pas continuer à « faire comme avant ». Ce lieu doit aussi être repensé au regard des financements qui peuvent lui être attribués.

D'autre part, vous évoquez dans votre réponse à la Chambre (pour la rassurer semble-t-il), le fait que le budget culturel soit majoritairement affecté (pour 70 %) à des établissements gérés en régie municipale. La régie municipale n'est pas forcément un gage de bonne gestion et ne facilite pas toujours la transparence.

Plus que jamais, nous vous demandons un débat sur votre politique culturelle qui représente, je le rappelle encore une fois, 20 % du budget de la Ville.

En conclusion, je voudrais vous dire que non, la Gauche n'est pas la seule à pouvoir s'intéresser à la culture. Oui, il faut oser parler d'argent quand on parle de culture. Ce n'est pas honteux, c'est même indispensable. Quelle culture, pour quel public, à quel prix ? Ces questions, il faut avoir le courage de se les poser pour pouvoir demain continuer à avoir une politique culturelle digne de ce nom.

Et nous, l'Opposition, nous souhaitons pouvoir participer à cette réflexion.

J'ajouterai pour terminer que lorsque nous vous demandons des comptes... Nous allons avoir un dossier qui arrive tout de suite sur une des associations subventionnées, Africa 50, dont il paraît qu'à la Commission Culture, mon collègue François Royer vous a demandé d'avoir les comptes et ces comptes ne lui ont pas été communiqués. Donc il faudrait aussi qu'il y ait une transparence là-dessus. Mme Levy a évoqué notre participation éventuelle à un comité de suivi de la Villa Gillet, pourquoi pas. En tout cas, il faut que les choses progressent et nous souhaitons participer à ce travail.

Je vous remercie.

**M. TETE Etienne :** Les magistrats de la Chambre des comptes doivent ici être remerciés du travail d'analyse qu'ils ont opéré non seulement sur la villa Gillet, mais encore sur les Subsistances. Il faut souligner la qualité rédactionnelle de ce rapport avec des mots choisis ; feutré, le constat est accablant et pour ceux qui critiquent la Chambre, je rappellerai que ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on fait tomber la fièvre. Pour résumer ce rapport, quelques phrases-clés sont nécessaires, des chiffres d'activités anormalement gonflés, festivals Mode d'emploi, le nombre de spectateurs des manifestations a été retraité par la Chambre car l'association y incorpore l'ensemble des événements ayant lieu aux Subsistances dans le cadre du festival.

Les Subsistances accueillent effectivement des conférences dont les invités sont pris en charge par la Villa Gillet, mais aussi des spectacles dont le coût direct est pris en charge par les Subsistances. La comptabilisation des publics des spectacles aux Subsistances ne se justifie donc pas, Festival Mode d'emploi il

n'y a pas de participation des usagers ou des spectateurs, le coût par spectateur en terme d'argent public varie de 82 à 119 € suivant l'année. Pour faire une comparaison, c'est 5 fois plus que la Maison de la Danse, 3 fois plus que les Célestins, et heureusement 3 fois moins que l'Opéra. Le coût du programme Walls and Bridges par les spectateurs a été très important : 274 €, ici on approche le montant de l'Opéra. Il n'y a pas lieu de s'étendre plus sur cette manifestation, il suffit de se reporter au rapport de la Chambre.

La gouvernance est épouvantable, seuls les comptes et les rapports d'activités Assemblée générale sont présentés avant d'être envoyés aux financeurs publics, ces documents exposent très peu de détails sur les fonctionnements internes de l'association durant l'année passée et sur l'évolution des postes budgétaires. Il apparaît donc insuffisant pour permettre aux membres de l'assemblée générale de délibérer en toute connaissance de cause. De plus, les comptes rendus du conseil d'administration sont sommaires, leur contenu est quasi identique d'un exercice sur l'autre, peu détaillé et marqué par des erreurs matérielles. Les procès-verbaux démontrent que le conseil d'administration ne se prononce pas sur les orientations de l'association, il ne s'est jamais formellement prononcé sur le projet artistique général de l'association, ni sur une éventuelle réorientation de celui-ci. La saison suivante lui est simplement présentée comme un fait acquis, malgré l'importance des changements induits par les nouveaux festivals.

Il en est de même pour le programme Walls and Bridges : 2,5 millions d'euros évoqué pour la première fois lors du conseil d'administration du 11 novembre 2009, la Villa Gillet a été sollicitée pour monter un projet à New York et elle travaille actuellement sur une proposition de travail de programmation, l'organisation de fausses informations, je cite : « L'information véritable du conseil d'administration sur le projet n'a eu lieu que le 1<sup>er</sup> avril 2010, il est indiqué que le projet est prévu pour une durée de 18 mois et pour un budget global de 160 K€. Or, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2010, une demande de subvention avait déjà été effectuée le 7 janvier 2010 auprès du conseil de la création artistique, évoquant un budget global de la manifestation de 1.675.000 millions non discuté et décidé en conseil d'administration.

Le directeur salarié est à temps plein, en 2013 M. Walter exerce les fonctions de directeur et non plus de directeur artistique, il est rémunéré 105.690 € bruts par an. Il est également directeur à temps plein de l'Association Subsistances, il a été rémunéré 55.105 € bruts pour ce faire en 2013, cumulé son salaire mensuel sur les deux associations de plus de 10.000 € nets par mois. Le Code du Travail précise : article L, -c'est moi qui cite, ce n'est pas dans le rapport contrairement aux phrases précédentes- article L 8261.1 : « aucun salarié ne peut accomplir des travaux rémunérés au-delà de la durée maximale du travail, tel qu'il en ressort des dispositions légales de sa profession ».

Je recite la Chambre : « La réalité du lien de subordination n'est pas établi si le Président par intérim argue que les administrateurs contrôlent les actions engagées par le directeur, de même qu'ils ont le pouvoir de le sanctionner en cas de manquement, cela ne ressort pas du contrôle de la Chambre. Le salaire de M. Guy Walter a progressé de 55 % entre 2008 et 2013 par l'octroi d'une prime mensuelle en 2010 et 2011, puis d'une augmentation de son salaire de base en janvier 2012. Il n'existe aucun document attestant d'une décision du conseil d'administration de l'association concernant l'octroi de cette prime mensuelle en 2010 puis de son intégration dans le salaire de l'intéressé en 2012. Le versement de cette importante partie indue de rémunération a perduré en 2014 et 2015. Je cite toujours : « L'association prend en charge un montant très important de frais professionnels de son directeur la plupart du temps engagés par lui-même, soit par sa carte bancaire professionnelle, soit par remboursement de notes de frais. En 2013, 57 K€ de dépenses ont trait directement à l'activité de celui-ci dont la répartition reconstituée par la Chambre, etc.

En outre, le plafond de paiement de la carte bancaire du directeur défini par le conseil d'administration a été dépassé plusieurs fois durant l'année 2013. Je cite toujours : « La Chambre appelle l'attention sur le risque de reconnaissance par l'administration fiscale d'une situation de direction de fait qui serait de nature à emporter le caractère lucratif de l'activité associative et de soumettre l'association aux impôts commerciaux. L'association ne produit pas ses comptes rendus financiers pourtant obligatoires, hormis pour la subvention de 400.000 € de la région Rhône Alpes affectée au Festival Mode d'Emploi. »

Je cite toujours : « Le loyer demandé à l'association, fixé au franc symbolique pendant les quatre premières années d'occupation, devait ensuite être fixé selon les conditions du marché et faire l'objet d'une indexation annuelle. Cependant, de manière répétée, le contrat a fait l'objet d'avenants validés par le Conseil municipal, prolongeant la durée de gratuité. Le dernier en date, conclu le 20 février 2012, prolonge la gratuité de l'occupation jusqu'au terme du bail. Les deux associations hébergées dans l'immeuble ne disposent aujourd'hui d'aucune autorisation expresse et n'ont signé aucune convention avec l'association de la Villa Gillet ou de la

Ville de Lyon. Leur occupation est donc extrêmement précaire et n'a en réalité aucune existence juridique, ce qui n'est pas sans conséquence, notamment en termes de responsabilité en cas de sinistre ou d'accident.

Je cite toujours : « L'association bénéficie de très importants financements publics : 2,6 millions d'euros. Malgré le niveau de ce financement le suivi et le contrôle exercé par la collectivité publique s'avèrent insuffisants, aucune coordination n'existe entre les financeurs publics, hormis pour le festival Mode d'Emploi. L'association ne respecte pas l'obligation de publier ses comptes annuels certifiés sur le site Internet de la direction des Journaux officiels, aucun compte n'ayant été publié durant la période sous revue. Une présentation peu transparente de la rémunération des cadres dirigeants, en effet, pour faire croire -c'est moi qui cite- à la diminution de la somme en 2008, la somme présentée concernait 3 salariés alors qu'en 2013 le montant ne concerne plus qu'un seul salarié. Du jamais vu ! Une véritable entreprise de cache-cache pour que personne ne s'aperçoive de l'augmentation exorbitante du salaire de M. Guy Walter.

Je cite toujours la Chambre : « L'association a inscrit en charge d'exploitation des achats de biens qui n'auraient pas dû y figurer mais auraient dû entrer à l'actif de l'organisme, cela concerne particulièrement les équipements informatiques. En définitive, les deux pratiques de l'association, comptabilisation des immobilisations en charge d'exploitation ou amortissement instantané, ont permis d'afficher un actif vieillissant alors même qu'elle est extrêmement bien équipée en informatique, du fait d'importants achats récemment effectués de matériel de grande qualité et d'une valeur unitaire élevée. Après, quand on arrive à la tenue de l'inventaire incomplet, du fait des carences de l'inventaire, le contrôle des biens par la Chambre n'a en majeure partie pas été possible, sauf en ce qui concerne les achats de l'année 2010. Cependant, la Chambre a pu constater qu'un ordinateur portable d'une valeur élevée et acquis en 2013 était manquant, de même qu'un téléphone mobile dernière génération acquis la même année. La tenue d'un...

**M. LE MAIRE** : Vous avez dépassé depuis longtemps votre temps de parole, si vous voulez conclure, concluez.

**M. TETE Etienne** : Je termine Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Vous ne terminez pas, vous concluez.

**M. TETE Etienne** : Je termine, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Mme Gay.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, quand on dit quelque chose qui vous gêne, vous coupez la parole...

(Protestations.)

**M. LE MAIRE** : Madame Gay vous avez la parole.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, je voudrais pouvoir continuer...

**M. LE MAIRE** : Madame Gay, vous prenez la parole, je vous en prie.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, je voudrais pouvoir terminer...

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Cela va être compliqué !

**M. TETE Etienne** : Je voudrais terminer!

**Mme GAY Nicole** : Je voudrais prendre la parole dans la tranquillité...

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, je voudrais pouvoir terminer...

**Mme GAY Nicole** : Franchement Etienne, tu as été très long. Nous avons déjà entendu Mme Balas, Mme Lévy, je pense qu'on peut...

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, je vous demande de terminer...

**M. LE MAIRE** : Monsieur Tête, je vous rappelle que chaque Groupe demande un temps de parole, et que ceux-ci ne sont pas limités. Sur ces bancs, ont été demandés 10 minutes de temps de parole, et nous avons accordé ces 10 minutes. Votre Groupe a demandé, pour vous-même 3 minutes, vous en êtes maintenant à plus de 7 minutes ! Vous comprenez donc que nous devons respecter l'ordre du jour qui est établi, non pas par moi, mais par les différents Groupes politiques!

Donc, Madame Gay, vous avez la parole.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Villa Gillet a été fondée il y a 30 ans. Elle a donc une longue histoire culturelle et avec le temps, on prend quelques mauvaises habitudes. Il faut

les corriger. La Villa Gillet, elle-même, le reconnaît et votre courrier de réponse, Monsieur le Maire, montre que des choses ont été entendues.

L'opposition veut transformer ce rapport de la CRC en réquisitoire mais surtout en combat politique. Mais la CRC n'est pas un tribunal, elle ne rend pas des verdicts, elle émet des recommandations. C'est une aide pour améliorer la gestion des deniers publics, versés par les financeurs que sont l'Etat, la Région, la Métropole et la Ville.

Il faut distinguer deux niveaux : le projet culturel, au bilan très positif, et la gestion de l'association, sujette à critiques. A l'heure où nous appliquons partout dans nos collectivités de difficiles marges de manœuvre, où les subventions publiques se réduisent, où de gros efforts sont demandés aux salariés des services publics dont les salaires stagnent et le pouvoir d'achat baisse, il est certain que la gestion de la Villa Gillet doit absolument être plus rigoureuse. Elle a besoin d'une mise à jour et d'une clarification profonde de son fonctionnement associatif, administratif et financier.

Sa gouvernance doit aussi être revue avec un Conseil d'administration plus impliqué, parce qu'associatif, je rappelle que la Ville n'a pas de représentant ! La pérennité même de la structure nécessite que la Villa Gillet sorte de la personnalisation à son directeur.

C'est pourquoi nous ne voulons pas utiliser ce rapport pour condamner la Villa Gillet, mais nous en servir pour que soient prises des mesures qui lui permettent de continuer à remplir les missions confiées par ses financeurs et de rayonner au-delà de nos frontières.

Nous venons d'entendre vos propositions Monsieur le Maire, nous serons vigilants et nous veillerons. Nous vous en remercions !

**M. LE MAIRE :** Chers Collègues, je vais dire quelques mots. Vous savez que pour chacune des institutions culturelles, en général, il y a un pilote et des partenaires.

Pour ce qui concerne la Villa Gillet, je pense que vous faites fausse route ! En effet, ce n'était pas la Ville de Lyon qui était le pilote mais la Région, et cela depuis la création de la Villa Gillet. Je rappelle, mais c'est important, que c'était M. Oudot, Conseiller régional, qui avait décidé de créer cette Villa.

M. Guy Walter a été embauché en 1989, c'est-à-dire bien avant que nous ne soyons dans cette majorité et il l'a été par les acteurs régionaux de l'époque pour piloter cette Villa Gillet. Il a été installé dans l'immeuble de la Croix-Rousse, toujours par la majorité de l'époque, dont je crois vous faisiez partie, avec une absence de loyer depuis cette époque.

J'ai bien entendu que la Chambre Régionale des Comptes veut que, désormais, non pas uniquement pour la Villa Gillet, mais pour toutes les institutions, nous puissions faire payer les locaux au prix réel. Nous allons, évidemment, observer le rapport de la CRC, mais je veux mentionner que cela va faire mal à un certain nombre d'associations.

En effet, pour un certain nombre d'entre elles, une façon de les aider, était de mettre à leur disposition des locaux, sinon à titre gratuit, au moins avec un loyer fortement diminué par rapport au prix du marché. C'est la raison pour laquelle elles venaient dans des locaux appartenant à la Ville et non dans des locaux privés.

Nous allons donc nous mettre en conformité avec la Chambre Régionale des Comptes, mais évidemment il faudra que personne demain ne vienne dire ici : »mais regardez, c'est trop, et un certain nombre d'associations ne peuvent pas suivre l'augmentation du loyer.«

Dans l'évolution de la Villa Gillet, dont je rappelle encore une fois, que c'était la Région qui était le pilote, cela se voit d'ailleurs, car les financements de la Région sont de 800 000 euros, quand ceux de la Ville de Lyon sont de 220 000 euros. Encore convient-il de se rappeler, à partir de quand les subventions de la Ville de Lyon ont été de 220 000 euros. Elles l'ont été à partir de 2008 au moment où la Villa Gillet a créé les « Assises du Roman » car nous pensions que c'était un événement extrêmement important.

Auparavant, la subvention de la Ville de Lyon n'était que de 100 000 euros, elle a été portée au moment de la création des « Assises du Roman » à 220 000 euros et elle n'a pas bougé depuis.

Lorsque l'on dit qu'il y a des dérapages de la Ville de Lyon, permettez-moi de vous dire chers Collègues, que c'est faux !

Alors, où y a t'il des difficultés ? Ce n'est pas sur les « Assises du Roman », si quelques-uns ici sur ces bancs veulent qu'on les arrête, qu'ils se lèvent et qu'ils le disent clairement, car c'est effectivement un élément qui nous semble tout à fait essentiel et qui permet à notre Ville de rayonner dans le paysage intellectuel français.

Où y a t'il une difficulté ? C'est lorsque la Villa Gillet crée le Festival World and Bridges. Ce festival est-il créé par la Ville de Lyon, à partir de quoi ce seraient produits les dérapages ? Non, la Ville de Lyon n'est pour rien dans la création de ce festival. C'est à l'époque, le Conseil de la création artistique, en la personne de M. Marin Karmitz qui missionne la Villa Gillet pour créer un grand festival international à New York. D'ailleurs, ce Conseil de la création artistique signe, avec la Villa Gillet, une convention très précise pour définir les objectifs de ce festival. Ils ne font pas que définir ces objectifs, mais ils décrivent les moyens qui seront donnés, non pas par la Ville de Lyon, mais par l'Etat pour pouvoir réaliser ce festival à New York.

Ce qui est très intéressant, c'est qu'il existe dans cette convention, un chapitre qui concerne les ressources humaines, et qu'il est mentionné –si la presse veut en avoir la copie- l'augmentation de la rémunération du directeur. Donc le Directeur général et scientifique du projet, M. Guy Walter, pour l'ensemble de la mission aura des honoraires de 40 000 euros. C'est à partir de là, c'est sur lettre-là, que le salaire du directeur augmente.

Ce qui est très intéressant, et je pense que chacun d'entre vous ne l'a peut-être pas totalement perçu, c'est que celui qui, à l'époque, signifie et envoie ce document à la Villa Gillet, c'est M. Guillaume Boudy, alors Secrétaire général du Service de la Coordination des politiques culturelles et de l'Innovation, aujourd'hui Directeur général des services de la Région Rhône-Alpes. Et c'est bien lui qui envoie cette convention, mentionnant ces propositions, signée par lui-même et par la Villa Gillet. C'est donc lui qui permet d'avoir à M. Guy Walter ces honoraires-là.

Si quelqu'un veut le document en question sur lequel figure les honoraires de M. Guy Walter, je peux le lui remettre.

**M. TETE Etienne :** Cela ne nous dit pas pourquoi cela continue!

**M. LE MAIRE :** Monsieur Tête, je continue si vous le voulez bien!

Ensuite, lorsque la Chambre Régionale des Comptes s'intéresse à la Villa Gillet, voici ce qu'elle envoie à la Ville de Lyon : un document de 3 pages et demi, et cela concerne uniquement le problème des locaux. Pourquoi ? Parce que pour le reste, la Ville de Lyon n'a rien à y voir. C'est géré par la Région et par l'Etat et notre subvention, à nous, demeure totalement étale.

Je m'étonne même à un moment donné auprès de la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes –et je vous donnerai ma lettre- de ne pas avoir effectivement le pré-rapport complet et elle me dit que ceci ne concerne pas la Ville de Lyon, mais l'Etat et la Région.

Alors je ne vois pas comment, aujourd'hui, la Ville de Lyon se retrouve autour d'une mise en cause qui ne nous concerne nullement.

Si vous avez des questions, vous allez voir M. Boudy pour lui demander pourquoi à l'époque il a voulu ce festival à New York, pourquoi il en a fixé les objectifs, pourquoi, alors que ce festival n'était prévu que pour une année, il l'a reconduit pendant trois ans et pourquoi à l'époque il a augmenté M. Guy Walter.

Voilà, moi j'aimerais que la Chambre Régionale des Comptes dont j'observe avec le plus grand respect les avis, puisse aller voir effectivement de ce côté quels étaient les objectifs de ce festival, si les objectifs ont bien été remplis et si il y a bien eu, comme mentionné dans la convention une rémunération supplémentaire pour M. Guy Walter qui a été faite, non pas par le Ministère de la Culture, mais par la structure qui avait été créée à l'époque autour de Marin Karmitz et si la note a bien été signifiée par M. Guillaume Boudy.

En attendant qu'il nous donne la réponse, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir considérer que nous avons donné acte de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Merci beaucoup.

(Acte est donné)

---

## **Présentation des enjeux du trafic de transit dans la Métropole de Lyon et des options pour le grand contournement autoroutier.**

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, je souhaite, de manière à ce qu'on ne nous dise pas que la Ville de Lyon ne soit pas au courant de tout ce qui peut se passer dans le territoire de notre agglomération, commencer ce Conseil municipal par une communication sur les enjeux de circulation et de transit vers le cœur de l'agglomération lyonnaise. En effet, comme vous avez pu le constater au cours des dernières semaines, il y a eu beaucoup de prises de position sur des infrastructures. Et par exemple sur le développement de la A 45, moi-même, j'ai eu l'occasion de parler du déclassement de l'autoroute A 7 dans la portion « Tunnel de Fourvière – Pierre Bénite » et donc je souhaite qu'aujourd'hui, vous ayez quelques éléments d'information. J'ai donc

demandé et nous allons pour un instant, faire une parenthèse dans notre Conseil municipal ,à M. Maxime Chatard de venir vous présenter les enjeux, les problèmes de circulation dans l'agglomération, de mobilité au sens plus large qui sont évidemment tout à fait fondamentaux. Monsieur Chatard, vous pouvez commencer.

(Interruption de séance à 16h45.)

**M. CHATARD Maxime :** Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots pour vous parler des grandes infrastructures routières et autoroutières sur Lyon et autour de Lyon

Sur les autoroutes A6 – A7 et A46 que chacun connaît : Elles traversent aujourd'hui en Nord-Sud, le cœur de Lyon, de la Métropole de Lyon avec un transit de trafic important. 44 000 véhicules/jour sont en transit sur ces deux axes.

**M. LE MAIRE :** Donc, lorsque l'on est en transit que l'on veut passer du Nord au Sud de l'agglomération, on passe en général par ces deux axes là ,soit par le tunnel de Fourvière, soit par la rocade Est.

**M. CHATARD Maxime :** Donc, c'est pour le trafic de transit:

- 16 000 véhicules sur l'axe A6 – A7.
- 3 000 véhicules/jour sur le boulevard Laurent Bonnevey,
- 25 000 véhicules/jour sur la rocade Est.

Le cumul de ces trois chiffres : 44 000 véhicules/jour en transit en cœur d'agglomération.

**M. LE MAIRE :** Et remarquez, on reste toujours là ,avec l'autoroute A 432 qui elle, compte combien de véhicules?

**M. CHATARD Maxime :** Sur cette partie, 13 000 véhicules/jour, donc c'est assez faible, et l'autre partie qui dessert l'aéroport compte 25 000 véhicules/jour. En totalité ce sont 4 000 véhicules en transit.

**M. LE MAIRE :** Donc, en fait, quand on veut faire transiter du Nord au Sud, si vous passez en dehors de l'agglomération, il y a juste 4 000 véhicules. Si vous passez par le cœur de l'agglomération, il y a 44 000 véhicules qui transitent.

On pourrait penser que la logique serait plutôt le contraire, d'écarter les circulations du cœur de Lyon, faire en sorte qu'il y ait 44 000 véhicules sur la A 432, c'est-à-dire au-delà de l'aéroport et qu'il n'y ait que 4 000 véhicules dans la traversée de notre agglomération.

**M. CHATARD Maxime :** Donc, des difficultés que chacun connaît ,qui avaient pu être exposées au moment du débat public sur l'Anneau des Sciences, notamment, les difficultés sur l'échangeur de Valvert, sur le tunnel de Fourvière, montée de Choulans, et pont de la Mulatière.

Des difficultés que chacun connaît sur l'Autoroute A7, sur la tranche du côté de Perrache. C'est la raison pour laquelle l'Etat porte l'ambition de réaliser un grand contournement autoroutier de l'agglomération lyonnaise avec deux options :

- à l'Ouest qui a fait l'objet d'un débat public en 2001,
- et une option à l'Est.

C'est la raison aussi pour laquelle le Président de la Métropole de Lyon porte un projet pour les trafics en Est-Ouest, des barreaux, barreau au Nord et barreau au Sud, qui visent à éloigner du cœur de Lyon et de la Métropole de Lyon, un trafic de transit qu'on ne veut plus.

**M. LE MAIRE :** Je commente de nouveau ici. Franchement le contournement Ouest de l'agglomération c'est celui qui aujourd'hui a été consacré par le débat public. Plus personne ne croit, parce qu'il est évidemment trop onéreux, que ce contournement Ouest puisse un jour se réaliser .

Par contre, ce qui est assez intéressant, c'est l'arrivée par exemple, de l'A89. Vous vous souvenez que lorsqu'on a fait l'autoroute « Clermont – Lyon » qui est théoriquement une autoroute « Genève – Bordeaux », Lyon n'était qu'un échelon intermédiaire. A l'époque où l'on pensait l'aménagement du contournement Ouest de Lyon, l'A89 ne se terminait pas dans un désert, mais elle devait aller rejoindre l'A46 de manière à contourner Lyon pour ceux qui allaient directement sur Genève ou bien sur la plaine de l'Ain qui évidemment, est extrêmement importante du point de vue industriel.

Vous savez que lorsqu'on a annoncé l'A89, on la fait arrêter aux portes de Lyon, et que l'A89 une fois réalisée, se terminait sur une route départementale. Et donc l'Etat a été obligé en toute hâte, ce qui l'est en train de faire en ce moment, de réaliser un petit barreau pour essayer de pouvoir rejoindre l'A6.

Le seul problème, c'est que comme il a fait ce barreau, ce n'est pas celui qui était proposé auparavant. Et que font les gens qui arrivent là et qui veulent aller sur Genève ? Ils ne vont pas prendre l'A46. Ils vont prendre le tronçon Nord du périphérique et donc venir se confondre avec la circulation qui est celle de l'agglomération. D'où des problèmes que vous connaissez les uns et les autres, de saturation, maintenant, de ce périphérique.

Nous avons donc aujourd'hui un débat sur l'A45. Le problème de l'A45, vous connaissez cette carte, c'est que là encore, on ne va pas la poursuivre jusqu'au bout. Pour qu'elle rejoigne la A7 et pour qu'on puisse passer sur l'Est de l'agglomération, elle arrive sur l'A450 et là l'A450 arrive au pont de Pierre-Bénite. Je ne dirai à aucun d'entre vous quelle est la situation tous les matins et tous les soirs du pont de Pierre-Bénite. Si nous rajoutons sans faire autre chose que l'A45, voilà l'A450, déjà aujourd'hui le matin, si nous rajoutons une circulation autoroutière à cela, évidemment on aboutit à une catastrophe. Maxime, continuez

**M. CHATARD Maxime :** Le président de la Métropole a aussi obtenu très récemment une décision ministérielle pour que des études d'opportunité soient menées sur le barreau Nord, elle date de fin février, et ce barreau a été mis en service en juillet 2015.

**M. LE MAIRE :** Donc, nous venons d'obtenir du Ministère qu'il réétudie ce fameux barreau Nord qui nous permettrait effectivement de contourner la circulation de Lyon pour les trafics de transit entre l'Est et l'Ouest.

**M. CHATARD Maxime :** De là même pour le Sud-Ouest vous plaidez pour qu'une étude soit menée afin de relier l'A45 à l'A47 et à l'A7, et traiter ainsi Givors et de l'A47 et cette étude pourrait être menée puisque des crédits sont prévus au titre du CPER 2015-2020. Dans les études menées par l'Etat et par l'Adréal, certains arguments portés par l'Etat plaident plutôt pour un grand contournement à l'Est, cela a été dit, motivé notamment selon les arguments portés par l'Etat que le grand contournement à l'Est déjà réalisé aux deux tiers, qu'il dessert un aéroport et une gare TGV, et qu'aujourd'hui dans les plans de relance en cours certaines études sont à l'œuvre, notamment sur l'A46 Sud.

**M. LE MAIRE :** Je complète, donc comme je le disais tout à l'heure on a aujourd'hui tout le barreau du Nord qui est déjà réalisé et on pourrait, si on reprend l'A43 -faites voir le tracé -, commencer par le shunt de Manissieux soit en passant ici, ce qui demande d'aménager ce qu'on appelle un shunt, donc essayer d'embrancher les autoroutes. On se retrouverait directement sur un contournement, si on veut moins entrer dans l'agglomération il resterait à réaliser simplement le petit bout en bas qui est en pointillé, à savoir ceci, et si on le faisait cela permettrait de détourner la circulation du cœur de l'agglomération à la fois du tunnel de Fourvière, et en même temps de la rocade Est, pour effectivement passer au large de Lyon. Evidemment, en termes de pollution, quand on dit que l'air est pollué à Lyon, si vous avez deux autoroutes qui traversent la ville cela ne peut pas donner un air totalement sain. Nous disons donc qu'il faut organiser tout ceci et c'est ce que j'essaie de porter au ministère

**M. CHATARD Maxime :** Donc sur l'A45, juste représentée ici sur cette diapositive, d'une part l'A47 avec le trait bleu et le projet de l'A 45 Saint-Etienne tout d'abord ici, le projet de l'A45 tel qu'il est imaginé actuellement prévoit le contournement de Saint-Etienne en passant sur le secteur de la Talaudière, puis de rejoindre Saint-Chamond avant de réemprunter l'ex-RD 42 pour passer dans les coteaux du Lyonnais et rejoindre l'A450.

**M. LE MAIRE :** Donc pour nous effectivement si on juge qu'il faut faire l'A 45, pourquoi pas, mais il ne peut pas arriver au pont de Pierre-Bénite, et si on veut la faire, il faut penser dès maintenant à mettre dans la concession un tracé qui permette de relier A7, et effectivement ne pas faire je pense, le projet jusqu'aux portes de Lyon. Après peu importe parce que le temps qu'on aura gagné par rapport à l'A42, on va le reperdre là tous les matins. Combien de voitures supplémentaires avec l'A45 ? ?

**M. CHATARD Maxime :** Plus de 20.000.

**M. LE MAIRE :** Plus de 20.000 supplémentaire par rapport à cette étape d'aujourd'hui, donc on se rend compte que le bouchon remonterait assez loin sur l'A450 et l'A45.

**M. CHATARD Maxime :** Comme vous venez de le dire, plus de 50 % de trafic avec le projet A45, plus 27.000 véhicules/jour précisément par rapport à la situation actuelle, c'est effectivement insoutenable.

Pour terminer cette présentation, quelques illustrations Monsieur le Président.

**M. LE MAIRE :** Si on détourne le flux de Fourvière, si on permet que se réalise un grand contournement, c'est à la fois le contournement aujourd'hui de la rocade Est qui est dé-saturé, en particulier pour les poids lourds. Vous savez que cette rocade Est, est extrêmement accidentogène parce qu'il y a des murs de poids lourds sur la première voie, et qu'un jour il y aura des accidents graves. Pour la partie lyonnaise, cela permet

surtout de déclasser la portion dont j'ai parlé au début et plutôt que d'avoir, entre Pierre-Bénite et puis l'entrée du tunnel de Fourvière, les queues de voitures que vous connaissez actuellement, et bien on pourra avoir cela, c'est-à-dire effectivement mettre une allée piétonne le long du Rhône, mettre une allée vélos, pouvoir mettre un boulevard paysager, ce qui permettra d'ailleurs de pouvoir relier demain le quartier de la Confluence au quartier de Gerland car aujourd'hui vous avez tous entendu parler du pont des Girondins, mais le pont des Girondins, du fait qu'il y a cette autoroute, il faudra le faire passer au-dessus de l'autoroute, c'est-à-dire pour le faire entrer, le faire ré-atterrir très largement à l'intérieur du quartier de la Confluence, ce qui évidemment dénaturerait totalement ce quartier.

Voilà sur quoi aujourd'hui nous sommes en train de nous battre, cela demande évidemment que les partenaires y réfléchissent. Quand je dis les partenaires, c'est tous, c'est à la fois l'Etat et le Ministre des transports. On m'a dit au sujet du déclassement que j'aurai une réponse d'ici le 1<sup>er</sup> mai, on verra bien ce qu'elle sera mais en tout cas, c'est un combat qu'il faut effectivement gagner. Je vais m'y engager, et nous nous y engagerons tous ensemble de toutes nos forces, et puis nous ferons en sorte qu'on puisse passer au large de Lyon plutôt qu'à l'intérieur de Lyon.

Voilà la communication que nous souhaitons faire en ce début de séance. Cela concerne l'Etat, cela concerne la région, et cela concerne le Département du Rhône puisqu'une partie s'y trouve. Nous avons tous ensemble à mener un combat.

Ce n'était pas prévu mais je passe la parole à celles et à ceux qui le souhaiteraient sur l'ensemble de ces bancs.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, effectivement c'est un sujet extrêmement important et qui passionne les élus du groupe UDI parce que c'est un sujet stratégique pour l'avenir de l'agglomération.

C'est pour cette raison que nous avons décidé en fin de séance de poser une question orale justement sur le déclassement éventuel de l'autoroute A6-A7 mais je vois que vous avez pris les devants et que vous nous avez fait cette communication avec une vision d'ailleurs beaucoup plus générale sur l'ensemble de l'agglomération alors que nous, notre question du jour portait plutôt sur l'axe A6-A7, complètement congestionné. Vous avez parlé du trafic de transit mais si on compte la totalité du trafic, il s'agit de 115 000 véhicules par jour au cœur de la ville.

Nous avons un certain nombre de questions à vous poser à ce sujet. Nous avons voté en septembre dernier une convention d'étude sur les itinéraires du contournement de Lyon et sur les dispositifs d'incitation à leur usage et l'une des questions qui devait faire l'objet d'une étude, c'était la faisabilité d'un péage d'orientation.

La question qu'on se pose aujourd'hui est de savoir si cette piste est toujours d'actualité ? Si vous avez pu parler au Secrétaire d'Etat aux transports lors de votre récente rencontre de cette éventualité ? Cette idée, latente depuis des années, pourrait remédier à cette aberration lyonnaise notoire qui consiste à faire payer ceux qui contournent la ville, tout en assurant la gratuité à ceux qui la traversent. Je ne vous cache pas que le déclassement puis la requalification que l'on voit sur ces images traversant le centre-ville serait une bonne nouvelle pour la Confluence, pour l'ensemble de la Presqu'île et aussi pour l'ensemble du cœur de l'agglomération. Cela pourrait induire une diminution de l'intensité du trafic avec un report des trafics vers d'autres infrastructures, notamment vers l'Est de l'agglomération.

Pour que ces rapports soient pleinement efficaces et durables, j'en profite pour affirmer que le déclassement doit être un point de départ et non pas un point d'aboutissement. C'est-à-dire qu'il doit être le prélude à d'autres avancées majeures, comme le bouclage du périphérique (l'anneau des sciences) qui était, je vous le rappelle, l'un de vos engagements électoraux pour ce mandat. J'ai l'impression que depuis quelques mois, on n'entend plus parler de ce projet.

Nous défendons, nous, à l'UDI, depuis bien longtemps, cette nécessité d'un véritable contournement de Lyon, comme nous défendons l'anneau des sciences. Et nous espérons que ce déclassement sera une étape fondatrice dans la réalisation de cette infrastructure indispensable, indispensable aux déplacements quotidiens dans la métropole, indispensable au développement économique, indispensable aussi pour hisser Lyon plus haut dans le rang des grandes métropoles européennes et internationales.

Merci de répondre à cette question concernant le péage d'orientation et le fait que vous puissiez nous confirmer que cette décision pourrait intervenir avant le 1<sup>er</sup> mai. Ce serait une décision fondamentale et extrêmement importante pour notre ville.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, merci de cette présentation, même si on aurait aimé pouvoir en être informé préalablement .

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que vous m'aviez posé une question sur cette problématique il y a environ 2 mois.

**M. HAVARD Michel** : C'est formidable. C'est pour nous l'occasion de rappeler notre position sur un sujet qui est à la fois important pour la ville et l'agglomération et qui est bien sûr très complexe.

Sur la question du déclassement, je crois que nous l'avons tous portée. A l'époque où j'étais parlementaire, j'avais aussi interrogé les secrétaires d'Etat et les ministres des transports qui s'étaient succédés. Et les réponses qu'ils m'avaient apportées à l'époque, nous verrons si cette fois-ci la réponse sera différente, c'est « oui au déclassement mais pas sans mesures d'accompagnement ou sans alternatives ».

Toute la difficulté, c'est de savoir par quoi on commence. Et j'ai le souvenir, quand la question de l'A89 s'était posée, que le problème butait sur l'arrivée de l'agglomération lyonnaise. La décision qu'avait prise l'Etat à l'époque était de dire « faisons ce barreau, la grande partie et une fois qu'on aura fait la grande partie, on sera bien obligé de finir et de raccorder à l'agglomération ». C'est finalement un peu la même stratégie que vous suivez puisque le jour où l'on annoncera le déclassement de l'A6-A7, j'imagine que du côté de nos amis de l'Est, notamment les communes riveraines de l'A46 qui sera pour le coup le principal contournement de l'agglomération, il pourrait y avoir quelques voix discordantes. Donc ça veut dire qu'il faut, je pense, obtenir de l'Etat, en parallèle du déclassement de l'A6-A7, la réalisation du bouclage tel qu'il a été présenté tout à l'heure du grand contournement Est, le grand contournement Ouest étant évidemment dans les cartons et il va sans doute y rester très longtemps. Les deux peuvent ne pas se faire en même temps, parce que le temps que l'Etat réalise un grand contournement Est, ça va prendre quelques années. Mais pour le coup, on va dire que ça maintiendra une certaine pression pour que l'Etat le réalise vite.

Il y a une autre question qui se pose : c'est celle de l'anneau des sciences. Il va falloir aussi que vous apportiez une réponse sur la question de la réalisation ou pas de l'anneau des sciences. Parce qu'en termes d'éloignement du trafic du cœur de ville, c'est aussi une réponse sur un trafic très urbain et très intermédiaire entre les grands trafics internationaux et le trafic d'agglomération, qui devra aussi faire partie de ce package pour dire « on le réalise », « on ne le réalise pas », « on reporte » et pouvoir avoir du coup des simulations qui permettent de regarder tout ça en connaissance de cause.

Sur la question de l'A45, il est certain pour ceux qui pratiquent l'A47 et ça m'arrive parfois, que l'A47 c'est juste une catastrophe mais que là-aussi, comme toujours, quand on veut faire une autoroute Lyon-Saint-Etienne, c'est pour qu'elle relie Lyon à Saint-Etienne, a priori, c'est sa vocation, mais la question des arrivées doit être traitée. Je connais bien le secteur, c'est juste une catastrophe donc il faut bien sûr que les mesures d'accompagnement, là-aussi, soient prévues avec les décisions qui seront prises sur ces grandes infrastructures.

Nous avons pointé en Commission Transports à la Métropole deux sujets qui mériteront aussi d'avancer en même temps. Il y a la question des péages parce qu'aujourd'hui, contourner l'agglomération, c'est payant et passer par son cœur de ville, c'est gratuit. C'est juste une aberration qu'il va bien falloir réussir à corriger. Comment la corriger sans pénaliser les Lyonnais, permettre aux Lyonnais de pouvoir rentrer dans Lyon sans être obligés de payer. Techniquement, il y a des solutions mais qui sont extrêmement coûteuses et qui sont difficiles à mettre en œuvre. Et puis, il y a un deuxième paradoxe qui est celui des opérateurs de GPS qui quand vous tapez un itinéraire et que vous appuyez sur la touche « le plus rapide », vous font quasiment tous passer par le cœur de l'agglomération. Et là, c'est une négociation à mener avec des entreprises privées qui est encore une autre paire de manche.

Donc merci de cette information. Nous maintenons notre position qui a toujours été, je crois, unanime à Lyon sur l'objectif de déclasser cette portion d'autoroute A6-A7. C'est une aberration de l'histoire. Si nous pouvons la corriger et si vous pouvez obtenir du ministre une décision ferme et non révoquée de pouvoir obtenir ce déclassement, et bien nous nous en féliciterons. Pour autant, je pense que pour la rendre plus facile à prendre par le ministre, nous devons impérativement essayer de rechercher le consensus sur l'ensemble de l'agglomération, nouveau département du Rhône et région, sur les mesures d'accompagnement qu'il faudra mettre en place. Si nous n'obtenons pas une forme de consensus, je ne suis pas sûr que l'Etat, y compris cette fois-ci, suive votre demande. Ce que nous regretterons tous avec vous.

Je vous remercie.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, trois observations.

La première, qui est une évidence technique. Vous constatez que l'A432 ne joue pas son rôle mais il y a un péage alors que les autres voies ne sont pas à péages, c'est normal que les voitures n'y aillent pas.

La deuxième réflexion qu'il faudra élargir, c'est tant qu'on fera payer les autoroutes avec un péage au kilomètre et pas au service rendu, ça ne fonctionnera pas puisque plus vous contournez, plus la distance est longue et plus vous payez cher. Donc les gens ont intérêt à passer par un autre itinéraire.

Autre remarque, il serait peut-être important que les collectivités et l'Etat fassent des projets cohérents et ne fassent pas des projets autoroutiers qui ne savent pas comment ils aboutissent à la ville. On sait très bien que pour l'A89, il y a eu au moins trois versions de l'arrivée par Anse ou plus bas jusqu'à Charbonnières. On a fait le projet sans connaître la version.

Je pense qu'aujourd'hui il faut penser les projets dans leur globalité et ne pas commencer à construire tant qu'on ne sait pas comment on arrive, sachant que l'A89 ne joue pas le rôle qui était annoncé et que c'est un projet qui n'était pas rentable puisqu'il est payé par une surtaxe. Il faudra éviter d'avoir des projets non rentables payés par des surtaxes.

Troisième remarque, on peut dire la même chose de l'A45, il ne faut pas se lancer dans le projet de l'A 45 si on ne sait pas où il arrive et s'il n'y a pas un consensus où il arrive. En tout cas pour nous, les écologistes, il n'y a pas besoin de l'A 45, mais il faut développer les transports TER entre Lyon et Saint-Etienne pour pouvoir libérer plus de place sur l'A47 qui peut tout à fait fonctionner. Quant au déclassement de l'autoroute A6-A7, nous y sommes favorables.

**M. LE MAIRE :** Puis-je considérer que l'ensemble du Conseil municipal soutient la position de déclassement de manière à ce qu'on puisse faire parvenir à l'Etat le constat et l'action du Conseil municipal unanime sur ce point ?

**M. BROLIQUIER Denis,** Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : De notre part, oui.

**M. LE MAIRE :** Est-ce que tous les groupes sont d'accord ? Pas d'autre avis ?

**M. HAVARD Michel :** J'ai pris l'habitude d'anticiper un peu les choses, nous sommes évidemment favorables au déclassement de l'A6-A7 mais je redis la nécessité de chercher à travailler plus largement que le Conseil municipal, afin d'obtenir une forme de consensus sur les mesures d'accompagnement si nous voulons vraiment nous donner la chance qui sera peut-être historique de réussir ce projet. Je vous confirme notre accord sur cette position.

**M. LE MAIRE :** Je rajoute quelques points pour faire écho à ce que vous venez de dire. D'abord, pour acter le fait qu'aujourd'hui c'est complètement contradictoire lorsque vous passez loin de l'agglomération, de payer et quand vous passez en cœur de l'agglomération, c'est gratuit. On pourrait penser plutôt, à la limite, que lorsque vous passez en cœur d'agglomération c'est payant, et que lorsque vous passez au large c'est gratuit. Comme vous l'avez souligné, cette question est un peu difficile à résoudre, y compris d'ailleurs parce qu'il ne s'agit pas simplement de législation française mais de réglementation éventuellement européenne. C'est pour cela que ce n'est pas le premier projet sur lequel on veut commencer.

Pour vous donner une idée sur le coût, si on passe sur le shunt de Manissieux cela correspond à peu près à 100 millions d'euros, et si on fait le bout en pointillé qui manquait tout à l'heure, c'est 200 millions d'euros. Cela veut dire que ce n'est pas une somme astronomique et que cette somme pourrait d'ailleurs être financée par les autoroutes elles-mêmes car cela les intéresse aussi.

Sur le reste, on a l'habitude ici de réfléchir de manière silencieuse. Il y en a qui préfèrent communiquer d'abord, nous on préfère avancer. Cela signifie que concernant les sujets dont on ne parle pas, il ne faut pas croire qu'ils n'avancent pas. Vous pourrez un jour sur d'autres sujets avoir le fruit de nos réflexions, et je pense que nous devons y réfléchir tous ensemble mais ce sera pour un peu plus tard.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour du Conseil municipal.

---

### **Désignation de représentants dans divers organismes - Désignation des scrutateurs**

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, je vous propose de désigner, conformément à la tradition de notre assemblée, parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal, deux scrutateurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre, dès lors que la mise en œuvre d'un scrutin secret s'avérera indispensable à mettre en œuvre :

- Mme Manoukian Henriette
  - Mme Roux de Bézieux Elodie
- Y-a-t'il des oppositions ?  
(Adopté.)
- 

**2016/1862 – Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise**

**M. LE MAIRE :** La Ville de Lyon est membre de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, précédemment nommée Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Suite à la révision des statuts de l'Agence, il convient de désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : M. Hubert Julien-Laferrière.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains apparentés-Ensemble pour Lyon.)

---

**2016/1935 – Désignation des membres du jury et des membres de la Commission d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre – Groupe scolaire Jean-Jaurès – Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire – 46 rue Robert à Lyon 6<sup>e</sup>**

**2016/1939 – Désignation des membres du jury et des membres de la Commission d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre – Patinoire Charlemagne – Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste – Réfection et isolation des façades 100 – cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE :** Les 4 désignations qui vont suivre doivent intervenir à bulletins secrets.

Pour faciliter ces opérations, je propose de faire tourner simultanément 4 urnes distinctes et nous utiliserons des bulletins de couleur différente pour chaque scrutin.

Nous allons donc voter à bulletins secrets. Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes, chaque urne correspond à un bulletin de couleur.

**a) Désignation n° 1 – Jury de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du restaurant scolaire et la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès – 46 rue Robert à Lyon 6<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE :** Par délibération n° 2016/1935 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération« restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès à Lyon 6<sup>e</sup>.«

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au jury de concours avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

**Liste A:**

- Nicole Gay
- Richard Brumm
- Elvire Servien
- Jérôme Maleski
- Françoise Chevallier
- Alain Giordano
- Loïc Graber
- Céline Faurie-Gauthier
- Gérard Claisse
- Blandine Reynaud

**Liste B :**

- Dominique Nachury
- Fabienne Lévy
- Jean-Jacques David
- Pascal Blache
- Christelle Madeleine
- Joëlle Sangouard
- Stéphane Guillard
- Djida Tazdaït
- Véronique Bauguil
- Nora Berra

**Résultats du scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

**Ont obtenu :**

Liste A présentée par Mme Nicole Gay : 48 voix

Liste B présentée par Mme Dominique Nachury: 21 voix

Sont élus pour siéger au jury de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du restaurant scolaire et la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès – 46 rue Robert à Lyon 6<sup>e</sup> :

Titulaires : Nicole Gay, Richard Brumm, Elvire Servien, Dominique Nachury, Fabienne Lévy.

Suppléants : Jérôme Maleski, Françoise Chevallier, Alain Giordano, Jean-Jacques David, Pascal Blache.

**b) Désignation n° 2 – Commission d'appel d'offres restreint pour la restructuration du restaurant scolaire et la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès – 46 rue Robert à Lyon 6<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'appel d'offres restreint avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

**Liste A:**

- Nicole Gay
- Richard Brumm
- Elvire Servien
- Jérôme Maleski
- Françoise Chevallier
- Alain Giordano
- Loïc Graber
- Céline Faurie-Gauthier
- Gérard Claisse
- Blandine Reynaud

**Liste B :**

- Dominique Nachury
- Fabienne Lévy
- Jean-Jacques David
- Pascal Blache
- Christelle Madeleine
- Joëlle Sangouard
- Stéphane Guillard
- Djida Tazdaït
- Véronique Bauguil
- Nora Berra

**Résultats du scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

**Ont obtenu :**

Liste A présentée par Mme Nicole Gay : 48 voix

Liste B présentée par Mme Dominique Nachury: 21 voix

Sont élus pour siéger à la Commission d'appel d'offres restreint pour la restructuration du restaurant scolaire et la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès – 46 rue Robert à Lyon 6<sup>e</sup>:

Titulaires : Nicole Gay, Richard Brumm, Elvire Servien, Dominique Nachury, Fabienne Lévy.

Suppléants : Jérôme Maleski, Françoise Chevallier, Alain Giordano, Jean-Jacques David, Pascal Blache.

**c) Désignation n° 3 – Jury de concours pour la réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste et la réfection et l'isolation des façades de la Patinoire Charlemagne sise 100 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE :** Par délibération n° 2016/1939 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération « réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste et réfection et isolation des façades de la Patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>.«

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au Jury de concours avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

**Liste A :**

- Richard Brumm
- Nicole Gay
- Roland Bernard
- Françoise Rivoire
- Louis Pelaez
- Françoise Chevallier
- Gérard Claisse
- Blandine Reynaud
- Ali Kismoune
- Elvire Servien

**Liste B :**

- Denis Broliquier
- Inès de Lavernée
- Véronique Bauguil
- Pierre Bérat
- François Royer
- Joëlle Sangouard
- Luc Lafond
- Elodie Roux de Bézieux
- Pascal Blache
- Stéphane Guillard

**Résultats du scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

**Ont obtenu :**

Liste A présentée par M. Richard Brumm : 48 voix

Liste B présentée par M. Denis Broliquier : 21 voix

Sont élus pour siéger au Jury de concours pour la réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste et la réfection et l'isolation des façades de la Patinoire Charlemagne sise 100 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup> :

Titulaires : Richard Brumm, Nicole Gay, Roland Bernard, Denis Broliquier, Inès de Lavernée

Suppléants : Françoise Rivoire, Louis Pelaez, Françoise Chevallier, Véronique Bauguil, Pierre Bérat.

**d) Désignation n° 4 – Commission d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste et la réfection et l'isolation des façades de la Patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'appel d'offres ouvert avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes :

**Liste A:**

- Richard Brumm
- Nicole Gay
- Roland Bernard

- Françoise Rivoire
- Louis Pelaez
- Françoise Chevallier
- Gérard Claisse
- Blandine Reynaud
- Ali Kismoune
- Elvire Servien

**Liste B :**

- Denis Broliquier
- Inès de Lavernée
- Véronique Bauguil
- Pierre Bérat
- François Royer
- Joëlle Sangouard
- Luc Lafond
- Elodie Roux de Bézieux
- Pascal Blache
- Stéphane Guillard

**Résultats du scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

**Ont obtenu :**

Liste A présentée par M. Richard Brumm : 48 voix

Liste B présentée par M. Denis Broliquier : 21 voix

Sont élus pour siéger à la Commission d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste et la réfection et l'isolation des façades de la Patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>:

Titulaires : Richard Brumm, Nicole Gay, Roland Bernard, Denis Broliquier, Inès de Lavernée

Suppléants : Françoise Rivoire, Louis Pelaez, Françoise Chevallier, Véronique Bauguil, Pierre Bérat.

---

**Questions écrites du 6<sup>e</sup> arrondissement**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

---

**a)- Question n° 1 : Point sur le Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) – Planning et montants ?**

**M. BLACHE Pascal**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, contrairement à la Villa Gillet vous n'aurez pas besoin de rechercher quelle structure est responsable de la mise en place ou pas de la PPI, il ne s'agit que de la Ville de Lyon. Ce sera beaucoup plus simple et puis comme j'ai entendu que le silence est souvent un signe de travail et d'avancement, je pense que vous avez dû pouvoir beaucoup avancer.

Ma première question portera sur le point du projet pluriannuel d'investissement, je regarde si l'adjoint qui va me répondre a pu voter, c'est bon. Il y a bientôt un an, vous avez présenté devant cette assemblée votre plan pluriannuel d'investissement pour la Ville de Lyon. Bien que ne couvrant pas l'ensemble des attentes des habitants du 6<sup>e</sup> arrondissement que je représente ce soir, ce plan était plutôt satisfaisant car nous sommes tous bien conscients que les collectivités locales n'ont plus aujourd'hui les marges de manœuvre dont elles ont bénéficié durant des décennies.

Lors de cette présentation du PPI, puisqu'il s'agit du projet, j'ai d'ailleurs fait part publiquement de ma satisfaction, au risque de déplaire à ceux qui attendent de moi d'être un opposant systématique alors que, vous le savez, je suis d'abord pragmatique. Un an plus tard, je voudrais que vous puissiez nous faire un point précis sur ce plan d'investissement. Dans le domaine de la vidéo-protection, j'ai reçu quelques garanties de M. Sécheresse, par contre concernant la place de l'Europe, oubliée du plan d'aménagement et de la ZAC de la Part-Dieu, et bientôt impactée par les travaux de la ligne C 3, qu'allons-nous faire ?

Concernant l'aménagement du cours Vitton dont on parle depuis 25 ans, ou encore le musée Guimet, je suis sans cesse sollicité par les habitants de l'arrondissement qui me demandent des détails sur vos choix. Avez-vous arrêté des projets définitifs, quels sont les plannings et quels sont les budgets ? La population sera-t-elle concertée ? Et concernant le sujet particulier du cours Vitton, vous vous étiez engagé l'an passé à l'évoquer avec votre homologue le président de la Métropole. J'avais trouvé cela assez drôle, mais aujourd'hui avez-vous eu le temps de le rencontrer ? Je sais que la Métropole c'est assez lourd, j'attends votre réponse.

**M. LE MAIRE :** Je vais commencer moi-même la réponse, Monsieur Le Faou, si vous le voulez bien. Monsieur Blache, j'ai bien entendu votre question, j'ai bien vu que vous étiez prêt à avoir un dialogue constructif avec la mairie centrale, et il est tout à fait normal que nous puissions vous apporter quelques réponses.

Qu'allons-nous faire pour le 6<sup>e</sup> arrondissement ? Nous allons d'abord faire beaucoup de choses dans le parc de la Tête d'Or. Nous allons d'abord rénover les installations d'éclairage, cela représente 3 millions d'euros, nous allons travailler sur les espaces publics, cela représente 800.000 €. Nous allons, c'est une petite question mais pas totalement négligeable, travailler sur les sanitaires du parc de la Tête d'Or pour 200.000 €, nous allons refaire le portail des Enfants du Rhône, c'est 1.200.000 €, nous allons refaire les petites serres du jardin botanique, c'est 10 millions d'euros, et nous allons refaire l'ancien enclos qui était réservé il y a quelques années aux éléphants, et sur lequel nous allons faire un biotope d'Asie. Si vous voulez en savoir plus, M. Giordano pourra vous répondre, cela fait 3,3 millions d'euros.

Dans ce parc, j'ai bien lu dans une question future que vous étiez un entrepreneur, et donc que vous aviez un certain nombre de propositions à faire. En ce qui me concerne, je pense qu'au sujet du chalet du parc qui est une belle structure, si on pouvait trouver quelqu'un qui puisse le rénover nous pourrions à nouveau en faire un endroit où les gens aiment venir le week-end et pour les différentes cérémonies de la ville.

Pour ce qui concerne le musée Guimet, comme vous le savez sans doute, parce que vous connaissez totalement votre arrondissement, il existe encore à l'intérieur du Musée Guimet, un certain nombre d'éléments destinés au musée de la Confluence. Et nous avons lancé depuis maintenant un an et demi, des travaux sur un local qui se trouve rue Bancel, de manière à pouvoir déménager l'ensemble des éléments sur cet endroit pour libérer le musée Guimet et donc pouvoir installer la Maison de la Danse.

Nous avons entrepris d'autre part des études patrimoniales, puisqu'on a là un bâtiment d'exception et je peux vous dire que ces études patrimoniales sont en voie d'achèvement et je pense que d'ici un mois, nous pourrions donner à la fois au Conseil municipal, et à vous-même, le compte rendu de ces études et donc vous dire ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire, la façon dont nous pouvons transformer ce bâtiment.

Nous ferons ensuite, une fois que ces études seront remises, une étude de faisabilité pour voir comment nous pouvons accueillir la Maison de la Danse, en tout cas ce que l'on a dit, c'est-à-dire les ateliers de création et de répétition de la Maison de la Danse et peut-être un certain nombre d'activités, mais dont la nature sera déterminée par l'étude que nous réalisons aujourd'hui.

Comme vous le savez puisque vous participez largement à la discussion, nous sommes en train de réaliser le C3 et je crois que vous êtes en étroite discussion avec le SYTRAL, puisque vous avez proposé que les arrêts puissent être disposés un peu autrement et donc, le SYTRAL dans un souci de concertation avec la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, a revu effectivement le positionnement de ces stations de manière à prendre en compte vos revendications.

Sur la place de l'Europe, vous êtes aussi en discussion avec le SYTRAL, je crois que vous discutez avec M. Le Faou et donc M. Le Faou pourrait-il peut-être faire état de vos discussions ? Et vous les confirmerez ou non.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, mes chers Collègues, Monsieur le Maire, vous avez évoqué un certain nombre d'éléments qui contribuent à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville et de la Métropole sur le 6<sup>e</sup> arrondissement et je vais apporter un certain nombre de complément.

Tout d'abord, sur la place de l'Europe, plus précisément sur le parking qui borde la place de l'Europe, vous n'êtes pas sans savoir que la situation juridique de ce foncier ne s'est pas simplifiée en un an.

D'une part, suite à la mise en œuvre de la loi MAPTAM, les compétences de la ville ont évolué sur ce sujet. La compétence stationnement, aujourd'hui, est du ressort de la Métropole, mais la ville reste titrée sur ce foncier, eu égard au bail qu'elle détient au droit des Hospices Civils de Lyon, et par ailleurs, il subsiste toujours, sur ce foncier, un certain nombre de servitudes privées qui sont issues d'un ancien schéma d'aménagement du secteur. Ces servitudes privées sont retranscrites, aujourd'hui dans un certain nombre d'actes notariés des propriétaires des immeubles qui bordent cet espace de stationnement.

Par ailleurs, vous le savez, Monsieur le Maire, le SYTRAL...

**M. LE MAIRE** : Pour éclairer nos Collègues qui ne connaissent peut-être pas, je le rappelle. Théoriquement cet endroit-là appartient aux Hospices Civils de Lyon avec des droits à construction puisqu'il y a maintenant une cinquantaine d'années peut-être, une quarantaine en tout cas, les Hospices Civils de Lyon devaient construire leur siège.

Donc, il y a des droits de constructibilité sur cette place, mais ils ont été formalisés dans un schéma d'aménagement auquel on ne peut déroger parce que les bâtiments qui ont été construits en face, ont effectivement, dans les actes notariés, mentionné la forme des bâtiments des Hospices Civils de Lyon.

Donc si demain, les Hospices Civils décidaient de pouvoir construire un bâtiment qui ressemble à leur ancien bâtiment, personne ne pourrait les en empêcher. Ils sont à la fois sur leur propre propriété et donc, avec des droits à construire qui sont reconnus depuis toujours.

**M. LE FAOU Michel** : Cette précision était intéressante et je pense qu'il était important de la citer à nouveau au sein de notre Conseil pour que chacun puisse avoir connaissance de l'ensemble des éléments.

Par ailleurs, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, vous n'êtes pas sans savoir que le SYTRAL va engager les travaux de mise en site propre du C3 et recherche un terrain pour implanter une base de vie du chantier durant les travaux de mise en œuvre du C3.

L'emprise envisagée au titre de la base vie de chantier, et je sais que vous n'y êtes pas complètement favorable, en tout cas vous vous êtes exprimés sur le sujet, comprend une emprise foncière de 900 mètres carrés pour une superficie totale de la place de stationnement qui est de l'ordre de 2 880 mètres carrés.

Et comme vous êtes un élu pragmatique, je pense que vous ne serez pas insensible au fait que le SYTRAL puisse mobiliser des fonds importants pour remettre en état l'ensemble de ces lieux à l'issue de la libération de ces derniers suite à la mise en œuvre de la base vide chantier, et que cette mobilisation de moyens financiers viendra en complément de celle que viendront mobiliser les collectivités sur ce sujet.

Le temps du chantier va donc nous permettre de concerter sur le devenir de cet espace et de son aménagement futur et dans cet esprit de pragmatisme qui vous anime, ceci pourrait être une bonne solution pour une saine gestion des nuisances inhérentes à la mise en œuvre de ce chantier et aussi une saine gestion des moyens publics.

Pour mémoire, je rappelle que la réalisation de la mise en site propre de C3 mobilisera 55 millions d'euros. Ce site propre, cette nouvelle ligne C3, dans sa nouvelle configuration sera livrée pour la rentrée 2019.

Dans vos propos, tout à l'heure, vous faisiez aussi mention du domaine de la vidéo-protection et pour lequel vous aviez reçu quelques garanties de notre Collègue Jean-Yves Sécheresse.

Certes ce n'est pas de ma compétence, mais je tiens à saisir cette occasion pour montrer aussi l'engagement de la ville sur ce sujet.

C'est un investissement total de 125 000 euros qui est prévu sur le secteur de la place Lyautey et ses abords et qui portera le nombre de caméras à 30 sur le 6<sup>e</sup> arrondissement à l'issue de ce mandat et ce seront à

l'horizon de 2020, plus de 500 caméras de vidéo-protection qui seront déployées sur l'ensemble du territoire de la ville.

**M. LE MAIRE :** Je reprends la parole .

Je rappelle que nous avons parlé du Parc de la Tête d'Or avec de nombreux investissements, nous avons parlé du C3 qui dessert évidemment, le 6<sup>e</sup> arrondissement, nous venons de parler de la place de l'Europe.

Sur ce qui concerne le cours Vitton, je suis prêt à venir avec vous sur le terrain pour que l'on puisse étudier ensemble un projet, parce que comme vous le savez, ce cours Vitton est complexe puisque ses largeurs sont différentes et donc pour pouvoir trouver un projet unitaire, il va falloir faire un certain nombre de choix.

Il y a des endroits où l'on ne peut pas mettre des pistes cyclables, avoir des trottoirs larges pour les piétons et garder les espaces de circulation. Il faudra forcément faire un certain nombre de choix, et ces choix, je préfère que nous les fassions ensemble de manière à ce que nous soyons, dans l'avenir, étroitement solidaires sur les choix que nous aurons faits.

Aujourd'hui, vous le savez puisque votre Adjointe à l'urbanisme en a je crois, parlé dans la presse, nous avons fait sur le quartier Bellecombe un projet avec les Hospices Civils sur les anciennes blanchisseries de ces Hospices, projet qui a été présenté dans la presse et qui est, je crois, un assez beau projet avec en particulier un bel espace central paysager. C'est le 7<sup>e</sup> projet que nous réalisons dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Le 8<sup>e</sup> projet concerne le collège Vendôme où, comme vous le savez, nous n'avions pas de demi-pension pour les élèves et avec la Métropole de Lyon nous sommes en train de la réaliser dans des bâtiments appartenant à la Ville de Lyon.

Vous parlerez tout à l'heure, et c'est le 9<sup>e</sup> projet, des problèmes de stationnement payant et mon Collègue Jean-Yves Sécheresse aura l'occasion de vous dire que nous étudions un plan de stationnement sur l'ensemble de la Ville de Lyon qui correspondra avec les dépenses subséquentes à un certain nombre de besoins du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Mon Collègue Michel Le Faou a parlé d'un 11<sup>e</sup> projet qui concerne la vidéosurveillance avec un nombre de caméras totalement significatifs et je pense que c'est un projet auquel vous tenez.

Le 12<sup>e</sup> projet concerne l'école Jean-Jaurès que nous allons rénover, et que les parents et les enfants du quartier attendent avec beaucoup d'impatience.

En 13<sup>e</sup> projet, nous allons livrer la bibliothèque du quadrilatère, peut-être me direz-vous que pour vous c'est gratuit, mais pour la Ville de Lyon, cela coûte 5 M€, somme qui n'est pas négligeable.

Le 14<sup>e</sup> projet : nous allons refaire le chauffage de l'Eglise de la Rédemption et enfin 15<sup>e</sup> et dernier projet, mais celui-ci est déjà livré, nous venons de vous livrer un très beau manège sur la place Maréchal Lyautey !

(Rires.)

Voilà pour la première réponse, Monsieur le Maire !

**M. BLACHE Pascal,** Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Merci beaucoup et je vois que lorsqu'il y a du silence, il y a du travail ! J'avais trois sujets et vous m'avez fourni 15 réponses, dont beaucoup d'entre elles sont déjà traitées et je ne vais pas prendre trop de temps, mais on va fixer un rendez-vous avec votre Cabinet pour notre réunion concernant le cours Vitton. Vous verrez que nous avons beaucoup d'idées.

---

**b)- Question n° 2 : Possibilité de délégation de service public ou régie et notamment pour la salle Victor Hugo**

**M. BLACHE Pascal,** Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Vous avez parlé d'entreprise tout à l'heure, je pense que l'on peut, parfois, appliquer quelques-uns de ses fondamentaux liés à la gestion courante du monde public. Je crois que vous n'y êtes pas insensible non plus.

A défaut de rentabilité, assurer un équilibre financier, éviter l'obsolescence de l'outil, toujours s'assurer que notre offre répond à la demande.

Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons plus faire appel qu'à l'argent public. Pour mieux faire comprendre ma démarche, voici un exemple dans notre arrondissement. Nous avons la chance de posséder une belle salle, la salle Victor-Hugo, dont la jauge est de 485 places qui correspond à une très forte demande associative et culturelle mais également à une importante demande du privé pour organiser des projections, des concerts, des conférences, des séminaires... Enfin, la vie sociale d'un arrondissement.

Autant la demande est forte, autant l'offre ne suit plus depuis de longues années. En effet, cette salle ne répond plus aux normes audio, aux normes de lumières, la salle n'est pas modulable, l'écran de projection est obsolète, il n'y a pas de vestiaire, pas de loge, ce n'est plus utilisable pour répondre à la demande. Les services ont d'ailleurs fait des efforts pour la rouvrir.

A ces manques matériels, s'ajoute le manque de personnel, qui ne permet pas d'ouvrir ce lieu en fonction des besoins. Cette salle est donc sous utilisée, car quasi-inutilisable, au risque de la voir fermer rapidement.

Est-il envisageable qu'un arrondissement de plus de 50 000 habitants comme le 6<sup>e</sup> n'ait plus aucun lieu d'accueil pour ses événements ? Je pense que non.

Aussi, pour entrer dans un cercle vertueux, je propose que nous étudions ensemble -on pourra peut-être regrouper les deux rendez-vous d'ailleurs- un nouveau mode de gestion qui permettrait d'assurer des investissements et d'avoir une occupation optimale de cette salle, afin qu'elle soit utile à l'ensemble des Lyonnais.

Aussi, ma question est la suivante : êtes-vous prêts à étudier nos propositions, sachant qu'à mon sens il y a urgence et que des solutions existent ?

Je vous remercie.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire d'arrondissement, cher Pascal Blache. Vous vous êtes présenté dans votre question, comme un homme d'entreprise, ce dont je vous félicite. Pour ce qui me concerne, c'est en tant qu'élue, responsable de la gestion d'un service public, au service du public, que j'entends vous répondre.

Je ferai un « petit détour humoristique » en tant que syndicaliste entreprenante : homme d'entreprise, ex-syndicaliste !

Au nombre de 9 (entre ouverture nouvelle et fermeture possible), les salles municipales de spectacle proposent aux associations, organismes et organisateurs professionnels une grande variété d'accueils : de la salle Witkowski (Lyon 5<sup>e</sup> 138 : places), à la salle Albert Thomas (Lyon 3<sup>e</sup> 917 1 : places), elles sont louées aux organisateurs d'activités sociales et culturelles. Ainsi, 784 manifestations y ont été organisées pendant la saison 2014-2015.

Les salles les plus demandées sont :

- Albert Thomas (Lyon 3<sup>e</sup>) : 166 manifestations;
- Paul Garcin (Lyon 1<sup>er</sup>) : 137 manifestations ;
- Edouard Herriot (Lyon 3<sup>e</sup>) : 119 manifestations ;
- Rameau (Lyon 1<sup>er</sup>) : 98 manifestations.

A noter qu'aucune des salles municipales n'est occupée spécifiquement par des associations issues de leur quartier. Bien au contraire, elles accueillent des organisateurs d'origines géographiques très variées, venant de tous hexagones.

La salle Victor Hugo (480 places assises), située au cœur du Quadrilatère qui comprend également la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et de nombreux services municipaux, est partie prenante du domaine public communal.

En raison du chantier de l'immeuble de logements (qui accueillera également une bibliothèque municipale), la salle Victor Hugo a été fermée de juin 2014 à novembre 2015. Je me référerai donc à la saison 2012-2013 pour vous indiquer que 86 manifestations y ont été organisées, par 58 organisateurs différents. Il faut noter que sur ces 58 organisateurs, 55 –et je pense que c'est important à signaler- étaient des associations, soit 95 %.

Pour compléter votre information sur la salle Victor Hugo, je souhaite vous indiquer que, comme vous l'avez dit, les travaux de remise aux normes techniques, de rénovation esthétique, d'amélioration du confort des spectateurs (notamment le changement des fauteuils) ont été estimés en 2013 à 1,4 M€. Personne n'aura dit que ces travaux ne seraient pas légitimes, mais qu'ils n'ont pu être retenus comme prioritaires dans la programmation des investissements de ce mandat.

Vous proposez, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, de mener une réflexion sur le mode de gestion de cette salle. La question n'est pas taboue, mais je voudrais néanmoins émettre quelques réflexions préliminaires.

Comme j'imagine que vous ne souhaitez pas réduire l'accès des associations à cette salle, votre réflexion s'inscrit dans une plus grande occupation les jours où les associations ne l'utilisent pas. Dans le cas

d'un gestionnaire privé agissant dans le cadre d'une délégation de service public, je vous pose la question : qui aurait la priorité ? Les associations lyonnaises, comme aujourd'hui, ou un organisateur professionnel ?

Pensez-vous que, sans travaux, cette salle sera suffisamment attractive pour intéresser beaucoup d'organismes privés susceptibles d'améliorer sensiblement le compte d'exploitation ? En tant qu'entrepreneur, c'est quelque chose d'important.

Le « déficit d'exploitation » (toutes dépenses et recettes confondues) de la salle Victor Hugo représente un peu moins de 200 000 €/an. Ce résultat est obtenu grâce à la mutualisation des moyens que nous organisons : le personnel technique opérant dans la salle les jours d'occupation n'y est pas spécifiquement affecté, mais au contraire il est appelé à intervenir sur plusieurs salles. Ainsi, l'ensemble des membres du service des salles municipales, auxquels d'ailleurs pour l'ensemble de la gestion des salles, je tiens à leur rendre hommage pour leur engagement et leur professionnalisme car ils se déploient sur l'ensemble des salles. Il est clair que, plus on loue, plus ça coûte ! Sauf, bien sûr, si les tarifs, dont je vous rappelle qu'ils sont fixés par le Conseil municipal, deviennent prohibitifs, ce qui éloignerait obligatoirement, de fait les organisateurs non professionnels.

C'est pourquoi, même si des améliorations dans la gestion sont toujours possibles, je suis un peu circonspect sur la faisabilité d'une gestion privée de cette salle.

Mais Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, toutefois, c'est bien volontiers que M. le Maire et moi-même, nous vous recevrons pour entendre vos propositions d'amélioration de la gestion de la salle Victor Hugo pour le bien des associations et des habitants de notre ville.

---

**c)- Question n° 3 : Passage en stationnement payant sur l'ensemble de l'arrondissement – Prévisions ? Car il y a urgence surtout sur le quartier Bellecombe**

**M. BLACHE Pascal**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Ma troisième question sera assez brève, elle concerne le stationnement payant, car il y a une urgence surtout sur le quartier Bellecombe.

Vous le savez, une partie des stationnements de l'arrondissement ne sont pas payants. Cette situation pose un problème à un grand nombre d'habitants qui ne peuvent pas bénéficier d'un abonnement spécifique au titre de leurs résidences. Ils subissent des véhicules dits « ventouse » sur les places gratuites à proximité de leurs logements. En utilisant des places payantes, ils sont contraints au mieux de passer par l'horodateur, au pire de payer des contraventions.

Cette différence de traitement entre les habitants est clairement inégalitaire. J'en ai parlé avec M. Sécheresse et on sait parfaitement que ce n'est pas simple à mettre en place, mais la situation est celle-là, et cela représente de nombreux courriers à notre rencontre.

A cette problématique ancienne vient s'ajouter le passage en mode payant des rues voisines de Villeurbanne. Cette situation handicape une fois de plus certains quartiers, et spécifiquement celui de Bellecombe, auquel nous attachons une grande attention et notamment grâce à la réhabilitation des blanchisseries, Bellecombe qui souffre déjà d'un manque cruel de places de par sa proximité avec la gare de la Part-Dieu.

Ma question est la suivante : vous m'aviez annoncé l'an passé que l'ensemble des stationnements de notre arrondissement allait devenir payants. Pouvez-vous nous donner aujourd'hui un planning définitif, ou du moins quelques éléments sur ce sujet ?

Je vous remercie.

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>, merci de nous poser cette question relative au stationnement payant. En effet, nous nous étions rencontrés avec l'ensemble des maires d'arrondissement en 2015 pour vous présenter ce que pouvaient être les grands axes de cette politique nouvelle de stationnement qui, à l'époque, intégrait la loi MAPTAM de janvier 2014, vous vous en souvenez, et qui prévoyait la décentralisation du stationnement payant pour octobre 2016.

Vous l'avez constaté, cette loi de dépenalisation n'a pas été mise en vigueur, elle a même été repoussée et reportée en 2018. Certains s'interrogent même sur cette date, sachant qu'elle pourrait éventuellement être reportée pour un peu plus tard. Nous avons tenu compte, bien entendu, de cette information importante.

Je vous rappelle que les services avaient travaillé lourdement, j'avais confié à tous les maires énormément de documents, il fallait travailler et j'avais promis que j'irai faire le tour des arrondissements pour enregistrer un certain nombre de vos requêtes.

Malheureusement, nous n'en sommes pas là et nous avons cependant décidé de continuer ce travail, sans attendre 2018, sans attendre cette loi de décentralisation pour envisager une évolution de notre politique de stationnement, déclinable sur nos 9 arrondissements, le 6<sup>e</sup> compris.

Cela passera par un plan d'ensemble qui sera débattu ici-même et qui étudiera le fait d'étendre ou pas l'offre de stationnement payant (vous en avez parlé dans votre question), de s'interroger sur les vignettes résidents, d'étudier les moyens nouveaux de paiement, la verbalisation mais aussi de faciliter à nos concitoyens l'accès à tous les services dont les Lyonnais ont besoin. Il s'agit des artisans mais aussi des professions de santé, médicales qui parfois, je pense aux infirmières, ont quelques difficultés pour travailler.

Concernant votre arrondissement, une nette évolution de l'offre payante a été enregistrée ces dernières années. En 2004, le 6<sup>e</sup> arrondissement disposait de pas moins de 3 700 places payantes sur voirie. A la fin de janvier 2016, c'est tout récent, nous en comptabilisons 7 900, soit 70 % de l'offre sur voirie dans votre arrondissement. Je vous rappelle également que le 6<sup>e</sup> est particulièrement bien pourvu en places de stationnement en ouvrage, environ 4 300 places de parking.

Cette extension de l'offre de stationnement s'est naturellement accompagnée d'une forte demande de vignettes résidents : 9 350 vignettes aujourd'hui (ce chiffre est absolument considérable), dont 2 200 de deuxième vignette, ce qui équivaut à la plus forte demande de deuxième vignette de toute la Ville de Lyon.

Forts de ce constat et dans le cadre de notre politique des déplacements urbains sur Lyon qui cherche, je vous le rappelle, à dissuader les pendulaires de venir à Lyon, donc d'inciter au report modal sur les transports en commun et naturellement pour faciliter le stationnement des riverains, nous consulterons nos mairies d'arrondissement afin de définir cette politique d'ensemble que nous appelons de tous de nos vœux.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer ce soir car en ce moment, nos services sont en train de travailler sur une nouvelle étude qui vient de nous être livrée. Pour l'instant, elle est analysée par leurs soins. Vous voyez que là aussi, nous réfléchissons et que bientôt, nous en débattons, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pour compléter ce que dit M. Sécheresse, les problèmes de stationnement sont des problèmes essentiels. Je me félicite que beaucoup ici demandent à ce qu'on mette du stationnement payant. Je me souviens que la première fois où j'ai fait cette proposition, il y avait beaucoup de manifestations devant l'Hôtel de Ville en disant « scandaleux comme décision », « scandaleux » et que sur quelques bancs, plutôt de votre côté, on allait soutenir les manifestants en disant « c'est vrai, quelle décision scandaleuse prend Gérard Collomb ». « Aujourd'hui, tout le monde est conquis et évidemment j'en suis extrêmement heureux.

Alors évidemment, on ne va pas faire une analyse arrondissement par arrondissement, mais de manière globale sur l'ensemble de la Ville de Lyon, en essayant d'analyser les zones et en apportant des réponses spécifiques.

Je pense que dans les mois qui viennent, Jean-Yves Sécheresse devrait à la fois pouvoir consulter les maires d'arrondissement et que nous pourrions vous proposer un schéma global. Je pense que nous pourrions répondre positivement à votre question une fois ce schéma global adopté. Vous voyez, c'est un paquet cadeau.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous allons toujours nous occuper avec autant d'attention du 6<sup>e</sup> arrondissement, comme des autres arrondissements d'ailleurs.

---

## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

---

**2016/1853 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association »Lyon Québec« sise 33 rue Bossuet à Lyon 6<sup>e</sup>, pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition «Mon voisin est Francophone» en mars 2016 et d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «Alliance Française» sise 11 rue Pierre Bourdan à Lyon 3<sup>e</sup>, pour l'organisation des activités liées à la promotion de la Francophonie - Année 2016 (Direction des Relations Internationales)**

**2016/1854 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à la Maison de l'Amérique Latine sise 2 rue Lainerie à Lyon 5<sup>e</sup>, pour l'organisation du programme de manifestations et d'activités autour de l'Amérique Latine -année 2016- et d'une subvention de 7 000 euros à l'Association Nouveaux Espaces Latino-américains sise 4 rue Diderot à Lyon 1<sup>er</sup>, pour l'organisation du 15<sup>e</sup> festival Belles Latinas et du 2<sup>e</sup> festival Primavera Latina 2016 (Direction des Relations Internationales)**

---

**2016/1855 - Attribution d'une subvention de 18 000 euros à l'Association Africa 50, sise 14 avenue Berthelot à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en oeuvre de ses activités 2016 liées à la promotion de la culture africaine sur le territoire lyonnais (Direction des Relations Internationales)**

**2016/1856 - Attribution d'une subvention de 4 700 euros à l'Association Rhône-Arménie Formation Echanges -RAFE-, sise 83 rue de la Bussière - 69600 Oullins, pour son programme d'actions 2016 (Direction des Relations Internationales)**

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis positif de la Commission pour ces rapports qui concernent Africa 50, la Maison de l'Amérique latine – Nouveaux Espaces latino-américains, l'Association Rhône-Arménie Formation Echanges et enfin, les actions Lyon Québec et l'Alliance Française dans le cadre du mois de la francophonie.

Je souhaitais simplement rappeler à Mme Balas que conformément à ce qui a été indiqué dans le compte-rendu de la Commission internationale et sur notre proposition, les comptes d'Africa 50 sont à disposition de tout élu qui en fait la demande.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu sur le dossier 2016/1855.)

(M. Boudot a voté contre les dossiers 2016/1854 et 2016/1855.)

---

**2016/1891 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir -UCAM-pour la mise en œuvre du programme d'actions 2016 - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)**

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission et qui reconduit le soutien que nous avons auprès des associations de commerçants et plus particulièrement, ceux de Monplaisir avec l'UCAM.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

---

**2016/1857 - Modification de la délibération n° 2015/1588 en date du 23 novembre 2015. Soutien à un service d'aide au répit à domicile pour les familles concernées par le handicap d'un enfant de 0 à 12 ans « Bulle d'R », géré par l'Association « Eveil Mâtins » - Attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 20 000 euros pour la création de ce projet. Annule et remplace la délibération n° 2015/1588 (Direction de l'Enfance)**

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, lors du Conseil municipal du 23 novembre dernier, vous avez approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle pour aider au lancement d'un nouveau concept : donner du répit à des parents d'enfants en situation de handicap, en leur proposant quelques heures de garde pour toute la fratrie et ce, au domicile des parents.

Pour des raisons uniquement techniques, cette subvention exceptionnelle votée en novembre n'a pas pu être versée et nous devons donc vous présenter aujourd'hui cette nouvelle délibération afin d'en permettre le versement.

Avis favorable de la Commission.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Bulle d'R est un service de répit pour les familles d'enfants handicapés ,géré par la crèche associative Eveil Matins. Bien que située dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, elle concerne des familles de toute l'agglomération lyonnaise.

Son activité consiste à former et à proposer des baby-sitters à des familles d'enfants handicapés pour soulager les parents dans leur vie quotidienne et leur permettre d'avoir une vie sociale. Les baby-sitters interviennent la journée ou le soir, sur des plages de 2h00 à 4h00, dans une limite d'intervention de 20h00 par mois.

Depuis 6 mois que l'activité a démarré, elle a connu un succès inattendu, comme le prouve le nombre de familles sur liste d'attente. Il n'existe à Lyon aucun service de répit équivalent alors que les différentes enquêtes réalisées à l'échelon national montrent que le répit arrive largement en tête des demandes des parents d'enfants en situation de handicap.

Le droit au répit instauré par la loi de 2015 est un moyen de prévenir l'épuisement mais aussi, d'éviter d'en arriver à des situations de maltraitance.

La loi de 2014 a préconisé la mise en place d'accueils temporaires pour personnes handicapées mais ce n'est qu'une réponse partielle au besoin de répit et qui n'est pas adaptée aux parents de jeunes enfants.

A Lyon, nous avons la chance qu'une association se soit lancée dans la création d'un service de répit innovant et en parfaite adéquation avec les besoins des parents. Ayant une longue expérience de l'accueil des enfants handicapés, l'Association Eveil Matins a été en mesure de créer le service Bulle d'R avec beaucoup de professionnalisme et l'implication très forte de deux présidentes successives. Cette crèche est reconnue comme un interlocuteur crédible par les professionnels du handicap et la création de ce service de répit est le fruit de sa connaissance des familles concernées.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, lui octroyer pour 2015 une subvention de 20 000 euros pour l'aider à démarrer et nous nous en félicitons.

Mais dans un avenir proche, si cette association n'est plus aidée, c'est un réel service aux familles qui risque de disparaître. L'aide au répit fait désormais partie de toute politique publique du handicap. A fortiori, une ville qui se veut dynamique et entreprenante ne peut négliger des initiatives d'excellence aussi pionnières et efficaces que Bulle d'R. Nous vous demandons donc de lui donner les moyens de pérenniser son service aux familles de jeunes enfants en situation de handicap.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, le problème du handicap est une des compétences de la Métropole de Lyon. Il faudra que cette association s'adresse à la Métropole de Lyon plutôt qu'à la Ville de Lyon. Là, nous donnons un coup de pouce.

Je sais qu'il y a sur ces bancs un certain nombre de gens qui sont très soucieux qu'il n'y ait pas d'empilement des compétences et qu'on clarifie les situations et c'est ce que nous ferons à partir de l'an prochain.

Je tiens à signaler que depuis quelques temps, s'est créée une association qui veut réaliser une maison du répit. C'est un très beau projet qui a ses financements mais nous n'arrivons pas aujourd'hui à trouver un terrain, parce qu'à chaque fois que nous trouvons un terrain les riverains s'opposent à l'installation de la maison du répit, comme si le fait d'accueillir des familles avec des personnes handicapées, enfants le plus souvent, dévaloriserait l'ensemble du quartier. Je crois qu'on atteint là des sommets d'égoïsme dans une société.

Avec M. Le Faou, on va essayer de trouver d'autres terrains. J'espère qu'on va y arriver. Mais c'est quand même scandaleux qu'on n'arrive pas à trouver des terrains. On avait un terrain de la Ville ou de la Métropole qui nous appartenait et on s'est heurté à une levée de boucliers. On a été obligé d'y renoncer parce qu'on aurait eu des recours et cela aurait traîné des années et des années.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

\*\*\*

Nous allons passer à un dossier présenté par Mme Brugnera sur les périmètres scolaires, mais là aussi dans un souci d'information complet des membres du Conseil municipal, nous allons donner un coup de projecteur sur ce que nous voulons faire pour les prochaines années, de manière à ce que chacun puisse bien saisir la cohérence des politiques menées.

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement avant de délibérer sur le rapport annuel des périmètres scolaires, mes collègues Nicole Gay, Michel Le Faou et moi-même allons vous présenter un diaporama sur les projets pour le patrimoine scolaire de la Ville au regard des évolutions démographiques identifiées par son observatoire urbain.

Nous allons faire une présentation précise de l'engagement de la Ville de Lyon en matière d'éducation et plus précisément d'équipements scolaires. Vous savez qu'il s'agit depuis 2001 d'une priorité de notre Majorité municipale qui est mobilisée dans l'ensemble de ses compétences et de ses délégations, c'est pourquoi nous interviendrons tous les trois. Au préalable, quelques chiffres : à cette rentrée 2015 nous comptons 197 écoles publiques lyonnaises qui accueillent aujourd'hui 36.880 élèves, soit une augmentation de 12 % en 10 ans.

De façon plus précise, l'augmentation annuelle de la population scolaire a été de 0,55 % entre 2005 et 2011, mais depuis 2011 elle a connu une accélération extrêmement forte puisque, entre 2011 et 2015, nous constatons un taux annuel d'augmentation de plus de 2 %, ce qui représente 722 élèves supplémentaires chaque année. Il s'agit là d'une chance formidable pour notre agglomération, pour notre ville, mais aussi d'un défi qui suppose que nous conjuguions vision prospective de notre population scolaire, exigences de qualité dans les équipements que nous mettons à disposition et que nous construisons, et maîtrise enfin et toujours de l'usage des deniers publics.

Un mot sur les mandats passés entre 2001 et 2014 : nous avons investi plus de 235 millions d'euros dans nos bâtiments scolaires, 95 millions d'euros dans la construction d'écoles neuves mais aussi des rénovations, des extensions, des travaux d'amélioration pour près de 93 millions d'euros, et un budget important pour la restauration scolaire avec près de 47,6 millions d'euros investis.

Voici quelques images des 5 des 12 écoles construites entre 2001 et 2014, de Chapeau Rouge dans le 9<sup>e</sup> arrondissement à Ravier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et la petite dernière le groupe scolaire Antonin Laborde dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

En plus de ces constructions neuves, nous avons rénové et étendu un certain nombre d'écoles avec des bâtiments extrêmement remarquables, c'est le cas de l'extension de l'école Audrey Hepburn dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, de l'extension de Ravier mais encore de Jean Macé ou de l'école des Entrepôts dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Et en plus de ces extensions et rénovations, toutes nos écoles ont fait l'objet de travaux de différentes sortes: travaux d'ouverture de classes, d'aménagement de tableaux numériques interactifs, rénovations de cours d'écoles ou encore rénovations de sanitaires qui est un sujet extrêmement important pour nos écoliers, mais Nicole Gay y reviendra.

Enfin, une diapo sur l'investissement en terme de restauration scolaire. Vous savez que nous avons investi dans une cuisine centrale neuve à Rillieux la Pape, elle a été inaugurée à la rentrée 2014, mais nous avons aussi investi dans de très nombreux restaurants scolaires dont certains ont été transformés en selfs. Aujourd'hui nous comptons 60 selfs dont 3 nouveaux qui viennent d'ouvrir à la rentrée 2015, et à la fin du mandat nous prévoyons d'en ouvrir encore 14 de plus, ce qui fera un nombre total de 74 selfs en tout.

Alors maintenant pour ce mandat 2015-2020, nous avons prévu un budget de 140 millions d'euros pour la construction de 3 nouvelles écoles et nous allons y revenir, mais aussi pour des rénovations et extensions et encore pour la restauration scolaire, je viens de vous en parler. Cette politique volontariste est réalisée grâce à une prise en compte du développement de notre ville et de sa croissance démographique. Je passe la parole à Michel Le Faou qui va nous détailler cette évolution et surtout les moyens mis en œuvre pour l'anticiper.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Mes chers Collègues, la Ville de Lyon s'est dotée d'un observatoire urbain qui lui permet d'anticiper les évolutions démographiques, et notamment l'évolution de ses effectifs scolaires. Vous voyez ici projeté à l'écran l'état du recensement de la population effectué sur un certain nombre d'années, il commence en 1968 avec une Ville de Lyon qui comptait 527.000 habitants et ensuite, cette population a décliné jusqu'au tout début des années 1980 où la population de la Ville de Lyon est retombée à 413.000 habitants. Depuis quelques années nous assistons à un renouveau démographique important sur la ville. Il se confirme aussi à l'échelle de la Métropole, nous sommes dans une dynamique similaire et au regard de ce qui se passe, je pense que la Ville de Lyon est une sorte d'exemple unique aujourd'hui en France où l'on assiste à la fois à une croissance de la démographie sur la ville centre et une croissance de la démographie sur la périphérie. C'est un des seuls exemples de ce type-là aujourd'hui dans notre pays.

A titre d'exemple et pour avoir quelques chiffres à l'esprit, l'agglomération c'est d'une manière générale et c'est la même chose sur la ville : 1 % de taux de croissance de la population, 1 % de taux de croissance de l'emploi salarié. Cela vient corréliser l'ensemble de la dynamique économique qui a été mise en œuvre depuis

un certain nombre d'années. Anne Brugnera l'a cité tout à l'heure, c'est 2 % de croissance du nombre d'enfants scolarisés depuis quelques années.

Diapositive suivante, si on regarde cela en terme d'effectifs scolaires et notamment du nombre de jeunes enfants, on constate une croissance des naissances à Lyon qui est bien plus forte qu'en France métropolitaine et cela vient aussi contrecarrer, ou contredire, un certain nombre de dires des uns et des autres qui laisserait à penser que les familles notamment désertent la Ville de Lyon. Ce n'est pas le cas et en tout cas on le constate à la fois en terme de naissances et en terme d'effectifs scolarisés. Depuis quelques années on assiste même à une accélération de ce phénomène, et vous le voyez ici projeté à l'écran, nous étions sur une base de 6.400 naissances par an au tout début des années 2000, nous en sommes aujourd'hui sur une tendance qui est de l'ordre de 7.600 naissances par an sur la Ville de Lyon, avec par contre un certain nombre de disparités qui émerge à l'échelle de la ville. Certains arrondissements sont plus en croissance que d'autres, et je pense notamment avec une tendance haute à la hausse constatée sur Gerland, sur Jean Macé, sur le quartier des Etats-Unis et d'une manière générale sur le grand croissant Est de la Ville de Lyon.

Si on passe à la diapositive suivante, on le voit ici en termes d'augmentation des effectifs scolaires, ceci est mesuré sur l'enseignement public mais nous avons les mêmes tendances au niveau de l'enseignement privé. Sur une période partant de 2005 à 2011, nous étions sur une augmentation totale de + 1.100 élèves. Depuis 2011, ce rythme a fortement augmenté : nous sommes aujourd'hui à une croissance de 2.887, ce qui porte à une augmentation totale de quasiment 4 000 élèves sur la période considérée en 10 ans. Nous passons de 32 886 élèves à quasiment 37 000 élèves scolarisés au sein de l'enseignement public au niveau de la Ville de Lyon.

Pour accompagner et pour être en situation d'anticiper ces évolutions démographiques, la Ville de Lyon s'est dotée d'un observatoire urbain qui fonctionne déjà depuis un certain nombre d'années et nous mesurons chaque année à la fois le taux de constructions neuves de logements, le nombre de naissances et le renouvellement de population. Cela permet de définir, pour chaque école, pour chaque classe, un taux apparent de passages qui nous permet de quantifier si, au sein d'une école, une classe ou un niveau de classe est en augmentation ou à la baisse. Ceci nous permet d'anticiper les effectifs scolaires.

Au-delà de ceci, dans les projections que nous faisons nous prenons aussi toute la dynamique urbaine, avec notamment le rythme de constructions et les constructions projetées au travers des Zones d'Aménagement Concertées ou des projets urbains partenariaux, et en complément, sur toute la construction en diffus. Cela nous permet de définir des projections en termes d'élèves qui seront à scolariser dans les années qui viennent.

Nous avons une situation anticipée et projetée à l'échelon des années 2019-2020, et même 2021, avec une valeur basse du nombre d'élèves à scolariser et une valeur haute, et qui nous situe en tout cas, au-dessus de 39 000 élèves, ce qui montre encore une progression importante dans les années qui viennent.

Le fait que nous soyons en situation de pouvoir anticiper ces chiffres est un élément important, parce que nous sommes ici dans la phase d'élaboration de la révision générale du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat, ce qui nous permettra de mettre en œuvre dans ce PLUH, les réserves foncières à mobiliser dans les années qui viennent.

Tout ceci est évidemment en lien avec le dynamisme de la construction sur la Ville de Lyon ces dernières années. Comme vous pouvez le voir, sur la période du premier mandat, nous étions sur un rythme de construction moyen de l'ordre de 2 700 logements par an. Entre 2008 et 2014, ce rythme a augmenté. Nous sommes passés de 2 700 à quasiment 3 400 logements. Et nous sommes sur une tendance quasi similaire pour ce mandat. Cette tendance se vérifie aussi à l'échelle de la Métropole et nous sommes complètement en ligne avec les objectifs fixés au niveau du SCOT.

Ceci nous amène à être en situation d'accompagner les évolutions démographiques en projetant d'ores et déjà les secteurs en demandes pour le mandat en cours avec trois groupes scolaires qui sont projetés :

- un premier groupe scolaire sur le 9<sup>e</sup> arrondissement qui sera l'école Joannès Masset sur le quartier de Vaise,
- un second groupe scolaire sur la ZAC des Girondins au niveau de Gerland,
- et enfin un troisième groupe scolaire au sein du projet urbain partenarial Berliet sur le secteur de Monplaisir.

Vous voyez l'ensemble des secteurs pour lesquels nous devons être en situation d'anticipation et notamment lancer les études qui permettront de réaliser le plus rapidement possible, dans le cadre du prochain mandat, les groupes scolaires nécessaires. Nous avons :

- Saint-Rambert Industrie avec le groupe scolaire de la Sauvagère qui était un groupe scolaire qui avait été désaffecté qu'il conviendra de réaffecté dans les années qui viennent,
- bien évidemment le secteur de la Confluence, parce que nous lançons actuellement la phase II de la ZAC de la Confluence, avec un certain nombre de logements qui seront livrés d'ici la fin du mandat,
- sur Gerland, il faudra continuer à accompagner la dynamique démographique,
- toujours sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, au niveau de Guillotière et de Jean Macé, nous avons une dynamique urbaine qui se met en place, liée au renouvellement de la population et je pense notamment à ce qui peut se passer autour du parc Sergent Blandan,
- bien évidemment, sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, au niveau du secteur Grand Trou – Moulin à Vent, où là aussi, un certain nombre de projets urbains vont être mis en œuvre, et il faudra donc anticiper cette dynamique-là,
- enfin, sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, pour accompagner le projet de la Part Dieu, des projets sont envisagés, à la fois sur la Part Dieu et sur le secteur Est de l'arrondissement, en limite avec la commune de Villeurbanne.

En tout cas, vous le voyez, nous anticipons toutes ces évolutions démographiques. Nous nous mettons en ligne avec les évolutions urbaines, les évolutions économiques de notre ville. Et comme les chiffres le montrent cette dynamique est importante. Je l'ai dit tout à l'heure. Et elle se retrouve en tout cas de façon significative dans la croissance des effectifs scolaires qui montre une dynamique forte portée par les différentes politiques publiques qui illustre cette croissance, à la fois démographique et économique de notre cité.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Comme vous venez de le voir sous la responsabilité de M. le Maire, avec Michel Le Faou et Anne Brugnera, les enfants de nos écoles sont au premier rang de nos priorités.

Alors, étudier, jouer, déjeuner, dans les conditions les plus agréables ce sont nos défis. Il faut donc tout à la fois, construire, rénover, réhabiliter, maintenir en l'état l'existant de notre patrimoine et faire cela tous les jours, au quotidien.

Tout cela, bien entendu nécessite des financements importants pour nos 197 écoles publiques. Les montants ont été annoncés, c'est à hauteur de 140 millions d'euros.

Je vais pointer trois aspects, trois actions qui nous semblent importantes parmi d'autres :

1- La première c'est la démarche qualité environnementale. Chacune des opérations lancées par la Ville de Lyon pour construire ou rénover les groupes scolaires avec la démarche de qualité environnementale, la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise des coûts de fonctionnement avec comme objectif d'améliorer les performances énergétiques des écoles, s'inscrit dans notre Plan Climat Energie Territorial.

Cela se traduit par exemple par la mise en place de toitures végétalisées, de panneaux photovoltaïques et de dispositifs d'isolation thermique. Vous le savez, Lyon compte sa première école à énergie positive qui se situe dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est l'école « Julie Victoire d'Aubié. »

Mais le Plan Climat Energie porte plusieurs autres actions dont on ne connaît pas l'ampleur.

Le changement de menuiseries par exemple : à titre d'exemple en 2014 et en 2015, nous avons changé les fenêtres de plusieurs écoles.

- Lucie Aubrac dans le 2<sup>e</sup>, 120 fenêtres avec brises soleil oriental,
- Commandant Arnaud dans le 4<sup>e</sup>, 156 fenêtres,
- Jean Mermoz dans le 8<sup>e</sup>, 120 fenêtres,
- Jean Giono dans le 8<sup>e</sup>, 200 fenêtres,

et d'autres suivront dans les mois et quelques années à venir. C'est important.

La rénovation des chaudières, ce que l'on appelle dans notre jargon et que vous voyez souvent dans nos délibérations -les Rénovations d'Installation Thermique- et tout ce qui concerne l'isolation des combles.

La conduite adoptée aujourd'hui à la ville consiste à améliorer les performances et le confort thermique dès que les travaux sont engagés dans un établissement, on profite donc de l'intervention dans une école pour vérifier la totalité de l'enveloppe de cette école, à savoir l'état d'isolation et des installations de chauffage du bâtiment.

C'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'opération concernant le restaurant scolaire Louis Pergaud dans le 8<sup>e</sup>, nous avons travaillé tout à la fois, l'isolation thermique, la rénovation des combles et des

menuiseries de l'ensemble du bâtiment, et je peux vous donner à connaître que M. le Directeur de l'école est enthousiaste avec l'ensemble des parents et des enfants.

Après deux ans de mise en service de tels travaux, une analyse de l'impact est réalisée sur les consommations et sur les factures. On observe, ainsi, un gain de 17 % sur la consommation énergétique et de 23 % sur les dépenses énergétiques du groupe scolaire Pierre Corneille, dans le 6<sup>e</sup>, suite à la rénovation de la chaufferie.

J'en profite pour vous dire que nous venons de recevoir le label Cit'Ergie pour notre démarche exemplaire dans notre politique climat énergie.

Les travaux de rénovation énergétique pour les écoles sont estimés à 4 millions sur le mandat (prévus dans les 140 M€).

## 2- La maintenance des bâtiments

La maintenance des bâtiments, au travers de multiples travaux d'aménagement et de conservation du patrimoine est aussi une action du quotidien.

Le patrimoine scolaire, riche de 96 écoles Jules Ferry, bénéficie d'un regard bienveillant afin de rendre agréable à vivre tout ce qui entoure les enfants et les enseignants à l'école :

- cours d'écoles et jeux, sanitaires, mais aussi la peinture des locaux, l'isolation et les toitures, les stores et les volets, etc... tous ses travaux indispensables parlent aussi aux parents de nos élèves ;
- réfection de toitures, de façades, sécurisation des établissements, mises aux normes.

Cette année, 50 écoles vont être concernées par des travaux de ce type. Quelques exemples : Jean Racine dans le 6<sup>e</sup>, il y a des écoles maternelles, etc.

## 3- L'accessibilité pour tous dans les écoles

C'est une action importante dans les écoles puisque la Ville de Lyon est engagée en faveur de l'accessibilité universelle. Dans le cadre de l'agenda de l'accessibilité programmé (Ad'AP) la Ville a prévu un ensemble d'actions visant à rendre accessible l'ensemble des établissements scolaires d'ici à 2024.

Un diagnostic des conditions d'accessibilité pour le secteur scolaire a été réalisé. Les sept écoles neuves que nous avons construites entre 2008 et 2015 sont totalement accessibles et nous allons d'ici à 2019, par bassins de vie, rendre accessible une école, ce qui montera à 19 le nombre d'écoles accessibles. Avec quelques travaux, bien entendu, des rampes d'accès, mais aussi tout ce qui tourne de la signalétique, des sanitaires, l'installation de balises sonores et l'organisation de salles de classes.

Pour ces travaux d'accessibilité, la Ville dispose d'une enveloppe de 4,5 M€ dont plus de la moitié concernera des travaux dans les écoles parallèlement aux opérations de notre plan de mandat.

J'en aurai terminé, pour dire que l'engagement de la Ville de Lyon est le fruit du travail que nous menons en collaboration et en transversalité avec l'ensemble des mes collègues Adjoints, mais particulièrement avec Anne Brugnera et Michel Le Faou et l'ensemble des services de nos différentes délégations.

Voilà pour ce qui concerne la maintenance de nos écoles.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Je reprends la parole pour vous expliquer les chantiers plus en détails. Vous avez compris que nous sommes heureux de l'attractivité de la Ville et que nous souhaitons garantir les bonnes conditions d'accueil et les bonnes qualités de vie de nos écoliers.

Nous accompagnons la hausse démographique en produisant des nouvelles capacités d'accueil et en améliorant les conditions de vie. Nous travaillons donc, à la fois, sur la quantité et la qualité.

Je vais vous détailler maintenant, quartier par quartier, les projets en cours : à court terme, c'est-à-dire pour la rentrée 2016-2017, à moyen terme dans le cadre de ce mandat et même à long terme pour vous montrer les projets développés le mandat prochain, mais qui font déjà l'objet d'études.

Avant de vous montrer ces projets plus en détail, je veux vous rappeler que les ouvertures de classes sont décidées en concertation entre la Ville et l'Education Nationale. Ce n'est pas nous qui décidons, seuls, de l'ouverture de salles de classe ou d'écoles, cela se fait en concertation avec l'Education Nationale.

Pour ouvrir une salle de classe, une école, nous travaillons avec l'Inspection Académique avec un outil qui s'appelle « le seuil d'ouverture de classes ». A Lyon, par exemple, pour ouvrir une classe il faut avoir plus de 27 enfants par classe en élémentaire, c'est notre seuil, et en maternelle c'est 32 enfants par classe.

Ainsi, lorsque nous faisons nos prévisions d'effectifs, nous croisons nos chiffres avec l'Inspection Académique et nous décidons, de concert, l'ouverture d'une classe : de notre côté puisque nous mettons à disposition la salle de classe, le mobilier, les fournitures et les crédits de fonctionnement et l'Education Nationale parce qu'elle met en place un nouvel enseignant dans l'école. La décision finale revient au Comité Départemental de l'Education Nationale.

Je vous rappelle qu'à la rentrée 2015, nous avons ouvert 29 classes et que nous disposons encore à ce jour, de salles de classe disponibles dans certaines écoles. Mais parfois ces salles de classe ne sont pas dans le bon quartier, et nous ne travaillons pas que par rapport à la salle de classe disponible, mais par rapport aussi à la capacité d'accueil globale. Est-ce que le restaurant scolaire est suffisamment grand, est-ce que la cour d'école est suffisamment grande, avons-nous suffisamment de locaux périscolaires ? Tout cela conduit à des décisions d'ouverture de classes, soit dans des écoles existantes, soit par des extensions, soit par des créations d'écoles neuves et c'est ce que je vais vous détailler, maintenant, quartier par quartier.

Je vais commencer par Gerland dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Dans ce quartier, nous avons encore, pour la rentrée prochaine, quelques salles de classe disponibles, mais nous sommes surtout en prévision d'une école neuve : l'école des Girondins. Cette école a subi un retard d'environ une année, du fait d'un terrain non disponible et de ce fait, nous avons fait un choix nouveau : plutôt que d'ouvrir des salles de classe dans des écoles existantes que sont Briand, Pagnol, Ravier, nous avons choisi d'ouvrir, dès la rentrée, une école en bâtiment modulaire, une école provisoire, que nous appellerons Clément Marot car elle sera située rue Clément Marot.

Cette école provisoire ouvrira à la rentrée avec 5 classes. Le choix a été entériné par l'Education Nationale, et comme c'est une école modulaire, elle pourra bénéficier de 10 classes à la rentrée 2017. C'est donc une école évolutive. Nous avons fait là un choix de qualité et de proximité. Je m'explique.

De qualité, car nous avons choisi, plutôt que d'ouvrir des salles de classe dans des écoles déjà bien pleines, de créer une petite école en proximité. Il faut savoir que le quartier de Gerland se caractérise par des inter-distances entre écoles particulièrement grandes. De plus, ce qui est intéressant avec cette école provisoire, c'est que dès que l'école des Girondins sera prête, nous pourrions transférer l'école provisoire dans l'école définitive. Les enfants passeront dans la nouvelle école avec leurs camarades, l'équipe éducative déjà constituée passera dans la nouvelle école. C'est donc une école de « préfiguration » que nous ouvrons à la rentrée, c'est complètement nouveau sur la Ville de Lyon.

Les autres projets à court terme c'est l'extension de la Cité scolaire internationale avec deux classes de plus à la rentrée. A moyen terme, c'est donc l'école neuve des Girondins, un projet de 18 classes et après 2020, nous travaillons d'ores et déjà à l'implantation d'une nouvelle école plutôt à l'est de Gerland, à l'est de l'avenue Jean-Jaurès et nous sommes à la recherche d'un emplacement pour ce faire.

Sur cette diapositive, vous avez une vue du quartier des Girondins et de la localisation du groupe scolaire situé à l'extrémité Nord du quartier. Quant à l'école Clément Marot, elle sera située dans le même quartier.

Passons maintenant au 7<sup>e</sup> Nord. Dans ce quartier extrêmement dense, nous avons encore des classes disponibles grâce à la réouverture de l'école maternelle Crestin, mais nous avons prévu d'ici à 2020 des extensions dans deux écoles : l'école Veyet et l'école Gilbert Dru avec des extensions prévues à la PPI.

Pour le mandat prochain, nous sommes d'ores et déjà à l'étude pour une école neuve qui sera située dans le secteur Duvivier Cronstadt situé à la limite des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, dans un quartier où il nous manque une école. Nous recherchons un emplacement réservé dans le secteur de la Guillotière, puisqu'après l'extension de Gilbert Dru nous aurons besoin de capacités supplémentaires.

Nous passons maintenant au 8<sup>e</sup> arrondissement, dans les quartiers Monplaisir et Moulin à Vent Grand Trou. Pour la rentrée 2017, est prévue l'extension de l'école Simone Signoret qui permettra l'ouverture de 4 classes supplémentaires, et le projet de ce quartier à moyen terme, c'est l'école neuve du PUP Berliet –dont nous avons parlé Michel Le Faou tout à l'heure- cette école est prévue pour 18 classes.

Au-delà de 2020, nous sommes en projet sur une nouvelle école dans le secteur Moulin à Vent Grand Trou, autour de la place Julien Duret pour un projet de 14 classes, déjà à l'étude.

Sur cette diapositive, il s'agit de l'école du PUP Berliet, située entre la rue Marius Berliet et la rue des Hériveaux, sur laquelle ouvrira le groupe scolaire et dans ce projet est également prévue une crèche toute neuve. Afin que vous puissiez mieux vous situer, sachez que le bowling du 8<sup>e</sup> arrondissement est situé en bordure de la parcelle de l'école au Nord.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, avec le quartier Vaise-Industrie, nous avons étendu l'école Jean Zay l'an passé avec une structure modulaire qui nous permet de faire face, aussi à la rentrée prochaine, et notre projet c'est bien sûr l'école neuve Joannès Masset. Cette école a subi un retard dans sa construction et est reportée d'un an. Nous faisons donc le choix de mettre en œuvre une école provisoire en bâtiment modulaire qui sera située dans le parc Montel. Le dossier est à l'étude, l'école provisoire ouvrira à la rentrée 2017, nous sommes donc en train de travailler ce dossier.

Au-delà de 2020, les perspectives d'extension de ce secteur sont sur l'école de la Sauvagère où nous bénéficions d'un bâtiment qu'il faudra entièrement réhabiliter mais qui permettra de doubler la capacité de l'école.

Nous passons maintenant aux quartiers pour lesquels les prévisions ne sont plus à court terme, mais à moyen terme. C'est le cas du quartier de la Confluence dans lequel vous le savez, nous avons déjà ouvert une école neuve, qui s'appelle Germaine Tillion et nous avons également le groupe scolaire Alix, déjà rénové, et dans lequel nous avons encore des possibilités d'extension jusqu'à 5 classes. Au-delà de 2020, le projet de la nouvelle école de la ZAC Confluence 2 va s'ouvrir.

Le quartier suivant est celui de la Part-Dieu, quartier en fort projet urbain dans lequel nous allons développer l'offre résidentielle. Nous avons deux écoles Jules Ferry, qui sont toutes deux centenaires : l'école Jean-Jaurès et l'école Léon Jouhaux où nous avons des possibilités d'extension qui sont prévues au plan de mandat – nous votons d'ailleurs aujourd'hui la mise en place du jury de concours pour l'école Jean-Jaurès- et elles permettront 8 classes supplémentaires et surtout ces travaux vont permettre de mettre en œuvre des selfs dans ces deux écoles, que les enfants attendent avec impatience.

Au-delà de 2020, nous sommes en recherche d'un emplacement sur le secteur de la Ferrandière, situé sur le 3<sup>e</sup> arrondissement, à la limite de Villeurbanne.

J'en ai terminé avec cette présentation. Mes chers Collègues, tout ceci pour vous montrer comment nous anticipons les besoins en classes et en écoles de nos quartiers et en quoi ces projets réclament toute l'attention des élus que nous sommes, mais aussi tout le travail de nos services que je tiens à remercier.

Je passe maintenant au dossier concernant les périmètres scolaires, rapport habituel sur les évolutions de périmètres pour la rentrée prochaine. Vous savez que le périmètre d'une école c'est l'ensemble des adresses qui lui sont rattachées. Chaque année, ces périmètres sont réétudiés à la lumière des effectifs prévisionnels et des adaptations peuvent être proposées.

Ces adaptations ont deux buts essentiels : équilibrer les effectifs entre deux écoles voisines et simplifier la vie des familles, notamment en réduisant ou en sécurisant les trajets domicile-école.

Les modifications proposées dans ce rapport, ont fait l'objet d'un travail de concertation avec les communautés éducatives des écoles concernées. Des réunions avec les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'écoles et les services ont été conduites en arrondissements. Par ailleurs, ce rapport propose la mise en place de zones doubles où les familles peuvent choisir de scolariser leurs enfants entre deux écoles. Il s'agit d'une nouveauté afin d'équilibrer les effectifs sans contraindre les familles.

Je vous remercie d'approuver ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission Education.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, la présentation de l'actualité des bâtiments scolaires, intéressante au demeurant, vient de prendre une quarantaine de minutes !

Ne serait-il pas judicieux d'avertir la Conférence des Présidents, et donc l'ensemble des élus, de ces présentations qui allongent sensiblement la durée de nos Conseils. Nous pensions pouvoir quitter l'hémicycle vers 18h30, et un certain nombre d'entre nous avaient organisé leur emploi du temps en conséquence. Nous sommes là au moins jusqu'à 20h30, pourquoi pas, la seule chose, c'est que pour une bonne organisation, il serait souhaitable de le savoir !

Si nous revenons à ce rapport concernant les périmètres scolaires, comment s'opposer, en l'état, à ces périmètres scolaires puisque c'est la loi et parce qu'ils constituent à ce jour la variable d'ajustement du taux d'occupation des écoles.

Pour autant, nous tenons à redire nos réticences sur deux points :

Le premier concerne directement la ville puisqu'il s'agit de sa capacité à anticiper les effectifs scolaires. Or, on le voit dans les quartiers en développement comme le 7<sup>e</sup>, dont on a beaucoup parlé lors de la présentation, parquer des classes dans des « algecos » pour pallier temporairement (même temporairement) le manque d'espace comme vous le faites n'est pas digne d'une grande collectivité comme la Ville de Lyon. Il est

aujourd'hui indispensable de renforcer la démarche prospective de la Ville de Lyon pour mieux évaluer les besoins scolaires, car ce manque d'anticipation a des répercussions très concrètes sur les familles lyonnaises. Faute de place à l'école, on constate un recul de l'accueil des 2-3 ans à l'école, ce qui n'est pas sans incidence sur le nombre de places en crèches dont on connaît, là aussi, la situation tendue.

On ne peut que se réjouir de la croissance forte, comme on l'a précisé tout à l'heure, des effectifs scolaires de la Ville de Lyon. Je ne dis pas qu'il est facile de l'anticiper mais en tous les cas, cela nous semble extrêmement important de chercher à ajuster au mieux la prévision avec la capacité d'accueil de la Ville en matière scolaire.

Notre deuxième réticence concerne davantage le principe même de ces périmètres et donc le fond. Il est bon, de temps en temps, de rappeler nos fondamentaux. Ces périmètres sont en effet l'expression du système arbitraire que constitue la carte scolaire dont tout le monde connaît l'objectif prioritaire affiché : soi-disant réduire les inégalités. Or, ce système produit exactement les effets inverses. On le constate depuis la création de la carte scolaire, décennies après décennies. Il ne fait qu'accroître les inégalités. L'école française est d'ailleurs reconnue par les études internationales de type PISA comme l'une des plus inégalitaires, malgré les moyens humains et financiers colossaux qu'elle engloutit.

Notre carte scolaire ne garantit en rien la mixité sociale. Elle ne fonctionne pas pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle reproduit fidèlement les inégalités sociales entre les quartiers, elle les cristallise, elle les amplifie même. Ensuite, une partie de la population (notamment les enseignants eux-mêmes mais qui pourrait leur en vouloir...) parvient à contourner cette carte scolaire.

Dans ce contexte, les familles les moins bien dotées sont celles qui subissent le plus lourdement les travers de la carte scolaire. D'ailleurs, il est pour le moins cocasse de constater que les plus ardents défenseurs de cette carte scolaire sont bien souvent les premiers à soustraire leurs enfants à ces contraintes, en obtenant des dérogations ou en les inscrivant dans le privé. C'est dire toute l'efficacité de notre système public englué dans des dogmes ancestraux qu'il est urgent d'abandonner à notre avis.

L'expérience des pays sans carte scolaire démontre que les premiers à exercer leur liberté de choix d'école sont les familles les moins aisées. Cette liberté de choix est non seulement un droit fondamental mais elle est aussi la clé de la réussite. Si la réforme de l'école n'est évidemment pas du ressort de notre assemblée municipale, notre devoir d'élus est de provoquer le débat pour faire avancer les choses. C'est ce que nous essayons de faire, notamment avec cette intervention.

L'avenir de notre pays se construit à l'école et ce qui s'y passe aujourd'hui est grave. Abolition de la carte scolaire, autonomie des établissements, remise à plat des rythmes scolaires au profit réel des enfants, révision de la formation initiale et continue des enseignants, réforme de leurs statuts et de leur mode d'affectation pour permettre d'orienter les professeurs les plus motivés, les plus rodés et les plus efficaces vers les établissements difficiles... les chantiers de Mme la Ministre de l'Education nationale ne manquent pas. Mais elle semble malheureusement consacrer plus d'énergie à dispenser des idéologies ravageuses et à garantir son avenir électoral qu'à réformer en profondeur une école française en constante dégradation, malgré, encore une fois, des budgets colossaux qu'elle engloutit chaque année.

Cette réforme de l'école est une nécessité absolue et urgente pour donner toutes leurs chances à notre jeunesse et à notre pays. C'est donc, vous l'aurez compris, à contre cœur que nous voterons ce dossier.

Merci de votre attention qui n'a pas d'ailleurs été au top de l'écoute.

**M. LE MAIRE** : Ah si, quand même, je trouve.

**M. BROLIQUIER Denis** : Non, pas partout, notamment, là-bas, à l'extrême gauche.

**M. LE MAIRE** : Oh, c'est parce qu'ils sont distraits là-bas.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Cette délibération est pour nous l'occasion de vous demander, à nouveau, des nouvelles concernant les études et préconisations concernant la pollution que subit l'école Michel Servet, située à proximité de l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse, un des lieux à Lyon les plus exposés à la pollution au dioxyde d'azote.

Rappelons que le niveau mesuré dans la cour d'école à proximité du tunnel par Air Rhône-Alpes est une moyenne de 63 microgrammes de dioxyde d'azote, largement au-dessus de la valeur limite fixée à 40 microgrammes.

Une étude a été menée par Air Rhône-Alpes pour étudier l'incidence des vents, la circulation des voitures ou de l'exposition pour préciser les chiffres de la pollution et faire des préconisations. Ces résultats

devaient être présentés aux parents et enseignants de l'école à l'automne dernier puis reportés au début de cette année. Cela n'a pas encore eu lieu.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est et quand ces résultats seront présentés ? Pouvez-vous nous dire quelles mesures seront envisagées ? Et, c'est le lien avec les périmètres scolaires, si parmi ces mesures, il y a la fermeture des classes les plus exposées, quelle sera la conséquence sur les périmètres scolaires ? Est-ce que les écoles à proximité peuvent accueillir des enfants supplémentaires ?

Nous savons que l'origine principale de cette pollution de l'air est la circulation automobile. Il faudrait donc la réduire fortement pour améliorer la qualité de l'air dans ce secteur. La proposition que nous avons faite au moment de la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse de réduire à une voie de circulation pour les automobiles dans chaque sens, l'autre voie étant réservée aux bus, permettrait cette réduction. Nous pensons qu'il faut sérieusement l'envisager.

La santé des enfants de cette école est en danger. Il nous faudra savoir prendre les mesures nécessaires pour la préserver.

Enfin, pouvez-vous nous dire quand seront publiées les cartes stratégiques de l'air qui permettront de déterminer si d'autres équipements publics recevant des enfants ou des personnes vulnérables sont situés dans des zones de dépassement des seuils de pollution ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération présentée ici doit permettre la modification des périmètres scolaires. Elle pose en cela une question très pertinente : quel est le bon maillage territorial pour les écoles ?

Avec les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous sommes attachés, tout comme vous Mme l'Adjointe, au principe de proximité. En effet, nous pensons que l'école publique est un moteur pour les quartiers et doit être un vrai lieu de diversité et d'émancipation sociale.

C'est pourquoi, nous voterons cette délibération car cette modification nous semble aller dans le sens d'un bon équilibre territorial.

Monsieur le Maire, nous avons bien noté votre souhait de créer des écoles dans des arrondissements où la croissance démographique était importante, comme les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>. Il faut dire que ces arrondissements sont concernés par des projets urbains d'ampleur et qu'il est normal qu'à forte densité de logements construits, on y adjoint des services publics et notamment des écoles.

En parallèle de cela, nous avons noté votre volonté de rationaliser les dépenses au travers du plan de marge de manœuvre. En matière de services publics de proximité, je peux déjà citer des équipements que vous avez fermés pour faire des économies : l'Internat Favre sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, les Bains douches sur le 1<sup>er</sup>, des EPAHD sur les 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, la seule crèche à horaires décalés de notre ville sur le 3<sup>e</sup> arrondissement. C'est aussi dans ce cadre que vous avez, depuis décembre 2015, décidé de fermer l'école élémentaire Lévi-Strauss. Pour cela, vous avancez des arguments de sécurité mais nous ne sommes pas dupes.

Pour reprendre les termes de Mme l'Adjointe à l'Education « l'école Lévi-Strauss ne répond pas aux standards d'accueil de la Ville de Lyon ». « Des standards d'accueil » : voici comment est qualifié l'accueil dans nos écoles à Lyon. On aurait pu préférer les termes « qualité ou confort d'accueil ». Non, on utilise des standards...

Alors, la question est simple : comment caractériser une vision qui préfère les termes « standard d'accueil » aux termes « qualité d'accueil » quand on parle d'école ? Sûrement pas une vision politique mais une vision technique et bureaucratique.

Madame l'Adjointe, voici la raison première motivant la fermeture de l'école élémentaire Lévi-Strauss : supprimer une dépense.

A plusieurs reprises, nous vous avons indiqué que cette fermeture aurait des conséquences fortes pour la vie de la Presqu'île. En effet, l'école Lévi-Strauss avec l'école Lamartine sont les deux seules écoles publiques du quartier compris entre les places des Terreaux et Bellecour. Les deux seuls lieux de diversité, de brassage social, tout simplement les deux seuls lieux de vie de proximité de notre centre urbain historique. Voilà Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à l'Education, pourquoi il est important de préserver une fonction éducative dans la Presqu'île, pour lui apporter une vie de quartier.

Madame Brugnera, au cours du Conseil d'école extraordinaire du 7 janvier dernier, au sujet de la fermeture de l'école élémentaire, vous avez indiqué que vous remettiez votre décision à l'avis de la Commission communale de sécurité. Un groupe de visite s'est alors tenu. Habituellement, il est présidé d'un élu, conseiller municipal de l'arrondissement. Ici, il a été présidé par l'Adjoint en charge de la Sécurité et de la Prévention, M. Jean-Yves Sécheresse. Vous noterez donc qu'on ne peut pas accuser la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement d'être intervenue dans l'avis du groupe de visite. Ce groupe de visite a remis un avis positif, avis confirmé par la Commission communale de Sécurité. Sur quoi se base-t-il ? L'école élémentaire Lévi-Strauss est protégée des incendies et tous les cas de figure ont été étudiés. La chaussette d'évacuation ne pose pas de problème et les élèves concernés peuvent sortir en moins de 6 minutes. Les équipes enseignantes ont mis en place des procédures fermes, comme dans toutes les écoles de notre ville.

Madame Brugnera, vous avez pris un engagement, non pas seulement devant les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, vous l'avez pris devant la direction de l'école, les parents et surtout les enfants : pas de fermeture de l'école si la Commission communale de Sécurité émettait un avis favorable. Quelques jours après la Commission communale de Sécurité, vous faites le grand écart. Dans un courrier, vous nous annoncez avoir pris l'avis du Directeur départemental et métropolitain du service Incendie et Secours.

Celui-ci indique -sans visite préalable- que la chaussette d'évacuation est un système trop précaire et qu'il doit être envisagé une solution plus pérenne dans le temps.

Madame Brugnera, en élu responsable, j'ai moi aussi à cœur la sécurité des publics reçus dans les ERP. Il m'arrive fréquemment de présider des groupes de visites et au cours de ces visites, d'y voir des chaussettes d'évacuation. Saviez-vous notamment que les salles pédagogiques du musée des Beaux-Arts accueillant des enfants en sont aussi équipées ?

Dans le courrier que vous nous avez remis, vous nous indiquez que vous allez engager une étude. En quelque sorte, tant mieux, parce que nous aussi nous voulons chercher des solutions et c'est ce que Mme le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement vous a demandé lors de votre entrevue du 14 décembre, où il était question de l'avenir de Lévi-Strauss.

Par contre, Madame Brugnera, ce n'était pas votre engagement initial. Je sais que vous vous préoccupez du bien-être des petits Lyonnais, mais aujourd'hui vous ne tenez pas votre promesse à l'égard de ceux qui sont scolarisés à l'école élémentaire Lévi-Strauss.

**Mme BRUGNERA Anne** : Tout d'abord concernant l'école Michel Servet, permettez-moi de rappeler le contexte. Les parents de cette école ont interpellé la Métropole et la Ville de Lyon en 2014 au sujet de la qualité de l'air à laquelle étaient exposés leurs enfants après la réouverture du tunnel après travaux. Suite à cette interpellation, plusieurs réunions ont été organisées et un travail d'étude de la qualité de l'air a été engagé avec Air Rhône Alpes afin de présenter la situation de la qualité de l'air aux abords du tunnel. A ce jour, la Métropole et la Ville de Lyon ont donc bien tenu leur engagement auprès des parents, trois réunions d'information ont eu lieu avec les parents d'élèves, réunions où étaient présentés au fur et à mesure les résultats des études d'Air Rhône Alpes, et suite auxquelles des actions ont été mises en œuvre.

Les mesures d'air extérieur qui relèvent de la compétence de la Métropole, et d'air intérieur qui relèvent de la compétence de la Ville de Lyon, ont été faites et communiquées aux parents. Les premières actions préconisées suite à ces résultats ont été mises en œuvre, il s'agit de la condamnation confirmée de la cour du haut, de l'aération des classes confinées aux heures creuses, et du nettoyage humide des classes pour supprimer la remise en suspension des particules. Tout cela est fait et se poursuit.

Puis un travail de modélisation des fluides d'air a été demandé et réalisé avec deux objectifs : concernant l'air extérieur de voir si une solution technique, voire mécanique, permettrait de réutiliser la cour haute en la protégeant du flux d'air, et concernant l'air intérieur d'étudier des solutions de déconfinement et d'aération des classes. Cette étude vient de se terminer, elle sera présentée aux parents début avril.

Concernant l'école Lévi-Strauss, permettez-moi de rappeler la situation. Cette école élémentaire accueille aujourd'hui 65 enfants dans trois classes. Elle est située au 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble d'habitation ancien dans des appartements convertis en salles de classe au 8 rue du Plâtre dans le 1<sup>er</sup>. Cette école n'a pas de restaurant scolaire, elle n'a pas de cour de récréation et elle n'a pas d'accueil périscolaire. Elle ne dispose pas des équipements prévus dans les écoles de la Ville de Lyon, mais surtout les écoliers et les enseignants de cette école doivent évacuer en cas d'incendie en sautant d'une fenêtre dans un tube en textile renforcé appelé « chaussette », verticalement déroulé du troisième étage jusque dans la cour de l'immeuble, sur 13 m de haut.

Dans ces conditions les exercices d'évacuation sont rares. Cette école est la seule école de Lyon à connaître un tel dispositif d'évacuation qui ne nous semble pas garantir la sécurité des enfants. Aussi j'ai demandé une commission de sécurité afin de faire le point sur les particularités de cette école, et en quoi elles empêchent un accueil des enfants en toute sécurité.

La visite de sécurité a eu lieu en février et la commission de sécurité début mars. Lors du conseil d'école extraordinaire organisé par l'école Lévi-Strauss, j'avais dit que si cette commission émettait un avis positif je suivrais cet avis, et que si cette commission émettait un avis négatif nous saurions organiser le changement d'école des enfants en concertation avec les deux mairies d'arrondissement concernées, et surtout avec les familles.

La visite de contrôle a proposé un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'école et c'est heureux, car sinon elle aurait dû fermer immédiatement, mais la commission communale de sécurité a assorti cet avis de trois prescriptions : effectuer un exercice d'évacuation une fois par an avant la Toussaint, laisser les portes en position ouverte en présence des enfants car c'est un moyen d'évacuation, et mettre en place un groupe technique permettant de faire des préconisations concernant l'évacuation du public.

J'ai immédiatement demandé aux services de la ville de répondre à ces prescriptions. En ce qui concerne plus particulièrement cette demande d'un groupe technique, elle émane du SDMIS lui-même à qui nous avons demandé son avis quant aux conditions de sécurité des enfants de cette école, compte tenu de ses modalités particulières d'évacuation et dans le contexte que nous connaissons actuellement de tension et de sécurité. Il nous a été répondu que si l'analyse globale portée par le groupe de visite a donné un avis favorable, pour autant le caractère précaire de la chaussette d'évacuation débouchant sur la cour intérieure ne peut que conduire à accepter cette solution comme temporaire.

Dans l'attente d'une solution plus pérenne, il conviendrait dans les meilleurs délais de faire procéder aux aménagements permettant au public fréquentant la partie de l'établissement concernée d'accéder à des dégagements de secours par des escaliers aux dimensions réglementaires, ou d'envisager une installation dans d'autres locaux. Aussi une étude technique interservices a été lancée pour répondre à cette demande. Quant à moi, j'ai demandé à ce qu'elle soit restituée d'ici avril pour qu'ensuite un arbitrage soit pris. Je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancement de cette étude, comme je le ferai aussi avec les parents d'élèves et les services de l'Education nationale. Soyez assurés que la sécurité des enfants est ma priorité.

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Très brièvement, Mme l'Adjointe a dit l'essentiel. Effectivement, je me suis rendu comme je le fais assez souvent dans des tas d'endroits où il y a des commissions de sécurité, que ce soit pour des événements ponctuels ou pour étudier des cas un peu difficiles. Donc ce n'est pas du tout une chose rare, il m'est même arrivé de remplacer la maire du 1<sup>er</sup> arrondissement qui, au dernier moment, décidait qu'elle n'était pas libre.

De ce point de vue-là je me suis rendu dans cette école, je n'y étais jamais allé, avec le groupe de sécurité que je présidais. Comme l'a dit Mme l'Adjointe, nous avons étudié le dossier, nous avons donné un avis favorable parce que bien évidemment il n'était pas possible de faire en sorte que le lendemain matin les élèves se retrouvent sur le trottoir. Cela étant nous avons, comme l'a dit Mme l'Adjointe, fait deux préconisations importantes.

Premièrement, j'ai été assez surpris que les exercices d'évacuation dans cette fameuse chaussette ne se fassent que tous les trois ans. J'ai donc demandé à ce que cela puisse se faire tous les ans avant les vacances de la Toussaint.

Deuxièmement, vous parlez de standards, mais il y a aussi un contexte et ce contexte concernant l'insécurité est suffisamment important pour que l'Education nationale demande justement que ces standards soient revus à la hausse. J'espère que l'information est arrivée jusqu'à vous. Donc, bien entendu, dans le contexte actuel nous avons demandé qu'une porte demeure ouverte, la porte palière, pour des raisons d'évacuation et ce d'autant plus que lors de son dernier passage le groupe de visites avait remarqué aussi des problèmes de marquage au sol.

Nous avons donné un avis favorable et nous avons demandé à la commission de nous suivre, elle nous a suivis. Cela étant, dans ce contexte extrêmement difficile, il y a eu des attentats à Paris, le risque est toujours important. D'ailleurs, l'Education nationale l'intègre comme tel. Dans le contexte actuel je me suis permis de demander aux hommes de l'art, à savoir aux sapeurs-pompiers, au SDMIS de me donner leur point de vue, compte tenu que personnellement je n'ai jamais vu de « chaussette » de ma vie venant du 3<sup>e</sup> étage et chargée d'évacuer des élèves qui se trouvent dans une classe complètement à part des deux escaliers existants.

Effectivement, le SDMIS m'a dit que ce n'était pas une situation raisonnable, une situation qui posait un certain nombre de questions aujourd'hui. Ils ont dit que j'avais eu raison de faire en sorte que l'activité de l'école Lévi-Strauss puisse continuer mais il est nécessaire de se reposer l'ensemble des questions de sécurité liées à cette école et de faire en sorte d'étudier les autres moyens d'évacuation.

Cela étant, bien évidemment, du côté du SDMIS, on ne préconise pas de chaussettes installées dans les écoles ou dans les établissements recevant du public de ce type-là.

J'ai donc demandé au service de la Ville de Lyon de se lier au SDMIS pour rendre un rapport. Ils ont tout le mois de mars pour cela et on verra en avril ce dont il s'agit.

J'espère que la sécurité des enfants de l'école Lévi-Strauss située au troisième étage puisse être optimale. Ce sont des enfants qui vont et qui viennent de leur école et qui descendent les escaliers, je ne dirai pas en permanence, mais pour rentrer à l'école, en sortir, aller en récréation et revenir, aller déjeuner et revenir. Je pense qu'il est légitime qu'au-delà des standards, Monsieur Remy, on puisse étudier de manière sérieuse la question de la sécurité de ces jeunes enfants dans cette école.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

## **2016/1931 - Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur passerelle collège Victor Grignard à Lyon 8<sup>e</sup>** (Direction de l'Éducation)

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne la participation technique et financière de la Ville de Lyon à un projet numérique de l'Éducation Nationale concernant l'école Pasteur situé à Lyon Mermoz dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et en lien avec le collège Grignard du même quartier.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LEVY Charles-Lévy**, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, équiper une école élémentaire en réseau d'éducation prioritaire de tablettes numériques n'est pas une action anodine.

Tout d'abord, c'est la continuité d'une action entreprise dans le précédent mandat qui a permis aujourd'hui d'équiper la quasi-totalité des écoles en tableau numérique interactif. Cet équipement est unanimement reconnu, et notre ville peut être fière de cette action. Il faut rappeler le montant de cet investissement supérieur à 3 700 000 euros.

En ce qui concerne les tablettes, cet équipement permettra aussi d'assurer une continuité avec l'action mise en œuvre par la Métropole avec le collège Grignard, collège de secteur. Il s'agit donc d'accompagner également la transition entre le cm2 et la 6<sup>e</sup>. Et avec des cartables de plus en plus lourds, la mise en œuvre de cette action va aussi alléger le dos des enfants.

Très clairement, il s'agit ici de lutter contre la fracture numérique, bien souvent sociale, et ainsi développer des compétences qui seront utiles aux enfants, au collège, au lycée et bien évidemment, plus tard dans un environnement professionnel. C'est un moyen de travailler sur l'éducation aux médias qui vise aussi à dresser une analyse critique sur les contenus que peuvent lire les enfants sur internet et les réseaux sociaux.

Cet équipement au sein de l'école Pasteur est donc bien un outil qui fournit aussi une opportunité pour lutter contre la difficulté scolaire à l'école primaire. Et même l'Institut Montaigne a reconnu la semaine dernière que c'est à l'école primaire que les résultats les plus forts peuvent être obtenus, elle doit être la priorité du numérique éducatif, estime ce rapport, tout en mettant l'accent sur l'équipement des écoles en TNI.

Nous sommes bien au cœur de ce que notre ville met en œuvre à travers l'utilisation du numérique au sein de nos écoles. D'abord pour les plus petits pour l'acquisition des fondamentaux au sein de la classe, mais aussi pendant le temps périscolaire, voire pendant les vacances notamment sur le quartier de Mermoz avec l'Association Ebuliscience. Il s'agit donc bien de mettre à profit une partie du temps des enfants qu'il passe, de toute façon, devant les écrans à la maison.

Pour les plus grands, c'est un soutien pour l'acquisition des savoirs fondamentaux « parler, lire, écrire et compter ».

Très clairement, aujourd'hui, la fracture numérique, notamment auprès des plus jeunes et fragiles, porte essentiellement sur des questions d'accès, mais aussi d'utilisation et la qualité de l'utilisation. Il faut donc saluer cette action, car elle contribue à permettre à ceux qui peuvent être les plus éloignés de la pratique du numérique d'être sensibilisés et formés dès le plus jeune âge. Il est à relever également la sensibilisation des parents qui sera également proposé sur le quartier de Mermoz. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1948 - Versement d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association Enquête pour l'expérimentation d'une action dans le cadre de l'axe citoyenneté et valeurs de la République du PEDT sur le temps périscolaire à l'école élémentaire «Les Gémeaux» à Lyon 5e (Direction de l'Education)**

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis la mise en œuvre de nos nouveaux temps périscolaires le « vendredi aprèm », nous recevons de nombreuses propositions d'ateliers, d'activités pour les enfants.

J'ai donc mis en place un groupe, appelé « groupe d'opportunités des vendredis aprèm », afin d'étudier toutes ces propositions et notamment de voir si elles sont cohérentes avec notre projet éducatif de territoire et comment elles pourraient être concrètement mises en œuvre.

En effet, aucune proposition reçue ne peut être immédiatement déployée dans l'ensemble des écoles de la ville. Aussi le groupe d'opportunités définit l'école ou les écoles où cette activité nouvelle serait la plus pertinente.

C'est ainsi que nous avons reçu et étudié la proposition de l'Association Enquête, et que nous avons choisi de la mettre en œuvre à titre expérimental à l'école des Gémeaux dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet porté par cette association nous a été favorablement présenté par Régine Maire dans le cadre du groupe Concorde et Solidarité.

L'Association loi 1901 Enquête a pour objectif de concevoir et de diffuser des activités et outils éducatifs et ludiques pour favoriser la découverte de la laïcité et des religions par les enfants sous la forme d'ateliers qui leur sont destinés et sous la forme d'outils pour les enseignants et les éducateurs.

L'Association Enquête a proposé à la Ville de Lyon l'expérimentation d'une action spécifique durant les « vendredis aprèm ». Cette action a pour objectif de renforcer chez les enfants les valeurs de la République dont la laïcité en leur transmettant une culture commune à travers des jeux et des découvertes basés sur l'histoire des noms des quartiers proches et le calendrier de l'année par exemple.

Concrètement, il s'agit d'apprendre aux enfants à faire la distinction entre religion, nationalité et aire géographique, de faire connaître ce qu'est la diversité des convictions religieuses ou non religieuses de façon factuelle, historique et ludique afin de permettre une première approche de la laïcité.

Cette action sera conduite auprès d'un groupe de 18 enfants de CM1-CM2 lors du dernier trimestre scolaire de l'année. L'ensemble des parents de l'école ont eu communication de l'expérimentation. De même l'équipe éducative de l'école et l'équipe de l'accueil de loisirs périscolaire sont bien évidemment associés à cet outil.

La Ville de Lyon et ses partenaires partageront les résultats de la mise en œuvre de ces ateliers pour alimenter le travail de développement d'un axe majeur de notre projet éducatif de territoire qui concerne les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le soutien de la Ville de Lyon à cette initiative associative se traduit par une subvention d'un montant de 3000 euros et ce rapport a reçu un avis favorable et unanime de la Commission Education.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : J'interviendrai au nom des élus du groupe UDI.

Nous approuvons cette subvention pour l'expérimentation d'une action dans le cadre de l'axe de citoyenneté et valeurs de la République du Projet Educatif de Territoire.

Voilà le type d'action qu'il est très intéressant de mener dans le cadre des vendredis après-midi. A côté de l'école, les activités périscolaires peuvent être des moments où s'apprend et se construit la citoyenneté, le terreau où doit germer le vivre ensemble.

Et lorsque le Projet Educatif de Territoire a été présenté en Conseil municipal, nous avons insisté sur l'importance de son suivi, de son évaluation et de son adaptation éventuelle dans le temps. C'est un travail indispensable parce que l'importance d'un tel projet pour les enfants et leurs familles nous invite à une attention particulière.

Alors nous avons approuvé, même demandé la création de la mission d'information et d'évaluation au sein de laquelle Mme Djida Tazdait porte la parole du groupe UDI. Et cette mission s'est réunie 4 fois. Elle poursuit aujourd'hui sa réflexion. Il est donc encore trop tôt pour en faire le bilan.

Cependant, nous tenons à nouveau à attirer l'attention sur un point essentiel à nos yeux. Cette mission n'a évidemment pas vocation à évaluer des points qui ne relèvent pas de son champ de compétences ou qui nécessitent des observations à plus long terme, comme les effets sur les apprentissages scolaires par exemple. En revanche, elle doit s'intéresser aux impacts sur la ville, sur les familles et sur les associations.

Au mois de septembre, nous avons précisé qu'elle devait aussi permettre d'élargir le champ de l'évaluation aux temps extrascolaire.

Aujourd'hui, nous voulons insister sur ces deux derniers points. Il est absolument indispensable de tenir compte des répercussions de la nouvelle organisation sur les associations qui accueillent des enfants sur le temps extra-scolaires des mercredis.

Les conséquences ne sont en effet, pas négligeables pour les associations et pour les clubs, notamment les clubs sportifs. Du fait du travail le mercredi matin, les enfants ont moins de temps pour les activités extrascolaires et certaines associations aujourd'hui peuvent se retrouver doublement pénalisées :

- Les familles, tenues de payer les activités du vendredi après-midi, maintiennent-elles les engagements des années précédentes dans les associations et dans les clubs ?

- Privés du temps d'activité du mercredi matin souvent dévolu aux rendez-vous chez le médecin et d'autres spécialistes, les parents ne font-ils pas basculer cette plage nécessaire sur l'après-midi, empêchant tout engagement régulier dans des associations ?

- Troisième chose, moins de cotisations pour les associations et clubs, mais aussi moins de subventions sans doute pour certains, du fait des collectivités territoriales qui ont tendance actuellement à serrer leur budget du fait de la baisse des dotations et du fait aussi du coût de cette réforme des rythmes scolaires.

Il est primordial à notre avis, d'évaluer aussi ces effets-là pour s'assurer que ces nouveaux rythmes, outre le fait d'épuiser un peu plus les enfants et de proposer bien souvent du hard discount culturel, le vendredi après-midi, n'affaiblisse pas aussi notre tissu social hors des murs de l'école. Merci de votre attention.

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'année 2015 fut malheureusement marquée par deux séries d'attentats parmi les plus meurtriers de l'histoire de notre pays, et même de notre continent.

Ces attentats perpétrés par des fanatiques religieux, ont pour but de semer le chaos dans notre société, de remettre en cause notre fraternité nationale, d'essayer d'ébranler ce vivre ensemble qui caractérise notre République.

A Lyon, nous portons depuis longtemps cette culture de la diversité et du dialogue. Les communautés religieuses ont tissé des liens forts entre elles, elles se connaissent, se respectent et travaillent ensemble, notamment autour de vous Monsieur le Maire, dans le cadre du Groupe Concorde et Solidarité, dont vient de parler Anne Brugnera, pour favoriser le vivre ensemble dans notre ville.

Le tissu associatif lyonnais mène aussi un travail formidable dans ce domaine. Tout cela participe du caractère apaisé de la vie de notre cité. Ce modèle lyonnais, porté par l'humanisme, viscéralement ancré dans notre culture, fait notre caractéristique, fonde notre identité.

Ce fanatisme religieux s'explique notamment par un rejet de notre société moderne occidentale conjugée à une ignorance profonde des religions. Cette délibération intervient après l'une de vos propositions, Madame Brugnera, à laquelle a répondu favorablement Marion Sauzay, mon Adjointe à l'éducation au nom de la mairie du 5<sup>e</sup>. Comme vous l'avez déjà précisé, cette subvention ponctuelle de 3 000 € attribuée à l'Association Enquête, permettra de mener une expérimentation originale au sein de l'école élémentaire « Les Gémeaux » du

5<sup>e</sup> arrondissement. Cette expérience vise à favoriser la découverte de la laïcité et des religions par les enfants. Une très belle initiative !

Dans le cadre de l'enseignement public, l'exclusion de la religion est impérative bien évidemment, salutaire même, s'il s'agit de la pratique religieuse ou de l'enseignement des actes de foi ou de toute forme de prosélytisme. En revanche, ce qui l'est moins, c'est l'exclusion de l'enseignement des religions. C'est ce qui manque en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle : un enseignement laïc, scientifique, culturel et historique du fait religieux.

C'est ce qui prive une grande partie de nos concitoyens, et aussi de responsables politiques, d'une compréhension de ces religions. Un tel enseignement permettrait aux élèves, d'une part de connaître les contenus des autres croyances, mais surtout d'appréhender et de comprendre leur histoire et leur fonctionnement, à travers une information objective sur les religions, et ainsi d'avoir une vision tolérante et respectueuse de l'autre.

Notre société ne peut, en effet, fonctionner que sur la base du respect, de la confiance, de la fraternité. Et si sa diversité peut la rendre parfois fragile, nous savons aussi combien elle est belle lorsqu'elle est vécue pleinement, de manière positive. Les élu-es du Groupe Centre Démocrate apportent un soutien enthousiaste à cette expérimentation qui, nous l'espérons, portera ses fruits et sera étendue dans un deuxième temps, après un premier bilan, à d'autres écoles élémentaires de notre ville.

Permettez-moi, pour conclure, d'appeler de nos vœux, au nom des élus de mon groupe, à la mise en place de telles formations, de tels enseignements par l'Education Nationale sur l'ensemble du territoire.

Former les enfants d'aujourd'hui, c'est former nos citoyens de demain.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/1963 - Avenant n° 1 à la convention portant création du service commun «Université et Vie étudiante», entre la Métropole et la Ville de Lyon, relatif à la mise à disposition des locaux sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7<sup>e</sup> et à la révision des conditions financières et modalités de remboursement - EI 07 023**  
(Direction des Affaires Culturelles)

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne la création du service commun «Université et Vie étudiante», entre la Métropole et la Ville de Lyon, que nous avons déjà votée, et un avenant relatif à la mise à disposition des locaux de la maison des étudiants dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, rue Jaboulay, et également une précision sur les conditions financières et modalités de remboursement entre les deux collectivités.

Avis favorable de la Commission.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, nous en sommes tous convaincus sur ces bancs, l'enseignement supérieur est une carte maîtresse de notre Métropole et de notre Ville pour la formation des jeunes, l'attractivité de notre territoire et aussi son développement économique.

Nous nous réjouissons donc de la création, il y a quelques mois, de ce service commun couvrant l'ensemble des interventions de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. La création de ce guichet unique permet en premier lieu une plus grande efficacité mais aussi une maîtrise des coûts de nos politiques publiques.

Enfin, nous avançons concrètement dans le sens de la mutualisation ! C'est une demande que les élus UDI vous font depuis des années ! Nous regrettons cependant la timidité dont vous faites preuve. En effet, la Ville de Lyon et la Métropole comptent au total près de 16 000 agents... dont seulement 9 sont mutualisés dans un service commun, celui des universités. Cela représente donc une mutualisation à hauteur de 0,05 % des effectifs ! Même si je rajoute à ce chiffre, la mutualisation du Protocole et des Relations internationales, nous arrivons à moins de 25 agents, soit 0,1 % des effectifs ! Reconnaissez que c'est peu, pour ne pas dire très peu !

A titre de comparaison, la Métropole de Bordeaux vient de mettre en œuvre une mutualisation beaucoup plus ambitieuse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'organigramme de la Métropole et de la Ville de Bordeaux a été profondément bouleversé afin de créer des services mutualisés communes-métropole...

(Brouhaha.)

**M. LE MAIRE** : Continuez Monsieur Geourjon!

**M. GEOURJON Christophe** : J'attends juste qu'il y ait un peu moins de bruit !

**M. LE MAIRE** : Nous vous écoutons avec passion !

**M. GEOURJON Christophe** : Merci, mais je n'en demande pas tant!

Ainsi, ce sont 2 750 agents, soit 38 % des agents du territoire de la Métropole de Bordeaux, qui sont maintenant mutualisés dans des services communs « Communes-Métropoles ».

Monsieur le Maire, il est temps de passer de la parole aux actes. La mutualisation entre les communes et la Métropole doit devenir une réalité, c'est la seule solution pour être à la fois plus efficace et efficient mais aussi pour être plus économe des deniers publics.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1923 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Jacques Prévert» 259-261 rue Paul Bert dans le 3e arrondissement (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

---

**2016/1904 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13 350 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante, pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

## COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

---

**2016/1873 - Approbation d'une convention de prêt, à titre gratuit, de deux véhicules entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'Association Quais du Polar, à l'occasion du Festival le 2 avril 2016 (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Ce rapport concerne une convention de prêt à titre gratuit, de deux véhicules de notre Musée Malartre :

- la Delaunay Belleville, créée en 1911, première voiture de la « Bande à Bonnot » qui a servi à faire le premier braquage en automobile et je suis sûr que cela intéresse tout le monde

- Les secondes des Jaguar et des Maserati qui renvoient à James Bond et l'espionnage.

Nous prêtons ces véhicules à « Quais du Polar ».

Avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Nous approuvons bien entendu cette convention qui acte une mutualisation des actions culturelles de notre ville et nous nous en réjouissons.

Mais je voulais profiter de ce dossier pour évoquer le devenir du Musée des Tissus et des Arts décoratifs, le jour même où la CCI Lyon Métropole vote finalement le budget qui permettra la prolongation de l'ouverture du Musée jusqu'à la fin de l'année 2016. Et permettez-moi ici de remercier chaleureusement son président Emmanuel Imberton de cet effort à hauteur de 1 M€, quand on connaît les difficultés financières dans lesquelles l'Etat a mis les CCI...

Nous nous réjouissons évidemment, comme tous les Lyonnais et les défenseurs de cette institution culturelle, du déblocage provisoire de sa situation. C'est un soulagement pour nos collections mais aussi pour le personnel qui vit des moments difficiles sans vision du lendemain.

Je tiens donc, Monsieur le Maire, à vous remercier sincèrement de l'effort que vous avez finalement consenti. En effet, il y a quelques semaines encore, alors que nous étions nombreux à vous demander d'intervenir, vous répondiez par la négative. Mais aujourd'hui, la situation a bien évolué ! Tous les acteurs de ce dossier ont pris la mesure des enjeux et ont fini par s'engager, l'Etat en tête. C'est ce que nous souhaitions et ce qui semblait impossible hier est finalement devenu possible.

Nous nous en réjouissons, mais restons pour autant mobilisés. Car la solution avancée n'est que provisoire. Si elle permet le maintien de l'ouverture du Musée, elle offre aussi un temps de réflexion supplémentaire pour construire un projet culturel de qualité, bâti sur un modèle économique durable. Il faut maintenant penser, ensemble, le modèle innovant, fédérant les idées, les moyens et les énergies de tous les partenaires décidés à soutenir notre Musée.

L'Etat d'abord. Si le Ministère de la Culture a finalement annoncé une participation de 250 000 € pour 2016, il doit poursuivre cet engagement dans la durée, en exerçant sa tutelle et en apportant sa contribution au projet qui va voir le jour.

Il pourrait être aidé en cela par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie. En effet, les industriels régionaux du textile ont annoncé qu'ils étaient prêts à créer une fondation pour collecter des fonds destinés au développement du Musée. Leur Ministère de tutelle aurait donc toute légitimité à contribuer également à l'effort de guerre nécessaire. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens à Emmanuel Macron le 9 février dernier. Contact est pris pour étudier plus en détail ce dossier et un rendez-vous devrait avoir lieu avec un chargé de mission dans les semaines qui viennent, auquel j'espère associer plusieurs acteurs de ce dossier.

Les collectivités ensuite. Si, une fois encore, Monsieur le Maire, nous saluons l'effort financier consenti pour 2016, il va falloir s'engager aussi sur la durée. Car Lyon et la Métropole seront les premiers bénéficiaires de cette nouvelle entité culturelle en termes de notoriété et de retombées économiques. Les prestigieux mécènes que vous espérez convaincre, avec l'aide de Brigitte Saby, seront les bienvenus. Mais ils ne pourront sans doute pas se substituer totalement à une participation même modeste de la Ville et, ou, de la Métropole.

Quant à la Région, si elle n'a pas encore annoncé le montant de sa participation, on parle de 250 000 € également, elle ne tardera pas à le faire, car elle a été la première à afficher clairement sa volonté de soutenir le Musée des Tissus et des Arts décoratifs.

Enfin, il ne faut pas oublier l'extraordinaire force que constitue l'ensemble des citoyens Lyonnais, Français, Etrangers, qui ont manifesté leur soutien à la sauvegarde de nos collections.

Avec cette pétition d'abord, lancée par Daniel Fruman, qui a passé aujourd'hui la barre des 100 000 soutiens venant d'une cinquantaine de pays. Des soutiens anonymes ou plus connus avec des témoignages parfois très forts de personnalités comme Placido Domingo, le couturier Christian Lacroix ou encore Thomas Campbell, directeur du Metropolitan Museum of Art de New York.

Je citerai également le collectif d'associations lyonnaises Canutopie et l'association créée par les descendants des donateurs de l'hôtel de Lacroix-Laval à la Chambre de Commerce de l'époque « Touche pas à mon musée ».

Toutes ces initiatives, à leur mesure, ont aussi contribué à cette première victoire qu'est le bouclage du budget du Musée pour l'année 2016. Reste maintenant à « transformer l'essai ». Transformer l'essai cela signifie transformer cet élan populaire en « or » ! Lorsque le nouveau projet pour le Musée se dessinera, fort de l'engagement de l'Etat, fort de l'engagement des collectivités et des professionnels, il faudra, comme je l'avais déjà évoqué, lancer une campagne de financement participatif. J'ai pris conseil, il y a quelques jours, en ce sens avec une société implantée à Lyon depuis l'année dernière « Kisskissbankbank ». « Société que vous avez reçue, Monsieur le Maire, pur concours de circonstances d'ailleurs, la semaine dernière à la Métropole, en tant qu'entreprise innovante dans le cadre de la démarche sur la ville intelligente.

Cette société qui a notamment porté le financement participatif du très beau documentaire sur Truphémus dont la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement était partenaire. Il ne manque que le projet et sa fondation support pour lancer une campagne de financement participatif. Nous sommes dans les startingblocks, nous attendons la fondation support afin de pouvoir lancer une campagne de participation publique.

Tous les ingrédients du renouveau de notre musée semblent réunis. Il faut maintenant trouver la meilleure recette, ce qui ne saurait manquer à Lyon, capitale de la gastronomie.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme SANGOUARD Joëlle** : Je profite de la délibération qui concerne le Musée de l'automobile pour parler du Musée des tissus.

Depuis des mois, le Musée des tissus et son éventuelle fermeture alimentent la chronique. Réunion après réunion, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie qui en est le propriétaire, les services de l'Etat, la Ville, la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le tout nouveau président avait dit, dès le départ, qu'il était prêt à apporter son aide si les autres collectivités consentaient, elles aussi, à le faire, aucune solution n'avait été trouvée avant la semaine dernière pour sauver ce musée des tissus, cher aux Lyonnais, puisqu'une pétition contre sa fermeture a recueilli plus de 100 000 signatures en trois mois.

En résumé, nous pouvons dire que ce musée est un trésor inestimable dont personne ne veut hériter.

Nous pouvons quand même rappeler que cette institution professionnelle d'exception qui raconte l'histoire universelle des chefs d'œuvre du textile a été fondée en 1856 par des soyeux lyonnais et est la seule à être classée Musée de France appartenant à une CCI, avec 80 000 visiteurs par an et 2,5 millions d'œuvres couvrant 4 500 ans d'histoire.

Face à l'urgence, l'indifférence du Ministère de la Culture mais aussi, il faut le dire, de la Ville et de la Métropole de Lyon a été choquante. Mais le grand responsable, c'est quand même le Gouvernement qui, dans un premier temps, a effectué une diminution sans précédent du budget du Ministère de la Culture, voulue par le Président de la République mais supportée essentiellement par la Mission Patrimoine, c'est-à-dire les musées et les monuments historiques et dans un deuxième temps, a opéré un hold-up sur les CCI en diminuant drastiquement leurs ressources fiscales et en ponctionnant intégralement leurs réserves de trésorerie, sans se préoccuper une seconde des cas particuliers comme celui de la CCI de Lyon, propriétaire du Musée des tissus.

Tout semblait bloqué puisque le 2 février, l'Assemblée nationale, en réponse à notre collègue Dominique Nachury, le Gouvernement ne faisait pas preuve d'une grande motivation. De la même façon, la Ville et la Métropole ont joué la politique de la chaise vide, lors de la réunion du 15 février. Finalement, à la dernière minute, la Ministre de la Culture s'est décidée à accorder 250 000 € d'aide pour 2016.

Suite à cette aide promise, Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé une aide d'une même ampleur et vous vous êtes engagés pour 250 000 € également : 125 000 € au titre de la Ville et 125 000 € au titre de la Métropole. La CCI quant à elle acceptait de prolonger son engagement pour 1 M€, ce qui devrait permettre une ouverture de ce musée jusqu'à la fin de cette année 2016 mais, dans le même temps, c'est-à-dire aujourd'hui, elle a voté la fermeture de ce musée au 31 décembre 2016.

Même si l'effort budgétaire est très inégal entre la Ville et la Métropole au regard de leurs budgets respectifs, nous saluons cet engagement.

Mais vous le savez, Monsieur le Maire, la bataille est loin d'être gagnée. Une nouvelle donne est nécessaire, bâtie autour d'une ambition collective pour mettre en valeur ce musée. Vous vous êtes engagé, avec d'autres, à trouver des mécènes français et étrangers, car il n'y a pas d'autre solution pour l'avenir du musée, avez-vous dit.

Voyez-vous, nous avons toujours su qu'avec de la volonté politique, le musée pouvait être sauvé. Une solution pérenne doit se dégager dans les tous prochains mois pour assurer ce sauvetage avant décembre 2016. Souhaitons qu'en 9 mois, nous réussissions à réaliser ce qu'il n'a pas été possible de faire en 2 ans.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Quelques mots sur ce musée des tissus. D'abord pour rappeler un peu l'histoire. Avec Georges Képénékian, nous sommes persuadés qu'aujourd'hui les collectivités locales dont on connaît les difficultés ne peuvent pas financer un musée des tissus qui aurait un projet ambitieux. Il faut investir sans doute une dizaine de millions d'euros pour pouvoir le mettre aux normes et présenter une scénographie qui soit digne des collections qu'il contient. Il faut ensuite, ce qui est encore plus difficile à réaliser, un budget de fonctionnement peut-être de 3-4 millions d'euros, si ce n'est pas plus, chaque année.

Alors, effectivement, nous avons dit au début que nous ne nous engagerions pas. Nous avons bien vu les pétitions pour dire qu'il fallait conserver un musée des tissus. Mais au-delà de la pétition de principe, nous n'avons pas rencontré beaucoup de gens qui soient prêts concrètement à s'engager. Or, comme me dit quelques

fois mon épouse « il n'existe pas d'amour, il n'existe que des preuves d'amour ». C'est dans les preuves que l'on voit l'intention, tout le reste n'est que littérature.

Nous avons réussi avec Georges Képénékian à trouver une décoratrice internationale qui s'y intéresse concrètement parce qu'elle trouve que ce musée est un musée fantastique susceptible d'intéresser un certain nombre de mécènes. Donc dans les temps qui viennent, nous allons faire le tour de ces mécènes.

Comme depuis, on va dire 15 jours, on essaye de s'intéresser à ce musée, il se trouve que nous avons fait un certain nombre de découvertes. La première découverte, c'est qu'il y a quelques années, il y a eu un projet pour pouvoir reprendre à la Chambre de Commerce et d'Industrie ce musée. Il avait été élaboré par un grand amateur d'art qui fait partie des amis du musée des Beaux-Arts, ancien adjoint de la Ville de Lyon, M. Jean-Marie Chanon. Il se trouve qu'en 2005 où déjà ce musée connaissait quelques difficultés, il avait proposé, sur la demande du président de la CCI de l'époque qui était Jean-Paul Mauduy, de trouver une solution juridique pour ce musée et une solution financière. Il avait monté avec un certain nombre de partenaires économiques locaux, de grandes entreprises locales, une fondation pour prendre en charge ce musée. Il avait également trouvé à l'époque un certain nombre de mécènes qui acceptaient de s'engager dans cette fondation.

Ils avaient travaillé deux ans sur la façon de créer les conditions juridiques et financières pour reprendre ce musée. Entre temps, changement de président à la CCI et quelques temps après, un ami de Jean-Marie Chanon qui se trouvait être membre de la Chambre de Commerce vient lui dire « mais est-ce que tu sais si ton projet est toujours d'actualité parce que moi j'ai entendu dire dans les milieux de la Chambre de Commerce qu'on avait changé son fusil d'épaule et que désormais, on ne voulait plus de ton projet mais qu'on avait d'autres perspectives ». En particulier, il existait une grande industrie de la serpillère qui avait son siège à Tarare et qu'à partir de là, on allait reprendre le musée. Donc Jean-Marie Chanon renonça alors à son projet et je n'ai pas l'impression que l'hypothèse de la serpillère ait franchement marché puisque nous en sommes aujourd'hui avec les difficultés que l'on connaît.

Je vous raconte cette histoire parce qu'elle mérite d'être connue pour montrer que peut-être les difficultés ne remontent pas d'aujourd'hui et qu'il faut faire des choses sérieuses, pas simplement des paroles, pour que les choses puissent marcher.

Je ne connais pas cette histoire, il a fallu que je rencontre Jean-Marie Chanon et que par hasard nous parlions du musée des Tissus pour qu'il me raconte cette histoire que j'ai trouvée inimaginable, mais enfin les choses peuvent être comme ça. En tout cas, ce n'est pas la façon dont nous travaillons à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon.

Donc, aujourd'hui nous avons décidé que puisqu'il y avait une piste à essayer de parcourir, il fallait au moins se donner le temps, c'est pour cela que nous avons décidé de mettre 125.000 € pour la Ville de Lyon et 125.000 € pour la Métropole de Lyon. Comme un certain nombre de nos collègues de cette Métropole, maires de communes, s'étaient eux aussi émus, et qu'un certain nombre d'entre eux avaient fait des interventions à la Métropole pour dire avec quelle passion ils étaient aux côtés du musée des Tissus, je leur ai demandé de faire le même geste que nous, et donc de faire délibérer dans les prochains temps leur assemblée communale pour abonder les fonds recueillis afin de faire fonctionner encore pendant quelque temps le musée des Tissus. Je n'imagine pas qu'il n'y ait pas une véritable mobilisation de notre Métropole pour trouver quelques financements pour financer le musée des Tissus, en particulier dans la ville où est mort Jacquard et qui, évidemment a suscité de par le fait qu'il a accueilli le fondateur de la soierie lyonnaise, un enthousiasme assez fondamental, comme en plus il peut y avoir quelques liens entre cette commune et la Ville de Lyon, évidemment je pense que l'enthousiasme va être à son comble.

Nous avons donc cherché des mécènes, je ne vous dis pas forcément que nous allons les trouver, mais nous allons voir les plus grandes maisons qui effectivement sont dans la mode, nous sommes en train de prendre un certain nombre de rendez-vous avec les patrons d'Hermès, de Cacharel, les grandes enseignes de la mode actuelle de manière à pouvoir essayer de trouver un certain nombre de financeurs, LVMH, Pinot, Arnaud, etc. Nous sommes en train de parcourir pour trouver cela, le monde et quand je dis le monde, nous sommes même en train d'essayer de voir si aux Etats-Unis il n'existerait pas un certain nombre de mécènes qui pourraient s'intéresser à notre musée des Tissus.

Je pense que d'autres que moi feront les mêmes démarches et qu'à nous tous, comme je vois la passion je pense que chacun aujourd'hui est en train de prendre son téléphone, de se mobiliser et téléphoner pour pouvoir non pas simplement avoir des paroles mais recueillir des fonds, je ne doute pas que nous allons y arriver.

Comme vous l'avez dit Monsieur Broliquier, il y a des entreprises de crow founding et donc, il se trouve que nous avons invité à une très belle manifestation la semaine dernière, tous les acteurs de la ville intelligente, il y avait KissKissBangBang, nous leur avons redemandé de nous donner un coup de main. Mais comme vous le savez le crow founding c'est bien pour lever des petites sommes comme pour les start'up, pour trouver des dizaines de millions, cela peut être plus difficile mais aucune piste ne doit être totalement négligée.

Enfin, j'espère que les auteurs de la pétition dont ils nous ont dit qu'ils sont 100.000, ont laissé aussi leur adresse ou au moins un mail pour que nous puissions les contacter et savoir combien ils comptent mettre dans le musée des Tissus, et combien leur enthousiasme se concrétise au niveau financier. Vous voyez, 100.000 personnes, s'ils ne font même qu'un petit chèque, le musée des Tissus est sauvé. Je ne parle pas des grands noms qu'a évoqués M. Broliquier parce que comme ils ont signé la pétition c'est évidemment par centaines de milliers d'euros qu'ils vont apporter des financements à notre musée des Tissus. Quand on aura réuni toutes ces bonnes volontés on n'aura même plus besoin d'intervenir avec Georges, parce que notre musée va crouler sous les dons qui vont lui être apportés et chacun se battra pour le garder :

Voilà mes chers collègues, où nous en sommes aujourd'hui.

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1903 - Lancement de l'opération n° 60047526 Bibliothèque Numérique de Référence et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005, pour un montant de 900 000 euros (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Il s'agit d'une délibération concernant le lancement du programme de la bibliothèque numérique de référence qui va placer notre bibliothèque lyonnaise comme une des références nationales et internationales dans son domaine. Vous le savez, la bibliothèque de Lyon est l'une des plus importantes de France par ses collections, la deuxième après la BNF qu'on salue particulièrement aujourd'hui, mais c'est aussi un des premiers réseaux municipaux par ses 15 bibliothèques et médiathèques sur tout le territoire de la ville qui met d'ailleurs, pour le coup, notre bibliothèque en ratio de population en première position.

La bibliothèque, vous le savez, on en a déjà largement débattu, a entamé un grand chantier de numérisation de la totalité de son fonds ancien, soit 400.000 ouvrages, dans le cadre je vous le rappelle, d'un marché passé avec Google. Nous avons par ailleurs commencé un programme de numérisation et nous continuons sur d'autres collections qui ne passent pas par le même dispositif. Nous avons travaillé sur un programme global dans le domaine numérique pour répondre aussi aux attentes des publics et à leurs nouvelles pratiques culturelles tournées vers les outils numériques et pour rendre son œuvre toujours plus accessible.

Trois points simplement que je vais résumer.

Premier axe : la numérisation des collections à une échelle inégalée pour une bibliothèque municipale, c'est Numélyo avec un site Internet de la BM qui a été refait, et la bibliothèque offre aujourd'hui des ressources électroniques de manière très large, qu'il s'agisse de la presse que vous pouvez contacter grâce à votre carte, de modules de formation, de musique à télécharger ou encore d'expositions en ligne. Cette offre numérique va évoluer de manière forte dans les prochains mois, tout d'abord en synergie avec les autres établissements culturels de notre ville et avec nos partenaires, je ne développerai pas pour raccourcir mon propos.

Le deuxième axe de notre programme est la mise en place progressive de l'automatisation des prêts et des retours dans les 15 bibliothèques du réseau, dans l'objectif de fluidifier les 6 millions de transactions annuelles et de dégager du temps aux bibliothécaires pour davantage de médiation culturelle. A ce jour, 7 des bibliothèques sont entièrement automatisées, 3 étant équipées de boîtes de retour 24 H/24H automatique.

Trois seront automatisées en 2016, je parle de la bibliothèque du 1<sup>er</sup> arrondissement, en particulier, qui s'ouvrira le 22 mars. L'opération s'achève en 2017 avec l'automatisation de la bibliothèque de Jean Macé, les deux nouvelles bibliothèques de Gerland, celle du 6<sup>e</sup> arrondissement, ainsi bien sûr que celle de la Part-Dieu.

Enfin, le développement de services en présentiel avec l'équipe des bibliothèques, plus de 300 postes publics d'accès internet et aux ressources numériques sont déployés dans le réseau des bibliothèques avec de très nombreux services mis en place au service des usagers.

Nous savons que les bibliothèques sont non seulement aujourd'hui des lieux de prêts de livres, certes, mais elles sont définies aujourd'hui par les sociologues, comme un troisième lieu, c'est-à-dire, des lieux où l'on peut venir consulter un livre, échanger, avoir un accès à de nombreux services, y compris des services de champ social.

C'est l'innovation numérique au cœur de notre politique culturelle -pour les personnes qui penseraient que nous n'avons pas de politique culturelle- de mettre en place une dynamique collective avec les autres établissements culturels de notre ville, avec une réelle volonté de coopération avec les autres établissements de la Métropole. C'est une véritable démarche collective mise en place pour offrir au public une offre numérique de grande qualité.

Je vous remercie.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous approuvons l'automatisation des prêts au niveau des bibliothèques municipales, car cela permettra, notamment aux agents des bibliothèques, d'apporter un service avec plus de valeur ajoutée pour les usagers, et c'est une bonne chose.

Je souhaiterais profiter de ce rapport pour revenir sur la numérisation d'ouvrages de la Bibliothèque de Lyon, bibliothèque qui avait confié cette numérisation à Google. Aujourd'hui, d'après les informations fournies en commission, cette numérisation est achevée et 400 000 ouvrages ont été numérisés en 8 ans.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous faire un point sur ce sujet, car vous ne l'avez pas évoqué dans vos propos introductifs, et surtout nous éclaircir du Numélyo que cette numérisation a vocation à alimenter. Je suis allé sur Numélyo ce week-end, seuls 8 827 livres anciens sont aujourd'hui accessibles ! Nous sommes très loin des 400 000 ouvrages annoncés ! Mais nous progressons, je le reconnais bien volontiers, puisqu'en mars 2015, nous en étions seulement à 7 881 ouvrages ! Il va nous falloir encore quelques années !

Pouvez-vous aussi nous éclairer sur cette délibération. En effet, vous proposez 900 000 euros pour les bibliothèques numériques de référence. J'ai bien entendu la partie automatisation de prêts, mais je voudrais connaître la part de ces crédits pour Numélyo et à quelles fins ? Vous évoquiez déjà, dans les documents des comptes administratifs 2010 et 2011 de la Ville de Lyon, la numérisation de ce fond ancien ainsi que sa mise en ligne sur le site de la Bibliothèque municipale de Lyon !

Dès le début de cette opération, vous le savez, j'avais émis des réserves, et en toute objectivité, je dois reconnaître que certaines de ces réserves, 8 ans après, commencent à être levées. Il faut du temps, mais on avance là aussi. Cependant, Google est une entreprise commerciale dont la raison première n'est pas la promotion de la culture, mais de faire des bénéfices, ce qui est tout à fait légitime. Le géant californien accapare près d'un tiers de toutes les annonces sur Internet. Son chiffre d'affaires sur le territoire Français est en constante hausse. Dans le même temps, Google met en place des dispositifs très efficaces pour réduire le montant de ses impôts. Ainsi, son chiffre d'affaires français en 2015 s'élèverait à 1,5 milliard d'euros pour un impôt versé de seulement 6,5 M€ !

La préservation du patrimoine culturel passe par la numérisation des fonds. Cette numérisation est en effet essentielle pour la diffusion de la culture, quelle que soit sa forme (livres, musique, œuvres d'art). Les acteurs privés peuvent y contribuer. Mais attention au monopole avec la domination d'un seul opérateur commercial ! Pour le numérique, comme pour la culture, la diversité est une richesse.

Je vous remercie.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : Compte tenu de l'heure tardive, je suis prêt à discuter à nouveau au sein de la Commission culture, quand vous le souhaiterez, puisque nous avons modifié la présentation, Gilles Eboli était là pour présenter et il a très bien expliqué l'évolution de la Commission culture et le lieu idéal pour débattre.

Je tiens à préciser que Google a terminé en 2 ans et vient de terminer sa numérisation dans un délai extrêmement court. Je vous rappelle les termes du contrat : Google met les 400 000 ouvrages sur Google books qui rejoignent les 22 millions d'ouvrages, mais on ne peut pas repérer ceux qui appartiennent à la Ville de Lyon. C'est seulement quand on cherche un livre, qu'il est signalé être déposé à la bibliothèque.

Le vrai travail, c'est que le deuxième fichier mis à la bibliothèque municipale, donne lieu à un traitement digne du travail de bibliothécaire, c'est-à-dire une indexation. Nous savons donc que les 400 000 ouvrages à notre disposition aujourd'hui, sur notre fichier, sont en train d'être travaillés régulièrement par les bibliothécaires et que nous sommes, aujourd'hui, un peu limités par du temps « hommes » et la puissance de nos

outils pour arriver à numériser, dans Numélyo, nos 400 000 ouvrages. Cela va prendre effectivement quelques années, et c'est cette montée en charge progressive que nous avons le souci de réaliser.

Encore une fois, vous le savez mieux que personne, il ne s'agit pas d'avoir une base de données si vous n'avez pas les outils d'indexation. C'est ce travail de bibliothécaire, véritablement, qui est en train d'être fait.

Ensuite, la BNF aurait rêvé que Google leur fasse ce que nous avons fait à Lyon et d'autres en auraient rêvé. Il ne faut donc pas tout mélanger, je ne suis pas un « Google maniaque » et je comprends bien les dangers du monopole, mais en tout cas pour nous, c'est l'équivalent de plus de 60 M€ en cache de cette numérisation faite page à page, à la main, dont aucune collectivité, pas même l'Etat français est en mesure, aujourd'hui, dans des délais courts, de lancer.

Je suis prêt à en reparler quand vous le souhaitez. Je m'en tiens là Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : L'Etat, à l'époque, nous avait dit : « ne vous souciez pas, si vous ne le faites pas avec Google, on s'en occupera éventuellement avec les autres pays européens. » A ce moment-là, on était parti pour 365 ans de numérisation, on a préféré que cela se fasse en 5-6 ans !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1874 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1875 - Approbation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts à l'Association «Fortuna Juvat», pour une conférence le 25 mars 2016, lors du festival latin-grec** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1876 - Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Préfecture du Rhône (Politique de la Ville) - Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1877 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros à la MJC Presqu'île Confluence, pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars », sur l'enveloppe FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) - Approbation d'une convention d'application** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1878 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Antenne Mobile d'Action Culturelle pour l'organisation des 31<sup>es</sup> rencontres de conteurs en Rhône-Alpes «Paroles en Festival», du 1er au 17 juin 2016.** (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

---

**2016/1879 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «La Cocotte Prod» pour l'organisation de l'événement «Quand les souris dansent», du 5 au 19 mars 2016.** (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

(Mme Granjon ne prend pas part au vote.)

---

**2016/1880 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association «AOA Production» pour le festival «Intergalactiques», du 12 au 15 mai 2016, dans plusieurs lieux de Lyon.** (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

---

**2016/1881 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, l'Ecole Centrale de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et le Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD), dans le cadre d'une collaboration sur des projets pédagogiques et artistiques** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1882 - Approbation d'un contrat de cession de droit entre la Ville de Lyon / CHRD et François Berthier, dans le cadre de l'exposition «French War Photographer» pour itinérance** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1883 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le ZKM (Zentrum für Kunst und Medien de Karlsruhe), dans le cadre de l'exposition «Autoportraits, de Rembrandt au selfie», du 26 mars au 26 juin 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1884 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et le lycée Professionnel Camille Claudel, dans le cadre d'une collaboration sur le projet pédagogique et artistique de réalisation d'un défilé de mode en musique, le 24 juin 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1885 - Approbation de la convention de financement pour la diffusion de la musique contemporaine auprès de l'Association Musique Nouvelle en Liberté pour la saison 2015-2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1886 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association «Bibliothèque à domicile»** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1897 - Approbation du règlement de la loterie organisée au Musée d'Art Contemporain à l'occasion de la rétrospective Yoko Ono** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/1898 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition Yoko Ono organisée au musée d'art contemporain** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/1899 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama, pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 19 et 20 mars 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/1900 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres entre la bibliothèque Forney à Paris et le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, pour la réalisation de l'exposition temporaire sur l'affichiste français Charles Loupot.** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1901 - Approbation d'une convention de partenariat scientifique entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'école supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole (ESAD)** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1902 - Autorisation de percevoir une subvention d'investissement de 152 000 euros auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), au titre du fonds du patrimoine, pour l'acquisition par la Ville de Lyon d'un manuscrit sur vélin attribué à Pierre Sala et enluminé par Guillaume II Le Roy vers 1515-25.** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1905 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés Le Figaro, Télérama, la chaîne info LCI et la chaîne Histoire, dans le cadre de l'exposition «Autoportraits, de Rembrandt au selfie», du 25 mars au 26 juin 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/1906 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Bayard Presse, dans le cadre de l'exposition «Lyon Renaissance, arts et humanisme»** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/1907 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres du musée de Dijon au Musée des Beaux-Arts pendant la fermeture de ce musée pour travaux** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1908 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts au Musée du Louvre** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

**2016/1910 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et Radio classique, pour le concert du 14 avril 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1911 - Approbation d'un contrat de co-réalisation avec Gérard Drouot Productions, pour le concert du 11 avril 2016 organisé à l'Auditorium - Orchestre National de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1912 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse de l'Auditorium à l'Association des Concours de Musique de Chambre de Lyon, pour les Happy Days des 15 et 16 avril 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1913 - Demande d'autorisation pour le reversement des dons reçus au profit de l'Association Entr'Aids - Orchestre National de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1919 - Participation des musées Gadagne à la collecte de métadonnées et d'images dans la Daguerreobase et à l'échange d'une sélection de prévisualisations et de métadonnées avec Europeana (DEA)** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1921 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la Communication graphique, Fedrigoni France et l'Imprimerie Chirat, dans le cadre de l'édition de la Lettre du Musée n° 21 de février 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1933 - Approbation d'une tarification spécifique pour les deux spectacles des musées Gadagne, dans le cadre de la biennale Moisson d'avril 2016 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du petit théâtre de Gadagne à la Compagnie des Zonzons** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1934 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Archives Municipales et Lyon-BD Festival, pour la coproduction d'une exposition dans le cadre du festival Lyon-BD, du 1er au 30 juin 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1946 - Approbation d'un tarif complémentaire pour la saison 2015-2016 et de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais pour l'opération « Fauteuil & tribune »** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/1961 - Approbation d'un avenant au contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique municipal) et la SNC Hôtel Dieu Réalisation pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9 de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu (cour Bonnet, bâtiment D et galerie technique) à Lyon 2<sup>e</sup> (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/1964 - Approbation des tarifs de l'Orchestre national de Lyon et des tarifs de location de l'Auditorium Maurice Ravel pour la saison 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

---

**2016/1968 - Approbation de la mise en place d'un tarif pour les frais de réservation en ligne d'entrées gratuites à l'exposition «Autoportraits, de Rembrandt au selfie» (Direction des Affaires Culturelles)**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Képénékian vous avez toute une série de rapports car vous n'avez pas seulement le Musée des tissus, ou la Cité de la gastronomie dont on parlera un de ces jours, et l'Euro 2016 dont on parle tous les jours !

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Suite à l'avis favorable de la Commission, je voudrais simplement ajouter deux points, pour proposer une modification de notre Commission culture en présence des représentants de tous les groupes de notre Conseil municipal. L'idée, c'est que nous extrayions 7 ou 8 délibérations que nous considérons comme pouvant relever d'un débat.

Autour de ces questions, j'inviterai, et j'ai invité par exemple la dernière fois Gilles Eboli, pour qu'il y ait une vraie information, un échange au sein de la Commission culture, ce qui n'exclut pas, bien entendu, que sur tous les autres rapports, chacun des membres est libre d'intervenir et bien sûr d'apporter des corrections.

Je pense donc que c'est une manière par rapport à ce que demandait Laurence Balas, que nous puissions trouver des espaces de co-construction de nos politiques culturelles. Au passage, emportée qu'elle était par son élan, elle a dit que François Royer était membre de la Commission culture, ce qui est faux et c'est la raison pour laquelle je ne répondais pas aux questions posées par les membres de la commission culture, je suis désolé

**M. LE MAIRE** : Il faut être attentif aux membres de votre Groupe pour savoir ce qu'ils font exactement. C'est important.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Adjoint : La commission a émis un avis favorable sur l'ensemble de ces 37 rapports.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu sur les rapports 1897, 1905, 1906 et 1968 et a voté contre les rapports 1898 et 1899.)

---

## COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

---

**2016/1922 - Aménagement d'une aire de skate et de roller au Stade Roger Duplat 8 rue Marie-Anne Leroudier à Lyon 1<sup>er</sup> (opération 01054003) - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 «Aménagements équipements sportifs PEP 2008-2014»- Programme 00004 Sport (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. LE MAIRE** : Je vais vous donner la parole M. Cucherat, vous qui veillez toujours à ne pas « doucher » nos enthousiasmes ! Parlez-nous du rapport suivant.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Chers Collègues, cette délibération concerne l'aménagement d'une aire de skate et de roller sur les terrains inutilisés du stade Roger Duplat dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Il s'agit là d'un équipement sportif polyvalent adapté à plusieurs disciplines et qui a vu le jour à la suite de concertations approfondies avec les utilisateurs et les riverains des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, répondant ainsi à votre demande, Monsieur le Maire, d'offrir à chaque arrondissement un équipement réservé aux sports à roulettes, à destination des spécialistes ou amateurs, ainsi qu'à l'initiation en milieu scolaire ou encore aux activités divertisport.

Lorsqu'il sera livré à la fin de l'été, ce nouvel outil répondra encore un peu plus à l'objectif que poursuit la Ville de Lyon, et en particulier la délégation que je mène. Renforcer l'offre proposée à tous les sportifs confirmés ou débutants, dans une pratique loisir ou compétition, quels que soient leur âge, leur niveau et leur profil.

Cet équipement deviendra donc, et j'y veille en tout cas, un bel espace de rencontres, un lieu de vie à la vocation sportive qui sera complété, par la suite, par une offre plus récréative d'espaces publics avec l'aménagement du Clos Jouve sur le boulevard de la Croix-Rousse, portés par Alain Giordano et David Kimelfeld.

C'est la raison pour laquelle je suis très heureux, en votre nom Monsieur le Maire, de porter ce projet d'équipement qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Je veux juste ajouter que cet aménagement au stade Roger Duplat vient répondre aux besoins et à une forte demande des jeunes du 1<sup>er</sup> arrondissement, mais aussi plus largement aux jeunes du bassin de vie, constitué du Clos Jouve situé en même temps sur le 1<sup>er</sup> et sur le 4<sup>e</sup> arrondissements, mais aussi de l'ESPE situé sur le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Je voudrais juste remercier Yann Cucherat, à l'origine de ce dossier, d'avoir dans le même temps associé les jeunes du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup> arrondissements à ce projet d'aménagement.

Ce skate parc, Yann Cucherat l'a dit, viendra en résonance aux futurs aménagements de l'esplanade du Clos Jouve, face à l'ESPE, ex IUFM, ex Ecole normale. Cette esplanade sera un lieu non pas dédié aux jeunes, mais pensé avec eux, compte tenu de la proximité de nombreux établissements des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements : écoles, collèges, lycées et universités avec l'ESPE. Tout comme les habitants du 4<sup>e</sup> ont été associés à la réflexion par Yann Cucherat sur le skate parc du stade Roger Duplat, nous associerons les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement à ce nouvel espace public du 4<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon, vous êtes amatrice?

**Mme GRANJON Isabelle** : Effectivement, j'ai fait du roller pendant très longtemps et à très haut niveau!

**M. LE MAIRE** : Je suppose que vous êtes ravie de la présentation de ce rapport !

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers Collègues, c'est avec un grand plaisir que le Groupe Lyon citoyenne et solidaire votera cette délibération.

Je profite de ce temps de parole en séance publique, pour remercier tous les acteurs qui nous ont aidés à construire ce projet : un projet travaillé dans la proximité, la concertation, en lien avec les usagers et les habitants.

Il y a tout d'abord le jeune Killian, âgé de 7 ans, qui est venu à plusieurs réunions pour parler de ses envies en tant que pratiquant du skate, ainsi que son papa qui lui a permis de suivre ce projet de près.

Je tiens aussi à remercier M. Jérémy Daclin, skateur renommé ainsi que M. Philippe Orange de l'Association « Génération Roller » qui nous ont aidés en apportant leur savoir-faire, leur expertise ainsi que leur vécu, en nous guidant pour aller au plus proche de nos envies, c'est-à-dire un parc de glisse pour débutants, soit une population âgée de 7 à 14 ans, avec des matériaux limitant les nuisances sonores et plus durable dans le temps. Le choix de la tranche d'âge n'a pas été fait au hasard : il s'agit d'une tranche d'âge qui dans notre ville, comme dans d'autres d'ailleurs, trouve peu d'espace de loisir de proximité.

En effet, si à Lyon nos enfants en bas âge ont un nombre très satisfaisant d'espaces équipés de toboggans et autres aires de jeux, en revanche, il est tout à fait regrettable que pour les plus grands, il y ait si peu de lieux adaptés.

Ils sont trop grands pour les aménagements proches de chez eux, mais trop jeunes pour être autonomes dans leur mobilité et n'ont, de fait, pas forcément accès aux équipements des grands qui, eux aussi, sont trop peu nombreux ! Ils sont pourtant, au même titre que les plus jeunes, l'avenir de notre cité et il est nécessaire que celle-ci travaille à leur donner une place, comme elle le fait pour les plus jeunes.

Il faudrait pour cela que la ville, par la proximité, par le territoire de vie, réfléchisse plus largement à la place faite à sa jeunesse -c'est a priori le cas sur l'espace qui va être fait sur le 4<sup>e</sup>- il s'agit d'associer les pré-adolescents et les adolescents à la réflexion et aux actions menées pour créer plus d'espaces qui leur soient consacrés. Il est nécessaire de la faire également dans la collaboration avec les habitants, via notamment les Conseils de quartier, afin d'éviter tout conflit d'usage entre les jeunes et les adultes. Il s'agit, enfin, de le faire en collaboration avec les élus d'arrondissement, qui travaillent toute l'année dans l'échelon le plus proche des citoyens et font ainsi lien entre tous les acteurs locaux. C'est ça, le faire ville ensemble !

Notre ville a en effet besoin de lieux où ces jeunes pourraient, en toute quiétude, pratiquer du sport autrement que par les institutions type associations. Je pense, par exemple, à des tables de ping-pong en libre accès, des parcs de musculation urbaine... La liste des possibles est longue, elle doit se travailler au plus près des territoires, dans les arrondissements, par un travail conjoint entre élus qui connaissent leurs espaces d'action et habitants ou usagers, qui maîtrisent leurs besoins.

Je tiens enfin à remercier les services de la ville, qui ont travaillé en collaboration directe avec les usagers et les professionnels, pour un projet véritablement co-construit dans la confiance et l'écoute de chacun. Cela nous a permis de mettre en œuvre une véritable synergie au service du projet, dans le respect de tous les acteurs en présence.

Je vais, pour finir, en tant que chargée des sports sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, remercier la Ville pour sa décision de réfection du complexe Génétty, car c'est une vraie remise en beauté de ce site que la Ville opère avec la création du skate parc, la réfection de la piste d'athlétisme et la remise en état du sol du gymnase Génétty, de la salle de musculation et du boxing qui en avaient bien besoin. La création du bowl envisagée sur le skate parc complèterait admirablement ce site et nous espérons vivement que la Ville pourra nous aider à terminer l'aménagement de cet équipement ludique, sportif et accessible à tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez Madame Granjon, vous avez des rêves et la Mairie centrale les réalise. Merci à David Kimelfeld et à Yann Cucherat.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1859 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Etoile Cycliste Monplaisir pour l'organisation du «Grand Prix de Lyon», le 17 avril 2016** (Direction des Evènements et Animation)  
(Adopté.)

---

**2016/1867 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Hugo Boucheron (Cercle de l'Aviron de Lyon) - Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau** (Direction des Sports)  
(Adopté.)

---

**2016/1868 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association Elan Gymnique pour l'organisation du gala de gymnastique à l'occasion du 10e anniversaire de cette association** (Direction des Sports)  
(Adopté.)  
(Mme Granjon ne prend pas part au vote.)

---

**2016/1869 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Natation, pour l'organisation du «17e Meeting National de Lyon Natation en bassin de 50 m», les 26, 27 et 28 février 2016 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat** (Direction des Sports)

---

**2016/1870 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 1 500 euros à l'Association Spirit Academy Cheer Dance, pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance, le 28 mai 2016 au Palais des Sports (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1871 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 9e édition de «Lyon Urban Trail» le 10 avril 2016 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)**

(Adopté.)

---

**2016/1887 - Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Sonny Anderson 16 quai Rambaud à Lyon 2e (opération 02233003) et au Stade Roger Ebrard 61 avenue Viviani à Lyon 8e (opération 08038555) et automatiser le traitement de l'eau du bassin à la piscine Saint-Exupéry 11 rue Petrus Sambardier à Lyon 4e (opération 04037539) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020» - Programme 20004 Sport (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1925 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association «FC Lyon Football» pour l'organisation du Tournoi International de Football «Top Gones», les 26, 27 et 28 mars 2016 - Signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1926 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association «Les Rebelyons», pour l'organisation de la 7e Edition du Tournoi de l'Ov à Lyon, du 25 au 27 mars 2016 (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1927 - Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à l'Office des Sports de Lyon, pour le renouvellement de son mobilier et de matériels - Approbation et signature d'une convention d'application (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1928 - Attribution d'une subvention d'équipement de 10 000 euros au Cercle de l'Aviron de Lyon, pour l'acquisition de bateaux de haute compétition - Approbation et signature d'une convention d'application (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**2016/1929 - Attribution d'une subvention ponctuelle d'équipement de 5 000 euros au «Cercle d'Union Démocratique et Sociale du 1er arrondissement», pour le remplacement de divers matériels (Direction des Sports)**

(Adopté.)

---

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur l'ensemble de ces rapports, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Un jour vous nous expliquerez un peu le sport dans la ville, comment se pratique le sport outdoor aujourd'hui, de manière à donner quelques idées.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Boudot a voté contre le rapport 1929.)

---

## COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

---

**2016/1860 - Modification de la délibération n° 2015/1326 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 77 763 euros – Opération : acquisition, amélioration d'un logement PLAI situé 55-57, montée de la Grande Côte à Lyon 1<sup>er</sup> (Direction des Finances)**

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à une erreur commise dans la modalité de révision d'un taux pour un prêt. Il avait été indiqué une double révisabilité limitée, alors qu'il s'agit d'une double révisabilité.

Ce rapport a obtenu l'avis favorable de la Commission.

**M. REMY Arthur :** Monsieur le Maire, chers Collègues, ce réexamen de cette garantie d'emprunt nous a permis avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, d'étudier de plus près ce dossier. Et, il apparaît que nous n'avons pas été assez vigilants en septembre 2015, au moment du vote de la première mouture de la délibération.

Pour faire simple, le prix du loyer d'un logement social est en fonction de plusieurs éléments :

- le nombre de mètres carrés évidemment ;
- le mode de financement du logement. Ici, il s'agit d'un logement PLAI, qui est à destination de ménages les plus modestes ;
- la marge locale qui est plafonnée à Lyon à hauteur de 18 %.

A mètres carrés et mode de financement constant, c'est donc la marge locale qui fait évoluer le prix du logement social.

Jusqu'en 2012, la marge locale était établie selon la qualité de services de la résidence et l'efficacité énergétique de l'immeuble. Aujourd'hui, suite à une modification législative, elle est fonction d'un critère de centralité : plus le logement est situé en centre urbain, plus la marge locale est élevée.

Dans le cas présent, la marge locale est à 13 % (pour rappel, le plafond est à 18 %). C'est techniquement normal, puisqu'on est ici dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, donc dans l'hyper centre.

C'est toutefois politiquement choquant, car ce mécanisme renforce les déséquilibres territoriaux. Alors que les loyers dans l'hyper centre sont élevés, on propose des logements sociaux à destination des populations modestes à des loyers plus élevés qu'en périphérie.

Pour cela, nous voterons contre ce dossier, car dans le cas présent, on applique au logement social les mêmes recettes que le logement privé. Et le logement social perd ainsi sa capacité de régulation du marché immobilier.

**M. LE MAIRE :** Il ne vous a pas échappé, Monsieur Remy, que le foncier est un peu plus cher en centre-ville que dans l'extrême périphérie.

Sauf à déplacer le 1<sup>er</sup> arrondissement à la campagne, suivant le mot de l'humoriste « il faut mettre les villes à la campagne », nous n'avons pas trouvé les moyens de faire autrement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre.)

---

**2016/1863 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 592 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 12**

**logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 38, rue de la Claire à Lyon 9e (Direction des Finances)**

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une garantie d'emprunts sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 592 000 euros, pour une opération d'acquisition, amélioration de 12 logements au 38 rue de la Claire à Lyon 9<sup>e</sup>.

Avis favorable de la Commission.

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, les rapports sur les garanties d'emprunts sont courants dans cette assemblée, et nous les avons toujours votés pour faciliter la construction ou la rénovation de logements dans notre ville.

Pourtant, malgré un réel dynamisme de la construction, notre Ville, notre Métropole, manquent encore cruellement de logements, notamment de logements sociaux, plus abordables pour nos compatriotes les plus fragiles.

A l'occasion de tous ces rapports, j'aimerais rappeler aujourd'hui, mais vous le savez, que la souffrance sociale, le manque de logement, le mal-logement est une considération quotidienne de l'ensemble de nos compatriotes.

La Cour des Comptes l'a souvent rappelé, y compris au niveau national, elle a souvent pointé l'incohérence dans l'attribution des logements sociaux.

En France, globalement, 47 % des locataires du parc social ont des revenus supérieurs au critère d'attribution des logements sociaux et, dans le même temps, 36 % des locataires du privé sont en dessous de ce seuil.

L'attribution des logements sociaux pose problème, c'est évident, et notre Ville n'est malheureusement pas épargnée.

Un sentiment d'injustice, de mise à l'écart est partagé par des centaines de familles qui se sentent, aujourd'hui, exclues, éloignées des dispositifs d'accès au logement social.

Chaque année je vous le rappelle –et je continuerai encore pendant au moins 6 ans- la nécessaire évolution des critères d'attribution des logements sociaux, l'attribution doit se faire de manière plus juste et plus transparente en respectant avant tout le critère de nationalité, la préférence nationale qui est douce à vos oreilles, qui est le critère prioritaire le plus juste.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Il ne nous reste plus que 4 ans et vous n'êtes pas optimiste pour l'avenir !

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, mon intervention portera sur les 15 dossiers, de façon assez générale, de garanties d'emprunts soumis ce soir à notre Conseil.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, je tenais à débiter mon intervention en vous adressant, de chaleureux remerciements.

En effet, à l'occasion de l'examen des dossiers de garanties d'emprunts lors de la dernière Commission finances, le taux précis de logements à caractère social par IRIS, nous a enfin été communiqué pour chaque dossier. Il n'y a, me direz-vous, rien d'exceptionnel à ce que des précisions techniques soient apportées aux élus lors de ces commissions... je vous l'accorde...

Pour autant, il ne m'apparaît pas superflu de rappeler que nous vous demandions ces chiffres de façon récurrente depuis le début du mandat, soit deux ans. Je vous fais grâce, mes chers Collègues, des demandes intervenues lors du mandat précédent.

Dans un premier temps, MM. Brumm et Le Faou nous ont répondu qu'on ne pouvait pas nous communiquer de tels chiffres puisqu'ils n'existaient pas... Puis au détour d'échanges de mails qui n'auraient jamais dû nous parvenir, nous avons appris que votre cabinet s'interrogeait sur l'opportunité de les communiquer à votre Opposition. Mais c'est une vieille histoire !

Le tollé suscité par vos méthodes vous a obligé, la mort dans l'âme ! à lâcher du lest en nous communiquant une carte aussi illisible qu'imprécise.

(Protestations de M. le Maire.)

**M. GUILLAND Stéphane** : Avec un taux précis par dossier communiqué à l'occasion de ce Conseil municipal, vous avez franchi un nouveau pas. Et je vous en remercie.

On dit souvent que c'est le premier pas qui coûte... aussi, j'ai bon espoir que vous répondiez prochainement à l'intégralité de notre demande, à savoir obtenir ces chiffres pour l'ensemble des IRIS de la Ville et, soyons fous, que vous nous communiquiez les statistiques complètes IRIS par IRIS, statistiques faisant apparaître le nombre total d'habitants, le nombre de logements, la part de propriétaires, de locataires, de PLS, de PLAI, de PLUS, etc.

J'ai bon espoir, car lors du dernier Conseil de Métropole, vous vous êtes engagé à ce que, je cite : »on fournisse à M. Guillard tous les chiffres qu'il demande« . C'était le 1<sup>er</sup> février dernier, depuis j'attends ! Mais venons aux rapports en question qui démontrent, si besoin, tout l'intérêt d'être en possession de chiffres précis et exhaustifs pour se faire une juste opinion sur vos choix en matière d'implantation de logements sociaux.

Prenons un dossier au hasard, le 1956 par exemple, qui prévoit l'implantation de 26 logements PLUS et PLAI au 37 rue Cazeneuve dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes. Dans cet IRIS où le taux SRU est d'ores et déjà supérieur à 82 %, la Ville de Lyon a fait le choix de vendre ces anciens logements d'instituteurs à un bailleur social.

Vous m'avez, toujours lors du dernier Conseil métropolitain, affirmé que jamais vous n'aviez ni permis, ni encouragé l'implantation de logements sociaux dans des secteurs en comptant déjà plus de 25 % (soit le taux SRU). J'ai peur que vous ayez parlé un peu vite, nous le supputons fortement, nous en avons aujourd'hui une preuve manifeste. C'est l'intérêt d'avoir des chiffres précis.

Alors je sais, M. Le Faou va, dans quelques instants, m'expliquer que malgré tous ses efforts, aucun opérateur privé n'a voulu acquérir cet immeuble, alors même que COGEDIM et SOGERIM réalisent actuellement deux opérations sur des terrains contigus au 37 rue Cazeneuve ! Allez comprendre !

Non, Monsieur le Maire, je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière de fausses excuses, ce dossier est l'exemple typique de ce que je dénonce depuis deux ans en matière de logement social : un objectif vous anime, pouvoir afficher tous les ans une production de logement social soutenue. Nous ne contestons pas cet objectif, bien au contraire.

Ce que nous contestons, Monsieur le Maire, c'est la méthode que vous appliquez pour y parvenir, méthode qui consiste à donner la priorité aux bailleurs sociaux, quelle que soit la localisation des terrains et la typologie de l'habitat existant aux alentours.

A Lyon, les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements absorbent aujourd'hui la majeure partie de la production de logement social. Ce sont aussi, faut-il le rappeler, les arrondissements qui présentent les plus forts taux SRU. En résumé, vous annoncez vouloir rééquilibrer la Ville, et vous faites le contraire... Nous ne pouvons vous accompagner dans cette voie.

C'est la raison pour laquelle, comme depuis le début du mandat, le Groupe Les Républicains et apparentés votera, contre les dossiers de garantie d'emprunt dans des IRIS présentant un taux SRU supérieur à 25 %, et votera pour, ceux dont le taux est inférieur à 25 %. Seuls ceux-ci participent effectivement à la répartition harmonieuse des logements sociaux sur notre Ville, ce que nous souhaitons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : M. Le Faou va vous répondre, mais avant, je lui demande de ne pas être aussi cachottier avec M. Guillard!

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Tout à fait ! Nous serons d'autant moins cachottiers dans les mois qui viennent parce que l'Agence d'Urbanisme met en œuvre et en place un outil qui permettra d'identifier, IRIS par IRIS, à la fois bien évidemment le taux de logement social, mais aussi la progression au fil des années : ce qui nous permettra donc d'avoir encore plus dans les années qui viennent, des données d'autant plus fines sur l'évolution de tel ou tel quartier, de telle ou telle commune. Mais ce qui nous permettra aussi, de mettre en contradiction M. Guillard, et notamment vis-à-vis de ses amis politiques, qui à l'échelle de l'agglomération, pour en tout cas certains d'entre eux, se trouvent dans une position où ils refusent, notamment le développement urbain et pour certains d'entre eux aussi, la production de logements sociaux.

Donc, tout ceci nous permettra de mettre l'ensemble des dossiers sur la table et d'avoir une vision objective de ce qui se passe bien évidemment à l'échelle de la Ville, mais aussi bien plus largement à l'échelle de la Métropole.

Lorsque la Métropole s'engage dans une dynamique de rééquilibrage de l'offre de logement social, en permettant notamment de dégonfler le taux de logements sociaux sur les six communes de l'Est lyonnais, qui concentre aujourd'hui 70 % de l'offre locative conventionnée et que nous cherchons à rééquilibrer cette offre en direction de l'Ouest lyonnais, on verra quelles sont les communes, quels sont les élus, qui soutiennent cette démarche et quels sont les élus qui se mettent en mouvement pour permettre justement ce rééquilibrage.

Donc, bien évidemment, nous mettrons tout ceci sur la table et cela nous permettra d'objectiver les situations, IRIS par IRIS, commune par commune, bassin de vie par bassin de vie. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Avec M. Le Faou, nous étions- moi vendredi et lui, vendredi et samedi et dimanche peut-être même- au Salon de l'Immobilier et il nous a semblé que la politique du logement que nous menons était assez bien comprise par l'ensemble de la profession, puisque l'année dernière, c'est l'année où nous avons vendu le plus de logements en accession à la propriété, à des gammes de prix très différentes.

En particulier, les professionnels de l'immobilier nous remerciaient pour le plan 3A, qui permettait à des primo accédant, d'accéder à la propriété dans le cœur de la ville. En même temps, c'est l'année aussi, où nous avons construit le plus de logements sociaux : il n'y a donc pas d'antagonisme entre l'un et l'autre. Il y a même au contraire une coopération parfaite puisque très souvent les logements sociaux, nous les construisons en VEFA avec les promoteurs immobiliers privés.

Alors, vous vous interrogez, Monsieur Guiland, sur un grand mystère ! C'est celui qui verrait COGEDIM et SOGERIM ne pas se porter candidats pour des logements d'instituteurs et construire à côté. Tout simplement, parce que le coût de revient pour quatre logements d'instituteurs, c'est quand même moins intéressant que pour construire 80 logements à côté. Et donc évidemment, ils sont plutôt preneurs de 80 logements à côté, que de quatre logements d'instituteurs : je les comprends d'ailleurs.

Je mets donc aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les groupes UDI et apparentés –sauf Mme Madeleine- et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre).

---

**2016/1955 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 578 300 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 22 logements PLS situés 1, rue Philibert Delorme à Lyon 1<sup>er</sup> (Direction des Finances)**

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Il s'agit cette fois-ci d'une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA, pour la souscription de deux emprunts, afin de financer du logement en PLS et par le biais du dispositif de l'usufruit locatif social. Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Ouh là là ! Je crains que nous ne nous aventurons sur un terrain dangereux. Tout à l'heure, le PLAI était rejet, alors le PLS...

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais expliquer en quoi cela ne nous convient effectivement pas!

Nous en votons régulièrement à chaque Conseil municipal, nous en votons beaucoup ce soir : des garanties d'emprunts de la Ville de Lyon à destination d'Offices HLM.

Bien qu'aucune de ces garanties n'aient été contractées par les divers offices qui sollicitent notre Ville, c'est un moyen de soutenir la production de logements sociaux sur notre territoire. Et je le reconnais : notre production de logement social sur notre Ville est bonne. C'est le résultat d'une politique ambitieuse, construite dans la durée.

Et parce qu'avec les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous souhaitons préserver ces acquis et cette dynamique locale, nous restons vigilants.

Nous restons vigilants à deux niveaux :

Tout d'abord, au niveau des prix des loyers et des effets sur la régulation du marché de l'immobilier sur les territoires.

Je ne reviendrai pas sur ma précédente intervention, mais je souhaite réellement que nous engagions une réflexion sur la marge locale. Cette marge locale ne peut pas continuer à être appliquée pour des logements en hyper-centre, sous prétexte de centralité. Sinon, on acte, de fait, que le logement social est lui aussi dans une dynamique de gentrification du centre urbain.

Pour être très concret : un logement de petite taille en PLUS (qui correspond au niveau moyen du logement social) atteint un loyer d'un logement PLS (niveau supérieur du logement social) par l'application de la marge locale et d'un coefficient de structure.

Sur le foncier, Monsieur le Maire, il existe des outils pour mieux gérer les prix du foncier, comme les établissements publics du foncier : nous l'avons déjà suggéré à d'autres occasions, d'en créer un à l'échelle de notre Métropole.

Second niveau de vigilance : les types de logements produits et l'adéquation entre cette production et la réalité des besoins.

Notre Ville s'efforce de produire les trois typologies de logements sociaux : PLAI, PLUS et PLS. Tous les acteurs du logement social nous diront que les logements PLS ne peuvent être considérés comme du logement social. Les différentes études montrent un besoin spécifique pour des logements PLAI. A plusieurs occasions, nous avons demandé une reconsidération de la production de logement social à destination des ménages les plus modestes de notre agglomération.

Dans le cas présent, vous nous proposez de garantir une opération pour produire 22 logements PLS en usufruit locatif. Nous ne pourrions pas voter favorablement cette délibération.

D'une part, il s'agit de logements PLS et comme je le disais, les besoins se tournent vers le PLAI ou le PLUS, à destination des ménages les plus modestes.

D'autre part, le statut d'usufruit locatif permet d'acquérir le bien pendant une durée déterminée, à l'issue de laquelle il est transmis à l'ancien propriétaire. De ce fait, cette opération gonfle temporairement notre taux de logements sociaux, mais ne participe pas durablement à l'effort de production de logement social.

Monsieur le Maire, nous sommes favorables à la production de logements sociaux, mais de vrais logements sociaux ! Et encore plus dans un centre urbain dont le marché immobilier est très tendu. Malheureusement, cette opération ne répond pas à cet objectif.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je crois que ce soir -vous voyez, je suis de bonne humeur- je vais peut-être aller dans votre sens. Je me demande si, compte tenu de votre souci des ménages les plus modestes, on ne pourrait pas réfléchir ensemble, si sur l'immeuble des bains-douches, on ne pourrait pas créer quelques logements PLAI ! Il faudrait peut-être y réfléchir ! Monsieur Le Faou, vous ne pourriez pas regarder ceci ? Parce qu'on a les bains-douches, on a aujourd'hui le stand de tirs qui est inoccupé ...Peut-être qu'on pourrait regarder tout cela et construire du PLAI : cela permettrait aux plus modestes d'habiter au centre-ville.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

---

**2016/1858 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2016 - Modification de la délibération n° 2015/1724** (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya, en remplacement de M. BRUMM Richard, rapporteur momentanément absent

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/1872 - Modification de la délibération n° 2015/1399 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 136 000 euros - Opération : réhabilitation de 178 logements situés 324-329, rue du Doyen Chapas à Lyon 9e** (Direction des Finances)

(Adopté.)

---

**2016/1944 - Modification de la délibération n° 2015/1401 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 342 997 euros - Opération : construction en VEFA de 50 logements (23 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS) situés ZAC Lyon Confluence, Ilot K à Lyon 2<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Adopté.)

---

**2016/1947 - Fondation Claude Martin – Présentation du Budget Primitif 2016 (Direction des Finances)**

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/1949 - Modification de la délibération n° 2015/1340 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 612 485 euros - Opération : acquisition, amélioration de 11 logements (8 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 192, avenue Félix Faure à Lyon 3<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/1952 - Modification de la délibération n° 2015/1346 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 542 919 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements PLS situés 22, rue des Alouettes à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Adopté.)

---

**2016/1864 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 001 000 euros - Opération : acquisition en VEFA de 42 logements (29 logements PLUS et 13 logements PLAI) situés ZAC Nord de l'Industrie à Lyon 9<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/1865 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 739 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 227, rue de Créqui à Lyon 3<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/1866 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 315 000 euros - Opération : transformation de 4 commerces en 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 39-40-43, avenue Leclerc à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

**2016/1940 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 408 534 euros - Opération : acquisition en VEFA de 13 logements (10 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés ZAC des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Adopté.)

---

**2016/1941 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 391 688 euros - Opération : acquisition en VEFA de 32 logements (24 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 3, rue des Hérಿದೆaux à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)  
(Adopté.)

---

**2016/1942 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 10 200 010 euros - Opération : acquisition en VEFA de 89 logements (68 logements PLUS et 21 logements PLAI) situés ZAC des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Adopté.)

---

**2016/1943 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 643 067 euros - Opération : acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 6 bis et 8 bis, rue Florent à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Adopté.)

---

**2016/1951 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 10 284 642 euros - Opération : construction en VEFA de 50 logements (23 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS) situés ZAC Lyon Confluence, îlot K à Lyon 2<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Adopté.)

---

**2016/1953 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 537 977 euros - Opération : acquisition, amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 56, rue Pierre Valdo à Lyon 5<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Adopté.)

---

**2016/1954 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 887 618 euros - Opération : acquisition en VEFA de 54 logements (30 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 60, rue Marius Berliet à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**  
(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)  
(Adopté.)

---

**2016/1956 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 169 072 euros - Opération : acquisition, amélioration de 26 logements (19 logements PLUS et 7 logements PLAI) situés 37, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/1957 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 576 644 euros - Opération : acquisition en VEFA de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés angle montées de Choulans et des Génovéfains à Lyon 5<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Adopté.)

---

**2016/1958 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 15 160 096 euros - Opération : rachat d'un immeuble de 160 logements PLUS à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situé 17 à 23, rue Jean Zay à Lyon 9<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

(Adopté.)

---

**2016/1969 - Garantie sollicitée par la SAHLM Alliade Habitat dans le cadre d'une renégociation de soixante-dix-huit emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 46 123 715,63 euros (Direction des Finances)**

(Adopté.)

---

**2016/1861 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par l'OGEC Saint Maurice pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 150 000 euros - Opération : travaux de mise aux normes des locaux et création de deux classes supplémentaires situés 25, rue Léo Trouilhet à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(M. Guillard ne prend pas part au vote).

(Adopté.)

---

## COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

---

**2016/1932 - Renouvellement de l'engagement de la Ville de Lyon dans la «Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale» et Plan d'actions correspondant (Direction des Assemblées)**

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, et permettez-moi de dire quelques mots à propos de cette délibération.

Monsieur le Maire, vous avez signé la charte européenne pour « l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » le 21 mars 2012. C'est un engagement important pour les valeurs d'égalité que porte la Ville de Lyon et cela nécessite en principe de réaliser un plan d'action afin de mettre en œuvre cette égalité. 192 collectivités territoriales françaises ont signé cette charte, mais beaucoup n'ont pas engagé de plan à la suite.

Sur la Ville de Lyon, nous avons immédiatement voté un premier plan de 65 actions à réaliser entre 2012-2014. En 2015, nous avons continué le plan avec de nouveaux élus, relancé l'écriture d'un deuxième plan de lourds travaux. Nous proposons donc au Conseil municipal dans cette délibération de renouveler notre engagement vis-à-vis de la charte européenne et de voter ce deuxième plan pour 2015-2019, c'est-à-dire un peu

avant la fin de ce mandat. Très rares sont les collectivités qui en sont à leur deuxième plan en France, et avec un plan aussi foisonnant.

Le premier plan est une large réussite, il a mobilisé les élus et les services de la Ville, ainsi que nos partenaires. Il a favorisé une imprégnation de cette thématique dans la politique municipale, suivant en cela les recommandations de l'Union européenne de réaliser une politique dite intégrée. Le plan s'est appuyé aussi sur une concertation continue avec les adjoints et avec le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon, commission extra-municipale que j'ai créée en 2009 et réunie 22 fois depuis. Ce conseil réunit, je le rappelle, toutes les associations féministes et féminines de Lyon, les 9 adjoints d'arrondissement, l'ensemble des partenaires sociaux et des universitaires.

Je ne peux citer toutes les actions du premier plan. Sur 65 actions, 6 seulement n'ont pas été engagées pour des raisons diverses, mais d'autres actions non prévues et notifiées dans le premier plan ont été réalisées. 13 actions ont été initiées et sont à renforcer, 46 actions ont été réalisées, ce qui n'empêche pas bien sûr qu'elles doivent être reconduites, par exemple avec les 3 logements d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, nous avons aidé voire sauvé 19 femmes et 14 enfants. Par exemple, notre démarche qualité sur l'emploi et la mixité dans les emplois, par exemple le travail sur les discriminations multifactorielles touchant les femmes de trois quartiers en politique de la Ville, par exemple la formation ou la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes pour les élus, les conseils de quartier, les MJC et centres sociaux et les entreprises qui soumissionnent à nos marchés, etc.

Dans le deuxième plan, certaines actions sont liées à des obligations légales : la politique égalité femmes-hommes n'est plus en effet une politique totalement optionnelle, elle est devenue une politique obligatoire par nombre d'aspects et je m'en réjouis. 40 actions du deuxième plan sont des actions de renouvellement et 44 sont des actions nouvelles. Il y a eu sur la Ville un élan pour s'engager dans la réalisation de ce nouveau plan, et cela reflète un état d'esprit en faveur de l'égalité femmes-hommes non contestée, naturelle, inscrite dans tous les documents de la Ville (stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Contrat de Ville, chartes de services, Projet éducatif territorial, texte RH, etc). Je remercie tous les participants quels qu'ils soient, sans oublier la Mission égalité de la Ville de Lyon.

De nouvelles compétences de la Ville sont engagées dans ce deuxième plan grâce à des adjoint-es et à des services volontaires, comme l'aménagement urbain, le CCAS, la démocratie participative ou l'économie sociale et solidaire. Parmi les actions nouvelles, on peut noter la formation à l'égalité filles-garçons des intervenants sur le périscolaire, ou un forum emploi dans l'hôtel de ville, ou la réalisation d'un guide recensant les lieux ressources pour la santé des femmes à Lyon, ou le soutien aux clubs sportifs ayant des sections féminines ou menant des actions en direction des femmes, ou l'accompagnement de structures culturelles volontaires pour l'organisation de manifestations culturelles sur le thème de l'égalité femmes-hommes, ou la création féminine. Les coûts de toutes ces actions sont intégrés dans le budget des diverses délégations concernées.

Tout ceci s'inscrit bien sûr dans le Label Diversité que la Ville de Lyon a obtenu en 2011 et qui a été renouvelé depuis, entre autres grâce à la politique égalité femmes-hommes menée à Lyon.

L'égalité femmes-hommes et les droits des femmes sont toujours une politique fragile et à défendre, même en France, en Europe, et plus encore dans le monde. Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce deuxième plan pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

**M. BOUDOT Christophe** : Quelques jours après la journée des droits de la femme le 8 mars et à l'occasion de ce rapport traitant de l'égalité hommes-femmes, je ne reviendrai pas sur l'histoire douloureuse du droit des femmes en France.

Sauf à rappeler quand même que la Gauche, vos prédécesseurs Monsieur le Maire, auront tout fait pour retarder l'accès de nos grand-mères au droit de vote. Il aura fallu attendre le 21 avril 1944 pour que les femmes obtiennent ce droit fondamental en France. La raison invoquée évidemment : « elles auraient voté comme les curés », donc à droite, horreur absolue ! Mais peut-être que les curés votent pour vous aujourd'hui...

(Rires.)

Je suis d'une génération qui a toujours connu la mixité hommes-femmes, à l'école, au travail et en politique, et j'en suis heureux. Je rappelle au passage que le Front national a toujours respecté le principe de parité depuis 15 ans, pendant qu'à toutes les élections tous les autres grands partis -PS et UMP- payaient de lourdes amendes pour enfreindre allègrement et sans honte cette règle de mixité politique.

Nous serons tous d'accord ici pour lutter sans relâche pour le droit des femmes à accéder aux mêmes niveaux de responsabilité que les hommes, pour que les femmes profitent du même niveau de rémunération que les hommes, pour que l'égalité des droits soit respectée partout. C'est bien ici le minimum.

Nous serons tous d'accord ici pour saluer les conquêtes d'émancipation féminine en matière de contraception, par exemple, qui donne aux femmes et aux couples la maîtrise de leur natalité, même si je regrette le manque de politique nataliste en France. Mais comme souvent avec vous, tout se transforme en idéologie, les revendications légitimes se transforment en coups de boutoir.

Avec ce rapport, vous revenez sur un guide de communication visuelle et écrite sans stéréotype de sexe et là, je ne suis plus d'accord car vous faites entrer l'égalitarisme et l'idéologie du genre. Un homme et une femme, oui, c'est différent, mais s'ils doivent avoir les mêmes droits ce sont précisément leurs différences qui enrichissent notre société, la cohésion nationale, que vous appelez improprement le vivre-ensemble...

Ces tentatives de négation du genre et de la nature humaine sont effrayantes avec vous, certains vont même aujourd'hui jusqu'à promettre aux hommes de porter l'enfant par une transplantation d'utérus qui est déjà possible chez la femme, et le sera chez l'homme dans un avenir très proche. L'université de Californie parle déjà des premiers tests qui seraient réalisés en 2020 sur un homme, c'est une pure folie ! Est-ce cela votre prochain combat ?

**M. BERNARD Roland** : On a un nouveau Donald Trump !

**M. BOUDOT Christophe** : J'espère bien que non frère Bernard...

Alors que les droits des femmes ont toujours progressé, il apparaît clairement que depuis 20 ans l'hyper-violence et l'immigration de masse ont bouleversé cette belle évolution. Quelques exemples.

Lorsque vous soutenez, y compris financièrement dans cette assemblée, les associations LGBT qui font discrètement la promotion de la GPA, vous êtes en complète contradiction avec le droit des femmes en permettant la marchandisation de leur corps, en permettant de fabriquer et d'abandonner un enfant contre une somme d'argent, c'est monstrueux ! Si personne ici n'en parle, moi j'en parle !

De même, lorsque vous faites la promotion d'une immigration de masse vous installez, contre l'avis d'une majorité de nos compatriotes, de nouvelles mœurs contraires à une réelle émancipation féminine et au respect de leur véritable liberté individuelle. Oui, vous imposez à notre société qui ne le demandait pas de nouvelles règles sociales et culturelles. La pression sociale et les contraintes physiques exercées sur les jeunes filles des cités sont considérables.

En conséquence, vous nous demandez de réparer les dégâts, de réparer cette nouvelle misère sociale des temps modernes par des politiques moralisatrices et toujours plus coûteuse.

Que sont devenues, Madame Rabatel, les conquêtes des féministes des années 60. Je vous le demande.

Ces jeunes filles aujourd'hui qui ne demandaient pourtant qu'à profiter sereinement des acquis sociaux de leurs mères et de leurs grands-mères se retrouvent condamnées à la régression de leurs droits à cause de vos politiques désastreuses d'immigration et de promotion du communautarisme.

Je rappellerai, en conclusion, et j'en terminerai, que le Front national, premier parti de France, est la seule formation politique dont le dirigeant principal est une femme. Le seul parti politique qui accorde déjà sa confiance pour l'élection présidentielle 2017 à une femme, une femme de son temps, 48 ans, 3 enfants, divorcée, des enfants dont elle s'occupe tous les jours, malgré des occupations politiques de premier ordre.

Je vous remercie.

**Mme BAUGUIL Véronique** : Ce plan s'étoffe un peu plus par rapport au précédent et vise à appliquer l'égalité hommes/femmes dans de nombreux domaines de l'action municipale : dans les marchés publics, dans les Conseils de quartiers, dans les créneaux d'occupation des équipements sportifs.

Et nous nous interrogeons sur certaines propositions : par exemple, les statistiques sexuées pour le CCAS. A quelle fin ? N'est-ce pas la réponse à la misère sociale qui prime et non l'identité sexuelle, alors même que nous avons fait disparaître des données, l'origine de naissance pour plus de neutralité dans le traitement des dossiers ?

Autre exemple : les ambassadeurs du livre. Leur tâche est déjà immense et fondamentale : donner le goût de lire. Ne les détournons pas de cette belle mission.

Ce plan contient des propositions intéressantes auxquelles nous adhérons comme l'application de certaines règles dans la ville, dans son rôle d'employeur notamment, dans le domaine des salaires, le rapport

biennuel ou la meilleure coordination des acteurs locaux sous l'égide du CLSPD en ce qui concerne les violences faites aux femmes. Mais au fond, ces mesures ne relèvent-elles pas tout simplement d'une bonne gestion des politiques municipales ?

Nous pensons qu'il est encore de nombreux domaines dans lesquels le droit des femmes doit être défendu. Oui, l'inégalité existe vraiment. Oui les violences faites aux femmes doivent être combattues. Oui les femmes ont la même valeur que les hommes. Mais nous tenons à rappeler une réalité tout aussi injuste : l'égalité ne signifie pas que tout le monde est identique.

Nous, les femmes de cet hémicycle, je pense, si nous sommes là, c'est que nous sommes convaincues d'être égales aux hommes dans ce domaine si masculin qu'a été et qu'est encore la politique. Si nous sommes ici, ce n'est pas pour prendre la place des hommes, ni parce que nous sommes tolérées en vertu d'une parité discutable, mais parce que nous sommes convaincus d'avoir quelque chose à apporter, un autre regard sur notre société. Cela s'appelle la complémentarité et pas l'adversité.

Or, ce qui est sous-jacent à ce plan d'actions, c'est l'idéologie féministe qui se base sur un postulat de départ qui veut que la femme soit toujours une victime. Ne faisons pas de tous les hommes des bourreaux, des êtres dominateurs qui ne construiraient la ville de demain que par et pour leur horde, comme essaie de nous le faire croire Mme Rabatel qui a pourtant voté la majorité de vos projets d'aménagement urbain.

Bien sûr qu'il faut lutter contre les discriminations, mais nous ne devons pas en faire un enjeu arithmétique à l'aide d'une calculatrice rose.

Pour une cause juste, il faut des moyens et des arguments réfléchis et concrets alors que ce plan nous propose de nous disperser. Evitons de généraliser les actions, mais mettons-les en œuvre uniquement là où elles sont utiles. Par exemple, dans certains Conseils de quartier, les femmes ne trouvent pas leur place. Nous avons un retour du terrain, concentrons nos forces et nos arguments là où ils sont nécessaires. Tirer tous azimuts en imaginant que nous finirons par toucher quelque chose ou quelqu'un n'est pas la solution. Vous savez toute la difficulté des associations et des Conseils de quartier à recruter des personnes disponibles et engagées. La ville risque de couper les ailes de l'engagement spontané si elle impose une parité stricte. Nous risquons de les mettre en danger en les obligeant à entrer dans un système formaté dépourvu d'humain et de fond. Un système qui se détournerait des vrais problèmes que rencontrent les femmes.

L'égalité, avec la liberté et la fraternité, sont nos valeurs républicaines. Aujourd'hui, plus qu'hier encore, ces préceptes sont d'une actualité criante.

Ces valeurs sont exigeantes car elles demandent à nous élus et à tous les citoyens une constante vigilance pour les défendre.

Prenons justement garde de ne pas les dénaturer quand la liberté glisse vers un individualisme exacerbé, quand l'égalité se confond avec égalitarisme et quand la fraternité se noie dans une compassion lointaine et peu efficace qui participe à la confusion entre les vraies valeurs.

Aujourd'hui, nous pensons que les valeurs républicaines ont besoin d'être régénérées pour redonner confiance en l'avenir et le goût du vivre ensemble dans la diversité.

Ce plan, malgré quelques actions incontournables mais qui, je le redis, sont du ressort d'une bonne gestion de la cité, ne répond pas suffisamment à une réelle égalité homme/femme, mais avant tout à une idéologie égalitariste sans équité.

C'est pourquoi nous nous abstenons.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, Mme Nachury étant partie, c'est moi qui vais faire son intervention, sachant qu'elle avait prévu de la dédier à notre Collègue Sylvie Pendarias qui a conjugué à tous les temps et concilié avec bonheur vie familiale, vie professionnelle et vie politique, particulièrement au service des habitants de Montchat.

Ce soir, il nous est proposé de renouveler l'adhésion de la ville à la «Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et de valider le plan d'action correspondant pour 2016-2019.

C'est d'une certaine façon, répondre à cette nécessité d'égalité réelle, alors même que l'égalité dans la loi et les droits des femmes avancent. La loi du 4 août 2014 est d'ailleurs nommée « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

Lundi dernier, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles fêtait ses 40 ans et proposait un moment théâtral sur le thème « le CIDFF en 2055 après 80 ans d'existence fait ses cartons, toutes

missions accomplies et il se souvient ». C'était l'occasion de mesurer en creux ce qui reste à accomplir, mais aussi de rappeler, parce que les réalités passées pourraient être oubliées ou niées, le chemin parcouru et appeler à la nécessaire vigilance.

La Charte à laquelle nous nous référons a été lancée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe et consiste en exemples de bonnes pratiques concernant l'égalité des sexes au niveau local. La Charte prévoit que soient définies les ressources affectées permettant l'effectivité des engagements.

Cela est-il fait concernant le plan d'actions de la Ville de Lyon ? C'est une première question que nous posons.

Le plan d'action 2012-2014 a été évalué pendant l'année 2015 et son niveau de réalisation est situé à 79 %. Mais quel bilan, action par action, alors que selon les propos de l'adjointe en charge de cette mission « des indicateurs de réussite très précis et chiffrés sont prévus pour chaque action ?

Ce bilan précis, s'il existe, devrait permettre de mieux préciser les actions, de les réorienter ou de les prioriser.

Le plan d'action 2016-2019 reprend donc les axes du plan précédent et comporte 90 actions : 4 obligatoires, 40 renouvelées et 46 nouvelles. Le renouvellement à 40 interroge puisque le plan précédent portait 28 fiches thématiques, mais c'est sans doute une déclinaison différente.

Les 90 actions ne sont pas toutes de même niveau :

- de priorité pour l'avancée des droits,
- d'exigence ou de complexité,
- de résultats mesurables.

Je note le rappel du suivi de la mise en œuvre et l'évaluation en fin de plan, ce qui suppose critères et structures dédiées.

Parmi les actions, nous souhaiterions insister sur trois thèmes :

- Les violences faites aux femmes.

Il est intéressant de mesurer dans le cadre de l'observatoire de la sécurité, de singulariser dans le CLSPD, de prévenir auprès des ados ou dans la Charte de la vie nocturne, mais il est essentiel aussi de donner les moyens, notamment ceux de l'accueil et de l'hébergement, il ne faut pas seulement maintenir les permanences ou la mise à disposition.

- La petite enfance.

Nous souhaitons nous focaliser sur l'action 61 : « Poursuivons la complémentarité des modes d'accueil et répondons à la diversité des besoins » et nous souhaiterions connaître l'état d'avancement des travaux pour mieux répondre aux besoins spécifiques. Nous avons déjà évoqué ici, dans cette enceinte, la question des femmes qui travaillent de nuit, la question des fins de semaine, ou des gardes ponctuelle.

- Enfin, on constate en fonction d'activités dans certains quartiers ou milieux, que les jeunes filles sont moins présentes dans certaines activités à partir d'un certain âge.

Quelles actions sont prévues pour répondre et remédier à cet état d'éviction constaté ?

Nous voterons ce rapport en souhaitant avoir des réponses ce soir ou ultérieurement sur les questions ou les points soulevés. Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, les Progressistes que nous sommes, considèrent que l'égalité femme-homme est une valeur structurante de nos sociétés contemporaines. Elle est donc indissociable du combat pour l'accès aux droits, le combat antiraciste et de fait pour la démocratie.

Cette intervention au nom du Groupe Lyon Gauche Solidaire et Europe Ecologie Les Verts s'inscrit en ce sens : il est question du genre et d'égalité et pas uniquement de discrimination ; parce qu'alors, que dire d'une femme, noire et en situation de handicap ?

Il est encore question de la nécessaire lutte contre les stéréotypes irrationnels qui relèvent bien de croyances et de répétitions.

Il est d'abord et avant tout question de démocratie et d'émancipation par l'éducation, au sens large du terme et l'expérience du fameux « vivre ensemble » !

Cette démocratie du local au global mise à mal, en faisant très très simple, par les éternels jeux de domination, que ce soit avec l'outil financier ou bien l'outil religieux ou la longue domination machiste !

Alors, que faire ? A notre échelle française et locale, l'élaboration, ainsi que la présentation de ce plan d'actions, est née de la volonté d'agir d'une Adjointe et de votre équipe, Monsieur le Maire. Sachons que 63 % de nos agent-e-s sont des femmes ici à la Ville de Lyon et que 53 % des Lyonnais-e-s sont des Lyonnaises ! Un plan qui ne fait pas tout, mais il montre une voie et respecte les compétences de notre collectivité.

Bien entendu, comme tout plan d'actions, il est perfectible et j'attirerai votre attention sur trois points :

- nommer davantage de places, rues et avenues, avec des noms de femmes illustres de Lyon ou de France ou du monde, car nous sommes une grande ville internationale, très visitée ;
- faire une place à ces mêmes femmes sur nos fameuses fresques peintes, tant appréciées des touristes entre autres ;
- et adapter notre communication à une démarche plus égalitaire et inclusive, en particulier par un usage de la langue qui ne cache pas le féminin.

Pour répondre du tac au tac à ma collègue de l'UDI, concernant les propositions qui semblent être « imposées » aux Conseils de quartier : elles ne sont pas imposées, il s'agit d'incitation ; et à titre personnel, je trouve tout fait remarquable qu'une Adjointe et qu'un Adjoint, Loïc Graber, proposent, incitent, les mairies d'arrondissement et les Conseils de quartiers à tendre vers de la parité. Et lorsqu'il y a des concertations, avoir de la parité quand il y a tirage au sort et des panels : franchement, je trouve cela très bien !

Evidemment, cette politique volontariste, aussi bien pour les agent-e-s de la Ville de Lyon, qu'auprès des habitant-e-s, n'a de sens que parce qu'elle est durable et pérenne et c'est le cas et je vous en remercie, Monsieur le Maire ; et parce qu'elle est portée pas par une seule Adjointe engagée ; elle est portée aussi par des collègues adjoints, dont Loïc Graber, que je viens de citer, engagés pour ce mandat, et des agents motivé-e-s.

Si nous nous engageons tous ici, ce n'est pas pour une quelconque gloire, mais c'est bien pour favoriser l'être et l'agir ensemble, la démocratie et l'égalité, réelles.

Les deux Groupes voteront avec plaisir et détermination cette délibération qui n'a rien d'idéologique et qui, je le répète, met en œuvre les compétences de notre collectivité pour la démocratie et l'accès aux droits.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon renouvelle aujourd'hui son engagement en faveur de l'égalité femmes/hommes, en nous proposant : d'une part de ratifier » la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, « et d'autre part, de voter un plan d'actions pour les années 2016 à .2019 Ce plan d'actions est la suite de celui mis en œuvre entre 2012 et 2014.

Nous tenons à saluer le travail déjà engagé. Tout d'abord, c'est près de 80 % des actions qui ont été réalisées sur les 65 identifiées. Ensuite, c'est la méthode de construction de ces plans que nous voulons souligner : une méthode de travail transversale et partagée entre les élus, des universitaires et des associations, impliqués dans la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes. Une méthode à laquelle nous sommes particulièrement attachés, avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, parce qu'elle permet la conception de politiques publiques au plus près des réalités des territoires.

Ce deuxième plan proposé aujourd'hui, reprend et renforce les axes précédemment déclinés. 25 actions supplémentaires viendront s'ajouter à l'action de la ville pour renforcer une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale.

En effet, le souhait de Mme l'Adjointe à l'Egalité femmes/hommes, est de pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des directions de notre ville, pour mettre en œuvre ce plan d'actions. Une politique qui a donc tout son sens. Une politique qui trouvera toute sa complémentarité avec le Dispositif Marianne, mis en place par la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et dont l'objectif est de lutter contre les discriminations, notamment celles subies par les femmes.

Nous voterons donc favorablement ce rapport.

Cependant, bien qu'il nous semble que l'ensemble de ces actions soient tout à fait pertinentes, ce plan d'actions invite les élus Lyon Citoyenne et Solidaire à quelques interrogations, notamment sur les moyens de mise en œuvre.

Ainsi, nous ne pouvons que soutenir l'objectif de « partage de la parentalité et de conciliation des temps liés aux naissances ou adoptions ». C'est pourquoi, nous avons à cœur de soutenir l'action des lieux d'accueil parents/enfants, ou comme à Paris, la création de crèches à horaires décalés.

Ensuite, en matière de participation citoyenne et d'engagement associatif, nous nous retrouvons là aussi dans les différentes propositions de ce plan. C'est un enjeu fort : faire la place aux femmes dans la

construction matérielle et immatérielle de la ville. Certes, il est important de fixer des objectifs de représentativité des femmes dans les diverses instances de consultation ou de concertation. Mais nous vous suggérons aussi de lancer une réflexion sur les corrélations des temps de la femme et des ménages, avec les temps de concertation.

Enfin, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons noté que la Ville de Lyon a pris sa part dans la production d'hébergements d'urgence à destination des femmes ayant subi des violences. Cette part reste toutefois faible. Trois, alors qu'à Paris on en compte 37... Il est urgent d'associer les différents acteurs pour aller plus loin, alors que la Ville de Lyon a diminué ses engagements de prise en charge des femmes par des nuitées d'hôtels. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Quelques mots simplement sur ce débat qui est un débat intéressant. Pour dire M. Boudot, qu'on ne peut pas être dans la caricature et qu'évidemment les arguments seraient plus forts s'ils n'étaient pas aussi caricaturaux.

Il y a quelques belles figures de Progressistes qui ont permis de faire progresser la condition de la Femme. Lorsque par exemple, nous appelons un groupe scolaire Julie-Victoire d'Aubié, c'est parce que nous voulons montrer comment les femmes se sont battues et ont obtenu leur émancipation, puisque c'est la première femme qui passa son baccalauréat, qui fût admise à faire des études supérieures -ce n'était pas alors possible- et qui s'engagea fortement pour les femmes en écrivant par exemple un document sur la femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle.

Lorsqu'elle vint à Lyon, les personnalités qui lui apportèrent leur soutien, furent des personnalités, comme Arlès-Dufour, grand Saint Simonien des fondateurs du Crédit Lyonnais, de ceux qui pensaient que le progrès social et le progrès de la cause de la femme, étaient totalement inséparables.

Alors je ne crois pas, vous voyez, Madame Bauguil, que nous soyons dans une compassion lointaine. Il se trouve que ce samedi, nous étions avec David Kimelfeld, Michel Le Faou, Zorah Aït-Maten, Franck Lévy et Jean-Louis Touraine, à la séance organisée par les Petits Frères des Pauvres à la Maison de la Danse dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, et que nous soutenons fortement cette association, comme beaucoup d'autres d'ailleurs ; et que lorsque nous soutenons des actions, comme « Tous unis, tous solidaires ! », que porte cette Association, nous ne pensons pas que nous sommes dans la compassion lointaine, mais que nous sommes, au contraire, assez près des publics qui peuvent se trouver en difficulté. Et que parmi ces publics en difficulté, se trouvent en particulier les femmes, les femmes d'un certain âge, qui se retrouvent souvent extrêmement isolées.

Et on voit aujourd'hui que parmi les personnes les plus âgées, il y en a 33 % (c'est un chiffre de l'Institut de France qui a fait une étude) qui ne reçoivent pas plus d'une visite par trimestre. Donc, là, nous sommes bien dans l'action réelle et les actions que nous impulsions, sont des actions réelles. Non, nous ne sommes pas simplement dans l'intellectualisme, nous essayons d'appliquer sur le terrain pour construire ce que nous, nous continuons à appeler le « vivre ensemble ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre. Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu, sauf Mmes Tazdaït, Madeleine et M. Royer.)

---

## COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

---

**2016/1939 - Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades - 100 Cours Charlemagne à Lyon 2e - Opération n° 02061649 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 , Programme n° 20004 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres ouvert de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)**

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit d'un dossier qui traite tout à la fois des études de l'opération à venir sur la patinoire Charlemagne et l'élection des membres du jury que nous avons fait pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Avis favorable de la Commission.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, très rapidement, Lyon ne compte que deux patinoires qui sont l'une comme l'autre saturées. Les principaux utilisateurs sont les clubs

sportifs, notamment le Lyon Hockey Club, le Club des sports de glace de Lyon et un club de danse sur glace. Ces patinoires sont également très appréciées par un public nombreux en soirée ,le mercredi après-midi et les week-ends.

La patinoire Charlemagne et particulièrement les équipements de production de froid pour la glace, ainsi que la surface glacée en elle-même, sont très vétustes. Et il n'est pas rare que la patinoire se transforme en pataugeoire.

Ces travaux importants sont donc les bienvenus. Ce sont des travaux lourds qui vont nécessiter plusieurs mois de chantier, six mois est la durée qui a été évoquée en Commission.

Comme mon Collègue, Jean-Stéphane Chaillet, lors du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement, nous souhaitons vivement que cette période de travaux soit la plus courte possible. Il semblerait que vous travaillez sur une solution temporaire impliquant le Palais des Sports, afin de permettre aux clubs de continuer leurs activités. Pouvez-vous nous donner plus d'informations ?

La continuité d'activités est très importante pour chacune des structures et associations. Elle est vitale pour le Lyon Hockey Club qui évolue cette année en ligue Magnus et pour qui la billetterie représente près de 50 % de son budget de fonctionnement. Le LHC accueille en effet une moyenne de 2900 spectateurs, ce qui constitue –il faut le souligner- la deuxième fréquentation de France pour des matchs de hockey sur glace.

Enfin, je souhaite également attirer votre attention sur la quasi insalubrité des vestiaires de la patinoire Charlemagne. Leur rénovation, dans le cadre de cet important chantier, aurait un impact financier très faible et serait très appréciée par les clubs utilisateurs. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1888 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 16 novembre 2015 au profit de l'Association Canoë kayak Lyon-Oullins-la Mulatière 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7e - Mise à disposition d'une surface supplémentaire pour installations de chantier** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2016/1890 - Lyon 7e - Signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de Lyon Métropole Habitat - 21 rue Saint Jean de Dieu - EI 07123 - n° inventaire 07123T001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2016/1894 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordée aux associations et organismes suivants : Chorale Voix si voix là - F.N.A.T.H. - Collectif Reliance sur les situations de handicap - Eclair Femina Club de Lyon - C.A.L.A. - Association Art Scène - Le Ciné de Montchat - Association Magic Arribart Production - Association socio-culturelle du lycée du Parc - Association Entrez les artistes - Compagnie Art R Natif. Montant total : 16 161,52 euros HT** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/1914 - Lyon 8e - Bail à construction entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat portant sur une opération d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés sur une parcelle située 101 rue de Surville - EI 08220 - N° inventaire 08220T001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/1915 - Lyon 8e - Renonciation par la Ville de Lyon à une servitude de passage public constituée à la création de la ZAC Monplaisir s'exerçant dans un ensemble immobilier soumis au régime des volumes sis 134-136-138-140 avenue des Frères Lumière et 11-13-15-17-19 rue Antoine Lumière - EI 08232 - N° inventaire 08232 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1916 - Lyon 9e - ZAC de la Duchère - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de la SERL du volume n° 3 correspondant à la dalle du parvis du « Forum » de la Duchère, pour la modification des accès au parc du stationnement sis 229 boulevard de la Duchère – EI 09241 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1917 - Lyon 6e - Cession à titre onéreux d'un bien vacant et sans maître constituant un local à usage de garage situé 81 rue de Sèze à M, Bruno Sapin. EI 06185 - n° inventaire 06185A001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1918 - Lyon 3e - Cession à titre onéreux d'un bien vacant et sans maître constituant un lot de copropriété à usage de logement et une cave situé 41 boulevard Eugène Deruelle au profit de M. Odar Ramazan. EI 03423 - N° inventaire 03423A001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1924 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 60021843 «Adaptation des groupes frigorifiques 2015-2020» et affectation d'une partie de l'AP 2015-9, programme 20020 Conservation du patrimoine bâti - Tous secteurs (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

(Adopté.)

---

**2016/1935 - Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire - 46 rue Robert à Lyon 6e - Opération n° 06005001 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres restreint de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)**

(Adopté.)

---

**2016/1936 - Lyon 8e - PUP Berliet - Création d'un groupe scolaire 17 rue des Hériveaux -Opération n° 08306001 - Lancement des études et prestations préalables, adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 - Programme n° 00006 (Direction de la Construction)**

(Adopté.)

---

**2016/1937 - Lyon 8e - PUP Berliet - Aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants de 48 places, Parc Berliet, voie nouvelle Nord Sud - Opération n° 08306002 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, Programme n° 00002 (Direction de la Construction)**

(Adopté.)

---

**2016/1938 - Mise en conformité des ateliers de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon - 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er - Opération n° 01182018 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, Programme n° 20005 (Direction de la Construction)**

(Adopté.)

---

**2016/1945 - ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne «Halle aux Fleurs» du marché gare - rue Smith à Lyon 2e - Opération n° 02251001 - Modification du marché de travaux du lot n° 3 Étanchéité (Direction de la Construction)**

(Adopté.)

---

**2016/1950 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

(Adopté.)

---

**2016/1959 - Lyon 7<sup>e</sup> - Rectificatif à la délibération n° 2012/4237 du 27 février 2012 relative à l'acquisition par la Ville de Lyon d'un terrain appartenant à la SIER - 140 grande rue de la Guillotière – EI 07012 – N° d'inventaire 07012 T 004 – Opération 07012550 – Programme 0020 – Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1960 - Lyon 7<sup>e</sup> - Avenant notarié de résiliation n° 9 au bail des 26 mars et 6 avril 1993 consenti par la Ville de Lyon au profit de l'Etablissement Français du Sang – 1-3 rue du Vercors – EI 07143 – Numéros d'inventaire 07143T004 – 07143A001 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1962 - Lyon 9<sup>e</sup> – Mise à disposition par bail emphytéotique au profit de la société NOAHO d'un volume nécessaire à la réalisation d'un parking dans le sous-sol d'un bâtiment communal appartenant à la Ville de Lyon sis place du Marché – rue des Bains – EI 09037 – N° d'inventaire 09037 V 002 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

(Adopté.)

---

**2016/1967 - Lyon 9<sup>e</sup> - Démolition en vue de la construction du groupe scolaire Joannès Masset - avenue Joannès Masset - Opération n - 09338001 °Lancement des travaux, adaptation et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011/3, programme n) 00006 °Direction de la Construction (**

(Adopté.)

---

**2016/1893 - Jardin partagé – Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association La Légumerie, pour la mise à disposition d'un terrain rue Benjamin Delessert à Lyon 7<sup>e</sup> (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/1896 - Jardin partagé – Approbation et autorisation de signature de la convention d’occupation temporaire avec l’Association du centre social et culturel de Champvert, pour la mise à disposition d’un terrain avenue Barthélemy Buyer à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/1895 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8<sup>e</sup>, en faveur de la Régie de quartier Etats-Unis Euréqua pour l’action «Pause Amitié» - EI08267 (Direction de l’Action Sociale)**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/1920 - Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon et la Compagnie Acte (Direction des Affaires Culturelles)**

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

#### **COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

---

**2016/1892 - 15<sup>e</sup> Edition du Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon** (Direction de l’Aménagement Urbain)

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Les architectes façonnent la ville, à nos côtés, en la transformant au gré des contraintes techniques, matérielles et humaines.

Les catégories des domaines d’études de l’Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Lyon intègrent toutes ces dimensions de la ville en mouvement. Les personnalités et les sensibilités des étudiants en expriment d’autres, pour nous proposer leur vision de la ville et de l’architecture de demain.

C’est ainsi qu’il est passionnant de présider le jury du Prix de la Jeune Architecture de la Ville de Lyon. Tout particulièrement cette année, où pour la première fois, les étudiants eux-mêmes nous ont présenté leurs projets.

Ce travail de synthèse et d’expression nous a permis de juger pleinement des richesses et savoir-faire de ces jeunes architectes qui auront, demain, à exposer et défendre leurs idées, devant des jurys de concours, devant des maîtres d’ouvrage à convaincre, devant des habitants préoccupés par l’avenir de leur quartier.

Plusieurs sujets abordés par les étudiants font écho aux enjeux quotidiens de notre agglomération. Je pense par exemple à Feyzin, alors même que nous avons lancé avec la Métropole, un appel à projets dans cette Vallée de la Chimie, pour permettre la mutation d’un territoire marqué –c’est peu de le dire- par son histoire industrielle.

Je pense également à Confluence, où la deuxième partie de la Zone d’Aménagement Concerté entre en phase opérationnelle. Ou encore aux enjeux de patrimoine, avec lesquels nous composons chaque jour dans notre ville reconnue par l’UNESCO.

Je tiens à remercier les équipes pédagogiques de l’ENSAL, qui préparent ainsi leurs élèves à nous accompagner, nous élus, dans nos missions de développement équilibré des villes et des métropoles, à servir l’intérêt général à nos côtés et à proposer des lieux de vie valorisés pour nos concitoyens.

Je remercie le jury qui a su consacrer du temps à cet exercice complexe. J’espère qu’ils y trouvent, comme moi, l’intérêt de découvrir l’audacieuse vision de l’architecture, d’une génération qui aborde le monde

du travail dans un contexte tendu, mais qui doit, plus que jamais, réenchanter notre cadre de vie par leur audace et leur créativité.

Chaque année, ce Prix porté par la Ville de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, et l'ouvrage associé, ont pour objectif de dresser un pont entre les jeunes diplômés et les professionnels du secteur, de voir émerger les talents de demain et de démontrer la nature toujours en mouvement, comme la ville, de cette belle et nécessaire profession.

Vu l'heure avancée des débats, je doute que notre Collègue Emmanuel Hamelin intervienne directement sur le Prix de la Jeune Architecture.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi ? Il aime beaucoup l'architecture !

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Oui, il défend l'architecture !

**M. HAMELIN Emmanuel** : J'aime beaucoup l'architecture, d'ailleurs nous soutiendrons avec enthousiasme cette délibération. Ce Prix de la Jeune Architecture est une très belle initiative, mais comme la frontière entre l'architecture et la promotion est étroite, j'en profite simplement pour aborder un autre dossier que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, puisqu'en 2009, vous avez délivré à un promoteur, qui s'appelle Constant Giorgi, un permis de construire dans le quartier de Lyon-plage dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, pour une superficie de 17 791 mètres carrés exactement.

Le PLU exigeait alors de prévoir 50 % d'espaces verts, soit 8 895 m<sup>2</sup>, alors que le promoteur lui, n'avait prévu que 1 983 m<sup>2</sup>. L'Association des Riverains, alors privée de la vue dont elle disposait jusque-là sur la Saône, surtout face à un projet non conforme vis-à-vis du PLU, a donc décidé de s'organiser en attaquant le permis de construire, le jugeant illégal.

Elle a dans un premier temps, gagné au Tribunal administratif. Ce qui est curieux Monsieur le Maire, c'est qu'alors que vous saviez que ce permis de construire était illégal, vous avez fait appel, avec le promoteur, de cette décision.

Aujourd'hui sept ans après, alors que les constructions ont été réalisées, le Conseil d'Etat a confirmé l'annulation du permis de construire et pour bien prouver la faiblesse juridique de la position de la ville, le pourvoi n'a même pas passé la barrière du filtre du Conseil d'Etat, procédure destinée à éviter au Conseil d'Etat d'instruire et de juger au fond, les pourvois en cassation qui n'ont aucune chance d'aboutir, parce qu'ils invoquent des moyens irrecevables en Cassation ou dépourvus de caractère sérieux pour l'issue du litige, c'est dire !

Que de temps perdu et d'argent dépensé en procédures, alors que le résultat était prévisible ! Pourquoi, par exemple, ne pas avoir dès le premier jugement du Tribunal administratif, essayer de trouver une solution juste et équitable à un problème que le temps a rendu plus complexe et probablement plus coûteux ?

Car, quelles sont les solutions aujourd'hui ? Je ne parlerai pas, bien sûr, des négociations entre les riverains et le promoteur : elles ne rentrent pas dans le cadre des compétences de notre assemblée, mais nul doute que celles-ci porteront sur une démolition totale ou partielle des bâtiments, c'est-à-dire résidence hôtelière et bureaux ou bien sur des demandes d'indemnités.

Toujours est-il que la responsabilité de la Ville est engagée dans un permis de construire qu'elle a signé et qui vient d'être annulé par le Conseil d'Etat, le jugeant illégal.

Je ne doute pas que vous-même ou vos services vont discuter avec l'Association des riverains de Lyon-Plage, mais au final ils sont en droit aussi, de vous demander des dommages ou intérêts. Comme cela se fera avec de l'argent du contribuable, il me semble naturel que vous nous donniez sur ce sujet, quelques explications. Je vous remercie.

**M. LE FAOU Michel** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques précisions sur le déroulé de ce dossier et les modalités qui seront éventuellement mises en œuvre dans les mois et années qui viennent.

Premièrement, ce permis de construire a été délivré à la SAS Lyon-Plage le 8 novembre 2010, en vue de la construction d'un hôtel et d'un immeuble de bureaux, situé 84 quai Joseph Gillet à Lyon 4<sup>e</sup>. Ce permis de construire délivré en 2010, vient d'être définitivement annulé par le Conseil d'Etat, suite au refus de l'instruction de l'Appel que nous avons engagé auprès du Conseil d'Etat.

Ce permis, à l'époque, a été instruit et délivré sur la base que nous considérions qu'il s'agissait d'une extension de l'Hôtel Métropole existant sur le site, et que dans le cadre de cette extension, nous considérions qu'il n'y avait pas à respecter –en tout cas l'article 13 du PLU dans sa rédaction pour la zone UR stipulait qu'à

partir du moment où un projet peut se concevoir comme étant l'extension d'une activité existante- la quotité d'espaces verts demandée, en l'occurrence 50%.

La Cour administrative d'Appel et ensuite le Conseil d'Etat, a considéré que la lecture que nous faisons de cette interprétation de l'article 13 du zonage UR inscrit au PLU n'était pas la bonne : donc nous prenons acte aujourd'hui de ce jugement rendu par la juridiction administrative.

Il ne vous aura pas échappé, Monsieur Hamelin, que parallèlement, un certain nombre d'actions judiciaires avait été engagé et notamment par le biais d'actions en référé, à l'encontre du permis de construire par les riverains et que dans le cadre des différents référés, les décisions avaient été positives pour le promoteur, ce qui a probablement mis en confiance le promoteur qui a engagé et réalisé son projet de construction.

Il est vrai que, habituellement, lorsque naît un contentieux en matière d'urbanisme, en matière de construction, lorsque l'ensemble des contentieux ne sont pas purgés, il est rare qu'un promoteur engage le projet. Le promoteur ici en l'occurrence, l'a fait en connaissance de cause : il savait que ces procédures en référé étaient positives à son égard, mais qu'il subsistait un contentieux en suspens auprès de la juridiction administrative.

En tout cas et en tout état de cause, jamais la Ville n'a poussé le promoteur à mettre en œuvre son permis de construire. Il l'a fait sous sa propre responsabilité. Donc, nous sommes aujourd'hui dans cette situation.

Eu égard à l'annulation de ce permis de construire, les riverains peuvent donc engager une action, en direction du promoteur pour solliciter une démolition totale ou partielle de ce bien, ou en direction de la collectivité ; mais en aucun cas, une action ne peut bénéficier à la fois d'un gain auprès du promoteur et du même gain auprès de la collectivité. Donc, ce sera soit l'un, soit l'autre.

En tout cas, moi ce que j'espère, c'est que l'on puisse obtenir une issue amiable sur ce sujet et c'est plutôt la solution que j'aurais tendance à privilégier, eu égard à l'ampleur de ce dossier et du volume de constructions qui a été réalisé. Je ne nie pas que les riverains en question aient pu se sentir lésés, eu égard au manque d'espaces verts. La juridiction administrative a conclu à un manque d'espaces verts, mais je pense qu'il serait souhaitable qu'un accord amiable puisse être trouvé entre les parties qui puissent satisfaire à l'ensemble, à l'avenir sur ce sujet.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2016/1965 - Lyon 3e - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) Orange - Vote de l'AP et lancement de l'opération 03PUPORA (Direction de l'Aménagement Urbain)**

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Il s'agit d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la Société Orange. C'est donc le vote de l'Autorisation de Programme et de l'opération, sachant que cette opération de projet Urbain Partenarial, en lien avec la Société Orange, permettra à la SPL Lyon Part-Dieu de percevoir une participation de 2.607.572 €, dont 386.200 € revieront ensuite à la Ville au titre de ses compétences et notamment pour mettre en œuvre des travaux d'espaces verts et d'éclairage public.

Avis favorable de la Commission sur ce sujet.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Ce Projet Urbain Partenarial va permettre à Orange de regrouper des services. Il va aussi permettre à la Métropole -c'est ce qui vient d'être dit- et à la Ville de Lyon, d'aménager l'Esplanade Mandela, une esplanade qui va pouvoir s'agrandir grâce à une cession d'une partie du terrain d'Orange et devenir un parc urbain, dont ce quartier a bien besoin.

Ce site accueillera à terme 2000 salariés -et c'est ce qui nous questionne- comportera 400 places de stationnement : cela fait une place pour cinq salariés, donc un taux de 20 % ce qui est beaucoup, quand on sait que ce site comporte à proximité, pas moins d'une gare, une ligne de métro et trois lignes de tramway...

La part modale de la voiture sur Lyon/Villeurbanne est de 26 % : ce sont les résultats de la dernière enquête ménages/déplacements ; c'est une moyenne et elle est certainement beaucoup moins importante sur le quartier de la Part-Dieu.

Alors, pourquoi prévoir autant de places de stationnement, même si une partie concernera des véhicules de service ou d'intervention ? C'est un facteur connu d'encouragement à utiliser sa voiture individuelle pour un salarié, lorsqu'il peut disposer d'un emplacement de parking à son arrivée.

Le quartier de la Part-Dieu est l'un des plus pollués de Lyon. Dans le projet Villes respirables à cinq ans, des mesures de restriction de circulation seront prises. Il nous faut donc limiter le nombre de places de stationnement dans les entreprises, surtout sur la ville centre et à proximité de pôles de transport en commun.

La révision du PLUH en cours, doit en être l'occasion. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2016/1966 - Avis de la Ville de Lyon sur le Projet de PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) Vallée de la Chimie (Direction de l'Aménagement Urbain)**

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Ce dossier concerne l'avis de la Ville de Lyon sur le Plan de prévention des risques technologies de la Vallée de la Chimie et nous avons un petit document qui permet de formaliser le cadre...

**M. LE MAIRE** : C'est un très bel aménagement, très industriel, très économique, mais peut-être un de ces jours ,pourra-t-on en reparler ? Je sais que cela va vous frustrer, mais quand même cela me paraît plus raisonnable ! On va laisser M .Havard parler.

**M. HAVARD Michel** : Merci Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous. En plus, le sujet mériterait qu'on y consacre un plus long moment.

C'est vrai que paradoxalement sur ce dossier, la Vallée de la Chimie est une chance extraordinaire pour notre agglomération : c'est 450 entreprises, 12.000 emplois et il faut au milieu de tout cela, gérer 10.000 logements, 26.000 habitants, 70 équipements publics, d'où la nécessité d'avoir un document qui permette de dire ce qu'on peut faire, pas faire et comment continuer à faire évoluer ce site magnifique en terme de puissance industrielle de notre agglomération, que nous devons absolument aider, accompagner et conforter, parce que l'emploi de milliers de familles en dépend.

Alors nous voterons, et je ne serai pas plus long ce soir, puisque nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement, nous voterons bien sûr ce PPRT.

Il y a simplement une réserve que j'émettrai, qui concerne d'ailleurs moins les Lyonnais que les autres communes riveraines, mais il y a un point –je pense que le maire de Pierre-Bénite interviendra sur le sujet- qui touche aux travaux que doivent réaliser les riverains : 90 % de ces travaux, dans une enveloppe de 20.000 € peuvent être pris en charge. Pour autant, pour un certain nombre de familles, les 10 % restants peuvent être difficiles à financer. Je pense qu'il faudra sans doute que nous regardions et que les collectivités concernées, Région et Métropole, regardent la possibilité d'avoir une étude au cas par cas.

Je laisserai ce sujet se discuter à la Métropole et à la Région pour ce soir, et donc nous voterons ce PPRT simplement en pointant cette situation et en espérant qu'elle trouve une solution pour les riverains concernés par cette obligation de travaux. Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce travail partenarial autour des différents risques technologiques auxquels pourraient être exposés ,habitants, salariés ,touristes, nous amènent à vous évoquer une autre industrie spécifique qui a été pointée en tout début de séance et ses risques liés ,celle du nucléaire, je vous rassure, c'est rapide!

Au cœur d'une des régions les plus nucléarisées du monde, Lyon est située à très peu de kilomètres de la centrale nucléaire de Bugey, celle de Saint-Alban Saint-Maurice. Celle du Bugey vient de se voir refuser par l'ASN le redémarrage d'un réacteur.

Depuis 2011, les élus Europe Ecologie les Verts et d'autres élus, ont interpellé à plusieurs reprises le Préfet, pour que les collectivités soient associées à la création d'une zone de sécurité incluant la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Un débat et une enquête publique doivent être organisés, comme le prévoit désormais la loi de transition énergétique.

Dans quelques jours, Monsieur le Maire, le 4 avril plus précisément, une Commission Locale d'Information (CLI) se tiendra. Des Suisses, soucieux de la santé et de l'environnement de leurs compatriotes, seront là. Notre collectivité, la Ville de Lyon, mais aussi la Métropole de Lyon, pourraient montrer leur intérêt et leur attachement au respect des questions de sécurité sanitaire environnemental et participer, ainsi que demander à être associés aux analyses de risques et à la mise en place de mesures.

Les questions ne manquent pas concernant la santé et la sécurité des grands Lyonnais et des Lyonnaises, je vous en indique cinq :

- qu'en est-il du périmètre de sécurité renforcé autour de la centrale, dont le rayon devrait passer de 10 à 100 kilomètres ?
- qu'en est-il des nécessaires études d'impact sismique et d'inondation, sachant que la centrale a été construite sur une zone sismique et inondable ?
- qu'en est-il des mesures de sécurité et de sûreté particulières liées à l'âge de cette centrale, mise en service en 1979 et 1980 ?
- qu'en est-il du stockage et de la distribution de pastilles d'iode aux populations vivant à l'intérieur de ce périmètre ?
- qu'en est-il d'un suivi indépendant, comme proposé par une association que vous connaissez bien, la CRIIRAD, comme cela se fait en vallée du Rhône, donc un suivi indépendant de mesures de radioactivité sur l'air et sur l'eau ?

Le souci de la sécurité de nos concitoyens doit nous amener à exiger du Préfet et des autorités compétentes, des réponses. Et cela que nous soyons partisans ou pas du nucléaire.

Nous émettons ce soir un avis sur le PPRT : il n'est donc pas question de nucléaire, mais nous invitons l'ensemble des groupes politiques ici présents et vous, Monsieur le Maire, à interroger le Préfet sur ces enjeux-là. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/1909 - Signature d'une convention d'autorisation de travaux et de mise en œuvre des mesures compensatoires avec Grand Lyon Métropole dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne** (Direction des Espaces Verts)

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour ce sauvetage organisé des crapauds villeurbannais au Parc de la Tête d'Or.

**M. LE MAIRE** : Formidable ! Mais comment on sait qu'ils sont villeurbannais ? Parce que quelquefois la limite est difficile à comprendre entre Lyon et Villeurbanne ?

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : En fait, il s'agit d'une opération dans laquelle il n'y a pas de corridor écologique, comme l'on fait à Lyon, donc du coup ces crapauds si on ne les héberge pas ailleurs, ils sont perdus, donc ils vont être hébergés pour partie au parc de la Tête d'Or et pour partie au parc de Parilly.

**M. LE MAIRE** : Ça c'est formidable ! Ce sont de belles opérations !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

**2016/1889 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la mission emploi-insertion (direction du développement territorial) auprès du Groupement d'Intérêt Public «Maison de l'emploi de la formation de Lyon», sis 107-109 boulevard Vivier Merle à Lyon 3<sup>e</sup>** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2016/1970 - Modification du tableau des effectifs.** (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

**Question orale déposée par le Groupe UDI et apparentés sur le déclassement de l'autoroute A7**

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Nous avons le projet de déposer deux questions orales, une sur le déclassement de l'autoroute : on a abordé le sujet en début.

Il y en avait une autre sur la police municipale : nous la retirons, puisque depuis la Conférence des Présidents, nous avons été invités à une réunion.

Mais, je constate que ce Conseil s'achève sans un mot de sympathie pour Mme la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui a été victime d'un accident de santé la semaine dernière. Donc je voulais lui souhaiter au nom des élus du Groupe UDI et j'espère au nom de l'ensemble des élus de cette assemblée, même si je ne suis pas encore Maire de Lyon, tous nos vœux de prompt rétablissement.

**M. LE MAIRE** : Je tiens à vous indiquer, Monsieur le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, que je ne l'ai pas fait publiquement, mais que dès le soir même où j'ai été mis au courant de cet accident, j'ai envoyé un message à Mme Nathalie Perrin-Gilbert.

(La séance est levée à 21h05.)